5e ANNÉE — T. LI

N° 1181 — 5 septembre 1954

# LA DOCUMENTATION CATHOLIQUE

PARAIT TOUS LES QUINZE JOURS

ABONNEMENT

France et Union française { Un an 875 F / 6 mois 475 F

Étranger .................. { Un an 940 F

PRIX DU NUMÉRO :
40 F pour l'année en cours.
60 F pour les numéros de l'année précédente.
80 F pour les numéros des années antérieures.

MAISON DE LA BONNE PRESSE, 5, RUE BAYARD, PARIS-8e

CHÈQUES POSTAUX : PARIS COMPTE N° 1668

## ACTES DU SAINT-SIÈGE

# RADIOMESSAGE DE S. S. PIE XII

## u Congrès marial du Canada *(15 août 1954)*

*Le 15 août dernier, S. S. Pie XII a adressé Message radiodiffusé ci-après aux catho- ues du Canada réunis pour leur Congrès arial national au sanctuaire du Cap de la adeleine, dans le diocèse de Trois-Rivières, ésidé par S. Em. le cardinal Valerio Valeri, gat pontifical. Le Souverain Pontife s'est primé successivement en français et en g'ais* (1) :

*Passage prononcé en français.*

« Le Seigneur a rendu votre nom si glorieux e la bouche des hommes ne cessera de us louer. » (2) Ces mots par lesquels glise, dans sa liturgie salue la Vierge Mère Dieu, Nous viennent spontanément à l'es- it, à l'instant où Nous vous rejoignons par pensée, chers Fils du Canada, à la fin de tre mémorable Congrès marial. Mieux en- re que par la pensée, Nous sommes réelle- nt présent parmi vous en la personne de tre très digne légat, qui apporte à votre èque bien-aimé, à toute la hiérarchie et à troupeau, Notre salut paternel et affec- ux. Mais vous avez demandé quelque chose plus, vous avez désiré recevoir un Message Nos propres lèvres, entendre Notre voix par- là les mers, et Nous sommes heureux de uvoir vous satisfaire par ce bref discours. a bouche des hommes ne cessera de vous er, ô Vierge Mère ! Certes, ces paroles t trouvé leur accomplissement d'année en née chez les enfants loyaux et dévoués de glise, au Canada. Vous êtes précisément ce moment rassemblés dans un des lieux les plus sacrés de la tradition mariale, au confluent de trois rivières, où les héroïques missionnaires venus de la France catholique dédièrent leur première chapelle permanente à l'Immaculée Conception de Marie. C'est en 1634 que Jérôme Lalement écrivait : « A la fête de la Conception de la Sainte Vierge se firent les seconds Baptêmes de seize personnes... Il semble que nous avont tout sujet de reconnaître et de remarquer ce saint jour, destiné à la mémoire et à l'honneur de la première grandeur de cette Sainte Vierge, pour celui de la naissance de cette nouvelle Eglise et du commencement du bonheur et de la bénédiction du pays. Nous avons bien raison de croire que celle, en l'honneur de laquelle est consacrée cette fête, a mis la main à cet ouvrage, et l'a conduit depuis, au point... que nous voyons de nos yeux, avec une consolation qui ne se peut expliquer. » (1)

C'est votre partage, chers Fils, de mesurer pleinement l'abondance de ces bénédictions qui dépasse tout ce qu'avaient jamais rêvé les glorieux fondateurs de votre Eglise. Bénédictions d'une foi, qui n'a jamais défailli au cours des siècles ; d'une vie de famille, où les les voix de nombreux enfants remplissent de joie la maison ; bénédictions d'un labeur probe, soutenu par la fidélité à la messe et aux sacrements ; des vocations sacerdotales et religieuses, qui sont le témoignage tangible d'un noble esprit de sacrifice et la garantie que l'œuvre divine de la Rédemption commencée par le Christ continuera, avec le secours de sa grâce, dans votre patrie et en terre de Missions.

Votre beau pays, doté par le Créateur de

(1) D'après *l'Osservatore Romano* des 16-17 août 1954.
(2) Epître de la fête des Sept-Douleurs, tirée du Livre Judith, XIII, 25.

(1) *Relations*, Ed. Thwaites, vol. XVII, p. 33-34.

ressources inestimables, terrain de rencontre où deux grandes cultures harmonisent leurs caractères propres, peut regarder avec confiance l'avenir. De même que chacun de vous a conscience de contribuer, par son travail, à la prospérité de la patrie, quelles responsabilités ne portez-vous pas devant Dieu et l'Eglise ! A l'évolution rapide de la société et de ses institutions, doit correspondre sur le plan religieux un effort parallèle. Il importe que le chrétien soit présent là où s'exerce pour le bien une influence décisive. Attentif à suivre le mouvement des idées, il intervient à temps pour défendre et promouvoir les principes de la saine morale, appuyée et prolongée par les lumières de la Révélation, dans la législation, les associations et mouvements professionnels et culturels, les moyens d'information, il veille à sauvegarder pleinement les droits et les prérogatives de la personne humaine vis-à-vis de sa destinée temporelle et éternelle.

La Vierge Marie vous aidera dans cette tâche importante. Il vous suffira de la regarder, de la contempler longuement et de laisser jaillir de votre cœur les sentiments de louange et d'admiration que tout naturellement elle inspire.

*Passage prononcé en anglais* (1).

Elevez donc vos âmes, chers Fils, et que le Canada d'un océan à l'autre et jusqu'aux glaces du Nord fasse écho à la louange et à la prière qui s'élèvent des âmes reconnaissantes et aimantes pour se joindre au chœur qui, depuis trois siècles, vénère celle que le Christ, en mourant, vous a donnée comme mère. Elevez vos yeux pendant un moment au-dessus de cette terre saturée de péché pour contempler sa pureté de vie d'une blancheur immaculée ; oubliez un instant la faiblesse

(1) Traduction de *la D. C.*

de la nature humaine et rappelez-vous que chez une personne, cette nature n'a jamais fléchi dans son brûlant amour pour Dieu, n'a jamais relâché sa complète union avec le Christ Jésus. La sainteté de son Fils dépassait au-delà de toute imagination la sainteté de sa Mère ; mais, sa sainteté dépasse toutes les saintetés créées au point de s'élever jusqu'à des sommets inégalés de splendeur devant le regard ébloui des saints et des anges.

O âme immaculée, pure, pleine de grâce ! Quand les hommes apprendront-ils à estimer les dons de ce monde fugitif à leur vraie valeur ; à comprendre que la vérité est un bien plus précieux que la santé ; qu'une âme sanctifiée par l'amour de Dieu est d'un plus grand prix que des empires ; qu'un monde en inimitié avec Dieu a perdu son droit en l'espoir d'une paix durable parce que la justice sans Dieu est une illusion ?

O Marie, Mère virginale de Dieu et notre Mère, acceptez l'hommage d'affection et de vénération que le Congrès de Trois-Rivières dépose au pied de votre trône au nom de tous les fidèles du Canada. Montrez-leur toujours le chemin qui conduit à l'union avec votre divin Fils ; protégez-les contre l'esprit du mal, aux aguets sur leur chemin, afin qu'un jour ils puissent se joindre à leur Mère et à toute la cour céleste pour adorer à jamais le seul vrai Dieu.

*Le Pape a ensuite conclu en français :*

Que cette prière porte à la Vierge les souhaits que Nous formulons au terme de votre Congrès. Tandis que Nous invoquons les bénédictions du ciel sur vous, Vénérables Frères, sur tous les prêtres, les religieux et les religieuses et sur tous les fidèles du Canada, Nous vous donnons pour gage, dans toute l'effusion de Notre cœur paternel, Notre Bénédiction apostolique.

# Le nouveau statut de la « Mission de France »

L'Osservatore Romano *du* 29 *août* 1954 *annonçait : « Le Souverain Pontife a daigné assigner à la* Mission de France *le territoire de Pontigny (Yonne) en le détachant de l'archidiocèse de Sens et en le constituant en prélature* nullius. » (1). *Le journal du Vatican faisait suivre cette nouvelle de l'article suivant :*

La Constitution apostolique *Omnium Ecclesiarum*, datée du 15 août dernier, est une nouvelle manifestation de la constante et universelle sollicitude du Saint-Père, tant pour annoncer la Bonne Nouvelle en terres de mission que pour promouvoir le plus grand bien des âmes dans les pays qui ont déjà reçu les lumières de la foi. Dans ce document, Sa Sainteté tourne spécialement son regard vers la France, Fille aînée de l'Eglise, qui, au cours des siècles, a si bien mérité de la religion chrétienne, ainsi que le rappelait le Pape lui-même quand, avant son élévation au Souverain Pontificat, il fut à deux reprises envoyé par Pie XI comme légat *a latere* dans cette nation.

Ce n'est pas d'aujourd'hui que certains aspects de la vie religieuse en France ont été l'objet de la sollicitude des Souverains Pontifes. On en trouve déjà la preuve dans des documents de Léon XIII et de saint Pie X, qui contiennent entre autres de sages dispositions pour la formation du clergé engagé dans le ministère auprès des ouvriers et dans les missions diocésaines. De telles directives toutefois, ne donnèrent pas tous les fruits qu'on pouvait espérer, en raison des tristes circonstances de cette époque qui, outre de nombreux et gra[...]

(1) L'article 319 du droit canonique définit les prélats *nullius* en spécifiant : ce sont des prélats mis à la tête d'un territoire à part de tout diocèse (*nullius dioecesis* : d'aucun diocèse) avec un clergé et des fidèles sur lesquels le prélat exerce une juridiction quasi épiscopale. C'est vraiment un *Ordinaire* comme on dit de tout évêque résidentiel. Ces prélats ne peuvent être nommés et institués que par le Pape. Ils jouissent des pouvoirs ordinaires et ont les mêmes obligations que les évêques. Ils n'ont pas nécessairement le caractère épiscopal, mais peuvent porter les insignes épiscopaux et célébrer pontificalement. Ils peuvent, comme un évêque, nommer des vicaires généraux. Quand une prélature comporte moins de trois paroisses, elle est régie par un droit particulier. Toute prélature *nullius* comporte le droit de légiférer pour le territoire qui lui est assigné.

ommages, entraînèrent également une diminution ans les rangs du clergé.

Nombreux sont aujourd'hui — spécialement dans s milieux ouvrier et paysan — ceux qui, trompés ar les fallacieux principes du matérialisme, se sont oignés de la pratique de la vie chrétienne : il faut ie ces brebis, éloignées du bercail du Christ, soient ramenées. Ce sera, aux termes de la Constution *Omnium Ecclesiarum*, la mission de prêtres en préparés spirituellement et intellectuellement - en particulier pour ce qui concerne la doctrine ciale de l'Eglise, — et qui renonceront à tout i-bas pour se consacrer entièrement à cet aposlat de choix.

Le Souverain Pontife félicite les archevêques et êques de France de la diligence dont ils ont fait euve dans ce domaine de leur activité ; sans andonner les formes anciennes et traditionnelles l'apostolat, ils n'ont pas craint de mettre en uvre des modes nouveaux et hardis, qui réponraient mieux aux conditions de la vie présente.

C'est ainsi que l'Assemblée des cardinaux et chevêques de France, il y a quelques années, nçut le dessein et décida l'érection, sous le titre « Mission de France », d'une Association de ercs, que les Congrégations romaines, selon leur mpétence propre, approuvèrent *ad experimentum.*

L'expérience de ce bref laps de temps a déontré, d'une part, l'utilité de la *Mission* et, de utre, la nécessité, pour en assurer le développeent désirable, de lui donner une structure jurique plus stable, répondant aux normes et aux incipes du droit commun. Et c'est précisément là décision que le Saint-Père a daigné prendre, sur proposition de la Sacrée Congrégation Consisriale, en érigeant et en constituant la *Mission de ance* avec un territoire et un Ordinaire propres.

Voici les grandes lignes de cette réalisation noulle. Le territoire assigné à la *Mission* est celui Pontigny, qu'illustrent les souvenirs religieux de célèbre abbaye cistercienne ; la *Mission* y étaira son siège, avec un Séminaire ou collège ecclésistique, conformément aux normes qui seront nnées par la Sacrée Congrégation compétente.

La *Mission de France* sera régie par le non 319, § 2, du Code de droit canonique, serve faite des dispositions de son propre atut (1).

Conformément au canon 320, § 1, il sera nommé prélat choisi par les évêques composant la *Comssion épiscopale* de la Mission, et qui en dendra le président (2).

Le prélat a le pouvoir d'incardiner, aux termes canon 111, § 2, et 112, et d'appeler aux Ordres crés *titulo Missionis Galliae* les clercs, à l'entien convenable desquels il devra pourvoir (3).

(1) Le canon cité édicte que « l'abbaye ou prélature *llius,* qui ne comporte pas au moins trois paroisses, régie par un droit qui lui est propre et les canons qui ent les statuts des autres abbayes ou prélatures *nullius* lui sont pas appliqués ».

(2) Le canon 320, § 1, fixe que « les Abbés ou Prélats *llius* sont nommés et institués par le Souverain Pontife, af s'il existe un droit d'élection ou de présentation, en el cas ils doivent être confirmés et institués par le ntife Romain ».

(3) Le canon 111, § 2, spécifie que « tout clerc doit re partie d'un diocèse ou d'un Ordre ou Congrégation igieuse et qu'on ne peut admettre des clercs à qui ferait faut ce titre. Le canon 112 rappelle que pour qu'un rc soit *incardiné* (admis à titre définitif) dans un diose, il doit obtenir de son ancien évêque des lettres missoriales d'excardination perpétuelle et définitive », recevoir de son nouvel évêque des « lettres d'incardition perpétuelle et définitive ».

Tout prêtre de la *Mission* pourra être envoyé, à titre temporaire ou définitif, dans un diocèse, pourvu que l'évêque intéressé donne son consentement préalable, et il pourra en être rappelé conformément au canon 454, § 5. Dans l'exercice de son ministère, il sera entièrement soumis à l'Ordinaire du lieu (1).

Le prélat Ordinaire peut choisir comme vicaire général un prêtre, qui doit être libéré de toute autre charge, résider de façon stable à Pontigny et partager avec le prélat la direction de la *Mission,* non seulement dans son territoire propre, mais également en dehors de celui-ci, veillant — dans le respect des règles du droit commun — au bien des prêtres de la *Mission* appliqués à quelque ministère ou charge que ce soit dans les divers diocèses. Ce Vicaire général jouit des facultés concédées par le droit commun et par le droit propre de la *Mission.*

Le Saint-Père termine par une chaleureuse exhortation où il trace en quelques mots le programme de vie de tout prêtre, combattant dans les rangs de cette « milice du Christ » qu'est la *Mission.* Il doit être éminemment pénétré d'esprit religieux et de piété, *quasi ignis effulgens et thus ardens in igne ;* soucieux non de son intérêt propre, mais de celui du Christ, il s'emploiera à faire régner partout la paix : la charité refleurira là où sévissaient les haines de classe, la foi viendra remplacer le tourment du doute, le découragement cédera le pas à l'espérance. Tels sont, au terme de l'important document, les vœux que se plaît à formuler le Souverain Pontife, et qu'il accompagne de ses augustes prières.

(*Nous donnerons la traduction de la Constitution* Omnium Ecclesiarum *quand elle aura été publiée.*)

(1) En vertu du canon 454, § 5, « les curés, qui font partie d'une famille religieuse, sont toujours, en tant que personnes, sujets à être déplacés au gré de l'Ordinaire du lieu, leur supérieur étant averti, ou au gré de leur supérieur, l'Ordinaire étant averti, à droit égal, le consentement de l'autre n'étant pas requis, et l'un comme l'autre n'a pas d'obligation de s'ouvrir à l'autre du motif de sa décision et moins encore d'en fournir la preuve, sauf recours dévolutif au Saint-Siège ».

## Livres reçus

— ***Almanach du Croisé* 1955. — Brochure en couleurs, 13 × 21 cm., 64 pages. Prix : 75 francs. Apostolat de la Prière, 9, rue Monplaisir, Toulouse.**

— ***Croisière.* Carnet de vacances des Messagères du Christ pour 1954. — Brochure illustrée en couleurs, 12,5 × 16 cm., 50 pages. Prix : 100 francs. Apostolat de la Prière, 9, rue Monplaisir, Toulouse.**

— ***Vivre en chrétien pendant les vacances*, par YVAN DANIEL et GILBERT LE MOUEL. — Brochure illustrée en couleurs, 17,5 × 11,5 cm., 32 pages. Les Editions Ouvrières, Paris.**

— ***Jeunesse au grand large*, par PAULA HOESL. — Volume 14 × 19 cm., 222 pages. Prix : 425 francs. Editions Spes, Paris.**

— ***L'art d'être chef*, par l'abbé GASTON COURTOIS. 5e édition revue et augmentée. — Volume 13,5 × 18 cm., 256 pages. Prix : 350 francs. Editions Fleurus, Paris.**

— ***La charité, selon les Synoptiques et les Epîtres de saint Paul*, par F.-X. DURRWELL, C. SS. R. — Brochure 19 × 13 cm., 32 pages. Collection « Etudes religieuses ». Office général du Livre, Paris.**

— ***Ukraine in foreign comments and descriptions from the VIth to XXth century*, par VOLODYMYR SICHYNSKY. — Volume 23 × 15,5 cm., 240 pages. Publié par le Pan-American Ukrainian Conference, 302 West 13th Street, New-York 14 N. Y., U. S. A.**

# LES ACCORDS SUR L'INDOCHINE

## et le sort des catholiques vietnamiens

*Le 21 juillet dernier, après quatre-vingt-sept jours de travaux ardus, la Conférence de Genève a pris fin par la signature des accords d'armistice mettant un terme à une guerre de neuf années. La signature du « cessez-le-feu », pour le Viet-Nam et le Laos, a eu lieu dans la nuit du 20 au 21 juillet. La même décision, retardée par des incidents de dernière heure, intervint pour le Cambodge au début de l'après-midi du 21. La séance plénière de clôture de la Conférence s'ouvrit à 15 heures, le même jour. On lira, ci-dessous, l'exposé des résultats de ces accords, les principaux discours prononcés à l'Assemblée nationale lors de leur ratification et les constatations que suscitent leur incidence sur la situation religieuse du Viet-Nam.*

### LES RÉSULTATS ACQUIS

Au lendemain de la Conférence de Genève, la presse (1) a présenté ainsi les principales dispositions de l'armistice :

*Cessez-le-feu.*

— Immédiat au Tonkin.

— Effectif dans toute l'Indochine dix à quinze jours après la signature.

*Contrôle assuré.*

— Par des Commissions mixtes franco-vietminh.

— Par une Commission internationale présidée par l'Inde et comprenant le Canada et la Pologne. Décisions à la majorité simple.

— Dans les cas graves (reprise des hostilités, etc.) l'unanimité est requise, sinon la majorité, et la minorité de la Commission internationale rédigeront des rapports soumis à l'Assemblée des Neuf présents à Genève.

*Ligne de démarcation.*

— Fixée le long de la rivière Song-Ben-Haï, à 20 kilomètres au nord de la route coloniale n° 9 ; Quang-Tri-Savannakhet, à la hauteur approximative du 17e parallèle.

— Le territoire vietnamien, au Nord, sera sous contrôle vietminh ; au Sud, sous le contrôle des forces de l'Union française.

Aucunes représailles ne seront exercées contre des personnes ou des organisations, en raison de leur activité pendant les hostilités.

*Regroupements.*

— Dans le Nord, périmètre autour d'Haïphong. Y seront concentrées les troupes franco-vietnamiennes de l'actuelle zone défensive de Hanoï, Sontay, Hung-Yen, Phu-Lang-Thuong.

— L'évacuation vers le Sud s'effectuera en trois cents jours à dater du cessez-le-feu. Des unités navales anglaises et américaines y prendront part.

— Dans le même temps, il sera procédé au regroupement et à l'évacuation par voie de terre des forces vietminhs régulières et supplétives opérant au sud de la ligne de démarcation et notamment au Centre-Viet-Nam, sur la côte d'Annam, sur les Hauts-Plateaux, dans la plaine des Jonc[s].

— Les prisonniers seront libérés sous trent[e] jours.

*Au Laos.*

— Regroupement des troupes du Pathet Lao (pro-vietminh) autour de Sam-Neua, à la frontière du pays Thaï.

— Cette zone sera administrée par le gouvernement royal assisté exceptionnellement de « conseillers » pathet laos.

*Au Cambodge.*

— Evacuation totale des Khmers Issaraks (pro-vietminhs).

*Elections au Viet-Nam.*

— Auront lieu, au plus tard, le 20 juillet 195[6].

— Des consultations baodaïstes-vietminhs [se] dérouleront, à cet effet, à partir du 20 juillet 195[5].

— Les élections ne pourront être faites qu'apr[ès] le départ du corps expéditionnaire français.

(1) Voir notamment *la Croix* du jeudi 22 juillet 1954.

### La déclaration finale de la Conférence

**La** Documentation française **a publié dans les jo[urs] qui suivirent la Conférence la Déclaration finale [en] date du 21 juillet 1954, de la Conférence de Genève sur le problème du rétablissement de la paix [en] Indochine à laquelle ont participé les représentan[ts] du Cambodge, de l'Etat du Viet-Nam, des Etats-U[nis] d'Amérique, de la France, du Laos, de la Républiq[ue] démocratique du Viet-Nam, de la République pop[u]laire de Chine, du Royaume-Uni et de l'Union [des] Républiques socialistes soviétiques** (1)

1. La Conférence prend acte des accords q[ui] mettent fin aux hostilités au Cambodge, au Laos [et] au Viet-Nam et qui organisent le contrôle inte[r]national et la surveillance de l'exécution des d[is]positions de ces accords.

2. La Conférence se félicite de la fin des hostili[tés] au Cambodge, au Laos et au Viet-Nam ; e[lle] exprime la conviction que la mise en œuvre [des] dispositions prévues dans la présente déclaration [et] dans les accords sur la cessation des hostilités p[er]mettra au Cambodge, au Laos et au Viet-N[am] d'assumer désormais en pleine indépendance [et] souveraineté leur rôle dans la communauté pa[ci]fique des nations.

3. La Conférence prend acte des déclarati[ons] faites par les gouvernements du Cambodge et [du] Laos sur leur volonté d'adopter les mesures p[er]mettant à tous les citoyens de prendre leur pl[ace] dans la communauté nationale, notamment en p[ar]ticipant aux prochaines élections générales q[ui] conformément à la Constitution de chacun de [ces] pays, auront lieu dans le courant de l'année 19[55] au scrutin secret et dans le respect des liber[tés] fondamentales.

4. La Conférence prend acte des clauses de l'[ac]cord sur la cessation des hostilités au Viet-Na[m]

(1) *Notes et Etudes documentaires* (n° 1901, du 30 ju[il.] 1954) publiées par *la Documentation française*, 14, [r.] Lord-Byron, Paris, 8e.

interdisant l'entrée au Viet-Nam de troupes et de personnels militaires étrangers, ainsi que de toutes armes et munitions. Elle prend acte également des déclarations faites par les gouvernements du Cambodge et du Laos sur leur résolution de ne solliciter d'aide étrangère en matériels, en personnel ou en instructeurs que dans l'intérêt de la défense efficace de leur territoire et, en ce qui concerne le Laos, dans les limites fixées par l'accord sur la cessation des hostilités au Laos.

5. La Conférence prend acte des clauses de l'accord sur la cessation des hostilités au Viet-Nam, aux termes desquelles aucune base militaire relevant d'un Etat étranger ne pourra être établie dans les zones de regroupement des deux parties, celles-ci devant veiller à ce que les zones qui leur sont attribuées ne fassent partie d'aucune alliance militaire et ne soient pas utilisées pour la reprise des hostilités ou au service d'une politique agressive. Elle prend acte également des déclarations des gouvernements du Cambodge et du Laos, aux termes desquelles ceux-ci ne se joindront à aucun accord avec d'autres Etats, si cet accord comporte l'obligation de participer à une alliance militaire non conforme aux principes de la Charte des Nations Unies ou, en ce qui concerne le Laos, aux principes de l'accord sur la cessation des hostilités au Laos, ou, aussi longtemps que leur sécurité ne sera pas menacée, d'établir des bases pour les forces militaires de puissances étrangères en territoire cambodgien ou laotien.

6. La Conférence constate que l'accord relatif au Viet-Nam a pour but essentiel de régler les questions militaires en vue de mettre fin aux hostilités et que la ligne de démarcation militaire est une ligne provisoire et ne saurait en aucune façon être interprétée comme constituant une limite politique ou territoriale. Elle exprime la conviction que la mise en œuvre des dispositions prévues dans la présente déclaration et dans l'accord sur la cessation des hostilités, crée les prémices nécessaires pour la réalisation, dans un proche avenir, du règlement politique au Viet-Nam.

7. La Conférence déclare qu'en ce qui concerne le Viet-Nam, le règlement des problèmes politiques, mis en œuvre sur la base du respect des principes de l'indépendance, de l'unité et de l'intégrité territoriales, devra permettre au peuple vietnamien de jouir des libertés fondamentales, garanties par des institutions démocratiques formées à la suite d'élections générales libres au scrutin secret. Afin que le rétablissement de la paix ait fait des progrès suffisants et que soient réunies toutes les conditions nécessaires pour permettre la libre expression de la volonté nationale, les élections générales auront lieu en juillet 1956, sous le contrôle d'une Commission internationale, composée de représentants des Etats membres de la Commission internationale pour la surveillance et le contrôle visée à l'accord sur la cessation des hostilités. Des consultations auront lieu à ce sujet entre les autorités représentatives compétentes des deux zones, à partir du 20 juillet 1955.

8. Les dispositions des accords sur la cessation des hostilités, qui tendent à assurer la protection des personnes et des biens, devront être appliquées de la façon la plus stricte et permettre notamment à chacun, au Viet-Nam, de décider librement de la zone où il veut vivre.

9. Les autorités représentatives compétentes des zones Sud et Nord du Viet-Nam, ainsi que les autorités du Laos et du Cambodge ne devront pas admettre de représailles individuelles ou collectives contre les personnes ou les membres des familles de ces personnes ayant collaboré sous quelque forme avec l'une des parties pendant la durée de la guerre.

10. La Conférence prend note de la déclaration du gouvernement de la République française aux termes de laquelle celui-ci est disposé à retirer ses troupes des territoires du Cambodge, du Laos et du Viet-Nam, sur la demande des gouvernements intéressés et dans des délais qui seront fixés par accord entre les parties, à l'exclusion des cas où, par accord des deux parties, une certaine quantité de troupes françaises pourra être laissée dans des points fixés et pour un délai fixé.

11. La Conférence prend acte de la déclaration du gouvernement français, aux termes de laquelle celui-ci, pour le règlement de tous les problèmes liés au rétablissement et au renforcement de la paix au Cambodge, au Laos et au Viet-Nam, se fondera sur le respect de l'indépendance et de la souveraineté, de l'unité et de l'intégrité territoriales du Cambodge, du Laos et du Viet-Nam.

12. Dans ses rapports avec le Cambodge, le Laos et le Viet-Nam, chacun des participants à la Conférence de Genève s'engage à respecter la souveraineté, l'indépendance, l'unité et l'intégrité territoriales des Etats susvisés et à s'abstenir de toute ingérence dans leurs affaires intérieures.

13. Les participants à la Conférence conviennent de se consulter sur toute question qui leur sera transmise par les Commissions internationales pour la surveillance et le contrôle, afin d'étudier les mesures qui pourraient se révéler nécessaires pour assurer le respect des accords sur la cessation des hostilités au Cambodge, au Laos et au Viet-Nam.

○ ○ ○

*Notons enfin, parmi les* Déclarations dont la Conférence a pris note lors de sa huitième et dernière séance et non insérées dans les Documents de la Conférence, *l'intervention suivante de M. Mendès-France* (1) :

## Réponse de M. Mendès-France
### *délégué de la France*

La délégation française n'a pas l'intention de revenir sur les divers points auxquels le chef de la délégation de l'Etat du Viet-Nam vient de faire allusion. La délégation française a l'assurance que le haut-commandement français a agi dans le cadre de sa compétence et de ses attributions dans les décisions et responsabilités qui sont les siennes. La délégation française préfère plutôt insister sur un point qui a une importance particulière et au sujet duquel elle comprend et partage le souci qui vient d'être exprimé par le délégué de l'Etat du Viet-Nam. Il s'agit de l'avenir de certaines communautés au Viet-Nam.

Les autorités françaises se sont toujours attachées à respecter les croyances des populations vivant dans la région des évêchés de Phat-Dien et de Bui-Chou, et à favoriser la libre expression de leur volonté. Elles ne se sont jamais départies de cette attitude, même au cours des années de combat. A la suite de décisions d'ordre militaire, ces communautés se trouvent aujourd'hui soumises à une autorité différente de celle qu'elles ont jusqu'ici reconnue. Nous avons le ferme espoir que les promesses données sur la garantie des libertés essentielles — et je fais ici allusion à la récente déclaration de M. le président Ho Chi Minh sur le respect de la liberté de conscience, — nous avons, dis-je, le ferme espoir que ces promesses seront tenues, permettant ainsi aux populations de poursuivre paisiblement leur existence dans le respect de leurs croyances traditionnelles.

(1) *Ibid.*, p. 7.

# Les débats à l'Assemblée nationale sur les accords de Genève

*Dans la séance du jeudi 22 juillet, l'Assemblée nationale devait entendre la déclaration du président du Conseil sur les accords qu'il venait de conclure à Genève au nom de la France. Au début de la séance, le président de l'Assemblée, M. Le Troquer, parla en ces termes* (1) :

Mes chers collègues, au lendemain de la signature du « cessez-le-feu » en Indochine, vous permettrez à votre président de dire, au nom de l'Assemblée nationale, notre pensée reconnaissante aux morts glorieux (*sur tous les bancs les députés se lèvent*) et aux combattants de la France et de l'Union française qui ont lutté, souffert, et sont tombés sur des terres lointaines.

Comment ne pas évoquer les pages de notre histoire écrites par tous ceux : explorateurs, missionnaires, soldats, marins, fonctionnaires, hommes d'Etat, qui, avec courage et bravant souvent l'impopularité, ont fait rayonner là-bas l'influence française ?

Des noms prestigieux hantent nos mémoires : Courbet, Paul Bert, Jules Ferry, Gallieni, tant d'autres. Et je songe à un livre de prix reçu à l'école, où revivait la prodigieuse épopée d'un Francis Garnier.

L'œuvre de la France en Indochine, c'est celle que l'on trouve sur toutes les terres où flotte notre drapeau : ce sont les écoles, les lycées, les Facultés, où les meilleurs de nos maîtres dispensent un enseignement libéral; ce sont les hôpitaux et l'admirable Institut Pasteur ; ce sont les terres difficilement gagnées sur la jungle ; les routes, les voies ferrées, les ports ; ce sont des améliorations au sort des travailleurs et un effort vers une justice plus humaine !

Quand elle considère son apport à l'Indochine, la France peut être fière, légitimement, de l'œuvre civilisatrice qu'elle a accomplie et contre laquelle aucune critique sérieuse et valable ne pourrait être retenue.

Au prix de négociations difficiles, le sang va cesser de couler, mais si l'arrêt des hostilités nous apporte un profond soulagement, il faut constater que c'est au prix de très lourds, de très cruels sacrifices.

Des populations fidèlement attachées à la France vont être séparées d'elle, de son influence, de sa protection. Qu'elles soient assurées qu'elles ne seront pas abandonnées.

Quel apaisement serait le nôtre si nous pouvions penser que tant d'héroïsme, que tant de sacrifices n'auront pas été inutiles !

Rendons hommage sans réserve au chef du gouvernement français, Pierre Mendès-France, qui, avec ténacité, avec courage, s'est dépensé pour aboutir à l'arrêt d'une lutte devenue depuis longtemps déjà trop inégale.

N'oublions pas non plus tous ceux qui, à des titres divers, ont travaillé dans des conditions difficiles à sauvegarder l'essentiel des positions de la France, non seulement en Extrême-Orient, mais aussi dans le monde.

Disons notre gratitude à nos amis de Grande-Bretagne et, tout particulièrement, à M. Anthony Eden qui, depuis le début de la Conférence de Genève, s'est affirmé, à l'égard des hommes qui avaient la lourde charge des intérêts de la France, comme l'ami le plus fidèle et le plus sûr.

Sachons gré à nos amis d'Amérique d'une présence sans laquelle il eût été difficile d'apporter aux négociations une conclusion valable.

(1) Cf. *Journal Officiel* (Assemblée nationale, Débats parlementaires), nº du 23 juillet 1954, p. 3533.

Et puisqu'il est mis un terme à une guerre que la France n'avait pas voulue, qu'elle a subie, qui n'a jamais eu un caractère localisé, comme la preuve vient d'en être solennellement donnée, exprimons l'espoir que ce soit pour l'humanité le début d'une ère nouvelle.

Mes chers collègues, saluons bien bas les morts de France, les morts de l'Union française, qui, hélas ! sont tombés par dizaines de milliers.

Disons notre reconnaissance à tous ceux qui gardent dans leur chair les traces douloureuses de leur héroïsme.

Exprimons une affectueuse solidarité, que nous voulons efficace, aux familles de toutes les victimes de la lutte.

Et, malgré les difficultés qui restent, dont certaines commandent la réflexion et la prévoyance, affirmons notre volonté de tout mettre en œuvre au service de la paix entre les peuples. (*Applaudissements à gauche, au centre, à droite et à l'extrême droite.*)

## Le « compte rendu » de M. Mendès-France (1)

***M. Valabrègue ayant donné, par son interpellation, occasion à M. Mendès-France d'intervenir en ce débat, le président du Conseil prit la parole :***

M. Pierre Mendès-France, *président du Conseil, ministre des Affaires étrangères*. — Mesdames, Messieurs, je remercie M. Valabrègue de l'occasion qu'il me donne, en effet, de vous apporter le compte rendu que vous attendez de moi.

J'ai conclu, ainsi que l'Assemblée le sait, dans les délais que je m'étais imparti, à quelques heures près, les accords de cessation des hostilités en Indochine. D'ici peu de jours et dans les principaux secteurs de combat, très rapidement le sang aura cessé de couler et nous n'aurons plus au cœur le poignant sentiment que notre jeunesse est, là-bas, chaque jour décimée. C'est la fin d'un cauchemar.

En cet instant, je vous demande, Mesdames, Messieurs, la permission de m'associer aux nobles paroles qui ont été prononcées voici quelques instants par M. le président de cette Assemblée et de rendre, après lui un hommage solennel et ému à nos combattants, à ceux aussi des armées nationales qui ont combattu à nos côtés, à ceux qui, sept années durant, ont lutté, et singulièrement à ceux qui ont tenu, là-bas, pendant les toutes dernières semaines, dans des conditions dont on connaîtra un jour le caractère souvent dramatique, de ces hommes qui ont tenu, dis-je, sans être animés par l'espoir de conquérir, mais décidés à résister obscurément jusqu'à la mort pour sauver ce qui pouvait être sauvé. Ils y sont parvenus. Grâces leur en soient rendues. Inclinons-nous pieusement devant les morts, inclinons-nous devant ceux qui les pleurent.

Mais, Mesdames, Messieurs, dans cet instant, je ne me fais pas d'illusions et je voudrais que personne ne se fasse d'illusions sur le contenu des accords qui viennent d'être signés à Genève. Le texte en est parfois cruel, parce qu'il consacre des faits qui sont cruels : il n'était plus possible qu'il en allât autrement.

Vous vous souviendrez peut-être qu'entre le moment où je fus désigné par M. le président de la République pour former le gouvernement et le moment où je me suis, quelques jours plus tard, présenté devant vous, j'ai eu de longues consultations avec nos chefs militaires. C'est alors que j'ai acquis la conviction que, si la guerre devait durer, notre corps expéditionnaire qui, dans le nord de l'Indochine, se trouvait en situation difficile, serait mis en péril, à moins que ne l

(1) *Ibid.*, p. 3533 et 3537.

ɔient envoyés, dans un délai très bref, des renɔrts importants ; l'envoi du contingent devenait ès lors une nécessité impérieuse, à moins qu'un ·mistice ne soit conclu très rapidement.

Je l'ai donné à entendre dans ma déclaration investiture. Je devais, quinze jours plus tard, à ette tribune, le répéter expressément devant vous.

Et après ce que je viens de rappeler, peut-être omprendra-t-on que ce qui fut appelé « un pari », vec le sens péjoratif qui pouvait s'attacher à ce ot, avait une bien autre signification dans la alité. Si, dans les trente jours, nous n'avions pas onclu l'accord de cessez-le-feu, nos jeunes gens uraient dû, en effet, partir sans que pour cela ous fussions certains, jusqu'au moment de leur rivée en Indochine, que notre corps expéditionaire ne demeurerait pas exposé aux plus graves angers.

Telle est l'explication du délai d'un mois qui a arfois surpris l'opinion en France et à l'étranger ; xplication que je ne pouvais pas alors donner ubliquement sans révéler à nos adversaires la faiesse de notre dispositif militaire et la précarité e nos positions.

Ce délai d'un mois, nécessaire à la préparation tense en France des renforts qui pouvaient evenir indispensable si la bataille se poursuivait, l'ai utilisé comme une mise en demeure adressée l'adversaire de conclure en prouvant sans équiɔque sa volonté de paix. De cela je peux parler brement, aujourd'hui que les accords mettant fin ıx hostilités sont signés.

Si, par un malheur, à la possibilité duquel, je 'empresse de le dire, je ne crois aucunement, l'acrd devait être violé par l'adversaire, notre disɔsitif de secours est maintenant en place. Le cours au Parlement pour en autoriser l'emploi eut avoir lieu sur-le-champ. Toutes les précauons sont donc prises.

. . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

*M. Mendès-France fit un long exposé des négoations laborieuses de Genève, où il prenait la ite de M. Georges Bidault, et il conclut en ces rmes :*

A Genève, je me suis senti fort de la confiance ɔnt l'Assemblée nationale m'avait investi pour complir ma mission, fort de l'appui du sentiment ıblic, qui m'a soutenu dans les heures difficiles.

J'aurais aimé, je l'avoue, qu'aucun des concours ıe j'avais souhaités, et que je souhaite encore, me manque dans mon effort.

Une dure étape a été franchie, qui a levé une urde hypothèque sur notre avenir. Vous savez ıe d'autres étapes, et qui ne sont pas plus aisées, lonnent la route qu'il nous faut suivre.

Ne sentez-vous pas de quelles grandes entreises, constructives celles-là, ce pays est capable ɔur peu qu'une volonté commune anime enfin us ses enfants ? (*Applaudissements à gauche, à xtrême gauche, sur quelques bancs à droite et ı centre et sur divers bancs à l'extrême droite.*)

## intervention de M. Frédéric-Dupont (1)

*Des interventions auxquelles donnèrent lieu exposé de M. Mendès-France, il faut citer celle de . Frédéric-Dupont. Le député de Paris, ancien inistre des Etats associés, provoqua un malaise ıns l'Assemblée en évoquant certains faits en ces rmes :*

... Aujourd'hui, Monsieur le président du Conseil, udiant l'armistice que vous venez nous proposer, constate que le Viet-Minh a obtenu la solution ı'il nous avait proposée ; mais, je dois bien l'avouer, je ne vois pas très bien où sont les compensations dont le Viet-Minh avait lui-même, le 10 juin, par la voix de son ministre de la Défense nationale, affirmé et reconnu le principe. La ligne choisie est sensiblement celle qu'il avait proposée le 10 juin. Au moment de l'entretien que vous avez bien voulu nous réserver à M. René Mayer et à moi-même, vous n'ignoriez pas, Monsieur le président du Conseil — vous n'avez pas encore oublié la révélation de ces faits que j'ai eu l'occasion de vous faire lorsque vous êtes venu me voir le soir de votre désignation, — et vous avez très loyalement reconnu, d'ailleurs, que les propositions qui vous étaient faites à ce moment-là n'étaient plus celles qui vous avaient été présentées avant votre arrivée.

*M. le président du Conseil.* — Je n'ai jamais rien dit de semblable.

M. Frédéric-Dupont. — Pourtant, Monsieur le président du Conseil, lorsque vous avez parlé « d'un parallèle très bas », M. René Mayer et moi-même avons un peu sursauté et je vous ai dit : « C'est bien plus mauvais que ce qui nous a été proposé. » Vous avez même répondu : « Evidemment. »

*M. le président du Conseil.* — Je n'ai rien dit de semblable. (*Rires sur de nombreux bancs. — Mouvements divers.*)

M. Charles Lussy. — Vous n'avez pas l'air d'accord !

M. Frédéric-Dupont. — Monsieur le président du Conseil, je crois tout de même pouvoir vous rappeler — et je veux le dire devant M. Guy La Chambre — que lorsque vous êtes venu me voir, je vous ai fait part des offres du Viet-Minh.

Nous sommes bien d'accord sur ce point ?

Je vous ai fait part, au sujet du parallèle qui vous était offert, de la proposition qui nous était présentée par le ministre de la Défense nationale du Viet-Minh. Je crois que nous sommes d'accord sur ce point ? (*Rires et interruptions sur de nombreux bancs.*)

Monsieur le président du Conseil, je n'ai pas entendu votre réponse.

Vous m'avez même déclaré : « Je voudrais bien voir le négociateur, le colonel de Brébisson. »

Et lorsque, Monsieur Guy La Chambre, j'ai eu le plaisir de vous transmettre mes pouvoirs (*exclamations et rires à gauche et à l'extrême gauche*), ne vous ai-je pas parlé de cette négociation ?

Monsieur Guy La Chambre, vous ai-je parlé de cette négociation ?

Je ne comprends pas très bien cette gêne. Il ne s'agit pas du tout d'un traquenard. Seulement, je suis étonné que, vous ayant parlé à l'un et à l'autre avec une telle franchise d'une négociation capitale, vous ayez subitement l'air ou bien d'être gênés pour répondre affirmativement ou bien de ne pas vous souvenir.

Est-ce que vous vous en souvenez ou est-ce que vous ne vous en souvenez pas ?

Monsieur Guy La Chambre, est-ce que vous vous en souvenez ? (*Rires.*)

Je ne comprends pas très bien.

Monsieur le président du Conseil, lorsque vous êtes venu chez moi, le soir de votre désignation, je suppose que c'était tout de même pour me demander quelques précisions relatives à l'Indochine. Malgré notre vieille amitié, je ne pense pas que ce soit pour me faire part de vos émotions de nouveau président du Conseil.

Vous êtes venu me voir pour savoir un peu où en étaient les négociations, n'est-ce pas ?

Alors, Monsieur le président du Conseil, je vais vous donner lecture du procès-verbal de cette réunion, parce qu'on pourrait mettre en doute ma bonne foi. Ce procès-verbal a été établi par le colonel de Brébisson, l'un de nos négociateurs :

*Le 10 juin 1954...*

*M. le président du Conseil.* — Croyez-vous, Mon-

---

(1) *Ibid.*, p. 3541.

sieur Frédéric-Dupont, qu'une pareille lecture soit convenable ? (*Applaudissements à gauche.*)

M. Frédéric-Dupont. — Alors, Monsieur le président du Conseil, ne m'obligez pas à la faire.

*M. le président du Conseil.* — Je suis surpris qu'un ancien ministre traite aussi légèrement de pareilles questions à cette tribune. (*Applaudissements à gauche et sur divers bancs.*)

M. Daniel Mayer. — C'est parce qu'il n'a été ministre que trop peu de temps.

M. Frédéric-Dupont. — Monsieur le président du Conseil, laissez-moi vous dire que la négociation est terminée et que je ne comprends pas pourquoi vous n'osez répondre ni oui ni non, lorsque, sans aucune intention malveillante (*rires et exclamations à gauche*), je fais le rappel historique d'une conversation que nous avons eue ensemble.

Je ne comprends pas, je vous le dis très franchement, cette discrétion subite et vous me rendrez au moins cet hommage que je ne suis pas monté à cette tribune pour vous gêner (*exclamations à gauche*), alors que vous avez gêné M. Bidault quand il était le négociateur de la France. (*Applaudissements au centre et à droite.*)

Cela montre, voyez-vous, que votre prédécesseur, le président Bidault, auquel vous contestiez l'audience nécessaire, avait eu, sur ce point, plus de chance que vous.

## L'intervention de M. Georges Bidault (1)

***On attendait avec curiosité, dans l'Assemblée et au dehors, le passage de M. Georges Bidault à la tribune du Parlement. L'ancien ministre des Affaires étrangères, qui avait provoqué la réunion de la Conférence de Genève et rendu possible les négociations ultimes, entra par ces mots dans le vif du sujet :***

... Le moment est donc venu d'exposer les raisons pour lesquelles nous jugeons nécessaire, quant à nous, selon les termes mêmes de l'ordre du jour qu'a proposé M. Pierre Pflimlin, de renforcer les chances de la paix et d'écarter les menaces qui pèsent sur les amis de la France, en assurant aux Etats associés une protection efficace fondée sur la solidarité plus étroite et organisée des nations du monde libre, car une longue guerre longtemps méconnue, jusqu'au bout calomniée, où les soldats de la France, de l'Union française, n'ont vu accourir de renforts en hommes d'aucun point de l'horizon, se termine aujourd'hui par la signature que vous avez, Monsieur le président du Conseil, accepté de donner à l'acte final de la Conférence de Genève.

C'est donc un jour de joie pour certains, de soulagement pour beaucoup, de deuil pour quelques-uns.

Mes amis du groupe du mouvement républicain populaire, au nom desquels j'ai l'honneur de parler, ne participent pas à une allégresse qu'assurément vous-même, Monsieur le président du Conseil, avez de sérieux motifs de ne pas partager.

Et puisque la presse qui, pour une fois, n'a pas accablé le gouvernement (*mouvements divers. — Sourires au centre*), a cependant, à travers l'éloge, travesti, j'en suis sûr, vos intentions, puisque *l'Humanité* du mercredi 21 juillet a cru pouvoir, défiant le bon sens naturel aux Français et insultant à des revers qu'elle a acclamés, parler des « zones libérées » du Viet-Nam que venaient, quelques heures plus tôt, d'évacuer des troupes françaises, qu'il me soit permis de vous dire simplement que nous ne pouvons, en effet, penser sans douleur à tous ceux qui risquent d'être aujourd'hui sans recours, parce qu'ils se sont confiés à nos accords anciens ou récents et parce que, à nos côtés, ils ont combattu pour la justice, pour leur patrie ou pour leur foi. (*Applaudissements au centre et à droite.*)

Nous saurons, certes, ne pas nous laisser dominer par des sentiments, si légitimes qu'ils soient, et surmontant notre tristesse, juger avec calme et d'une manière objective les résultats auxquels, vous êtes, à l'heure dite, parvenu.

Il me faut pourtant préciser qu'un succès de la négociation n'est pas nécessairement une victoire du droit et que l'amertume d'un renoncement ne se peut supporter que s'il est le prélude à une authentique espérance.

Quelles seraient donc, ce soir, nos raisons d'accepter ? Quels seraient nos motifs d'espérer ?

Ce que vous avez souscrit mercredi, à Genève, n'est pas sensiblement différent de ce que, si mes souvenirs sont exacts, l'adversaire nous avait proposé il y a déjà plus d'un mois.

Je ne puis pas dire que cette constatation m'encourage. Néanmoins, je dois à la justice et à la vérité, que je m'efforce aujourd'hui comme hier de servir sans passion, d'ajouter qu'il n'y a pas, à ma connaissance, de graves altérations en ce qui concerne les clauses territoriales et que, rendant ainsi ce qui ne me fut pas donné, je souhaite même pouvoir interpréter d'une manière favorable les clauses encore incertaines qui concernent la date des élections, le contrôle ou le régime du Cambodge ou du Laos.

Le discours prononcé hier par un de mes collègues du gouvernement précédent, gouvernement qui n'est pas tombé tout seul, a posé devant nous et devant l'opinion la question de savoir si la dernière crise ministérielle n'avait pas retardé la conclusion d'un cessez-le-feu.

Je ne veux faire état que de certitudes. Je me contenterai de dire ceci :

Nous avions, Monsieur le président du Conseil, dans les journées qui précédèrent le départ du gouvernement auquel le vôtre a succédé, et si affaibli que fût un tel gouvernement par le harcèlement dont nous étions constamment l'objet, acquis la conviction que l'adversaire était résolu à traiter.

La Conférence de Genève était bien, contrairement à ce qu'on avait prédit et conformément à l'idée qui nous avait guidé à Berlin, la route qui menait à la paix.

Nos résultats, que le devoir d'état nous interdisait de laisser prévoir tant que nous n'étions pas en possession des garanties politiques qui devaient en assurer la durée, auraient-ils été acquis en quelques jours ou en quelques semaines ?

La question est désormais — je dois le dire — hors de saison.

Une autre, en revanche, doit être posée devant l'accord tel qu'il existe.

Cet accord, que nous prépare-t-il ? Que peut-il s'ensuivre ?

Il n'est pas sûr que les pessimistes aient toujours raison et c'est là votre chance. Il n'est pas sûr, non plus, qu'il suffise de gagner — excusez-moi de répéter un mot qui ne vous plaît plus — un pari sur la date pour avoir raison sur le fond, et c'est là votre risque.

Je me refuse à croire un seul instant que la tentative de rapt que le parti communiste n'a cessé d'exprimer à votre égard, alors même qu'il affirmait sa victoire, comme en témoigne chaque numéro de *l'Humanité*, qui ne pavoise pas sans motif, soit, pour un homme comme vous, une captivité à laquelle vous puissiez, même provisoirement, consentir.

Néanmoins, les accents de triomphe de ceux qui parlent ouvertement et sans qu'il leur en coûte rien, de la libération de l'Indochine, alors qu'il s'agit du retrait des troupes françaises, ne sont pas sans nous causer des inquiétudes que le passé plus récent nous confirme.

. . . . . . . . . . . . . . . . . . .

(1) Cf. *Journal Officiel* (Assemblée nationale, Débats parlementaires), n° du 24 juillet 1954, p. 3577.

*Après avoir marqué qu'il ne pouvait être d'accord vec M. Mendès-France, M. Georges Bidault s'ap-rêtait ainsi à conclure* (1) *:*

Et maintenant, où en sommes-nous ?

Trois Etats qui font partie de l'Union française, ien que leur sort ait été discuté et tranché d'une nanière qui rappelle un peu d'autres Conférences uxquelles nous n'étions pas participants — je me éfère à celles de Yalta et de Potsdam, par xemple, — trois Etats, dis-je, qui font partie de Union française et ne l'ont pas répudiée se ver-aient interdire d'entrer dans le système de sécu-ité collective qui peut, seul, garantir leur indé-endance et leur existence.

Trois Etats qui font partie de l'Union française e trouveraient placés, de notre chef, en dehors es alliances de la France, tandis que le Viet-Minh ourrait maintenir, autant que je le comprenne, on appartenance à un système d'alliances où la rance n'a rien à dire, elle le sait d'expérience.

Mesdames, Messieurs, vous avez le devoir d'y onger. Ce serait une injustice, ce serait aussi un rave précédent et, du jour au lendemain, ce pré-édent a été saisi.

Ou bien — et c'est l'espoir que ne se cache pas e cultiver le bloc communiste, y compris ses eprésentants ici même — les trois Etats associés t neutralisés — associés par leur libre volonté et eutralisés malgré eux — pourraient entraîner le este de l'Union française à leur suite, c'est-à-ire vers le neutralisme en attendant mieux ou en ttendant pis, car, je le répète, j'ai posé une ques-ion : le Viet-Minh, lui, est-il neutralisé ?...

M. Pierre Mendès-France, *président du Conseil, ninistre des Affaires étrangères.* — Aucune partie e l'Indochine n'est neutralisée. Aucun des trois tats associés n'est neutralisé.

M. Georges Bidault. — Cela veut dire que nous ouvons continuer...

*M. le président du Conseil.* — Je répondrai en étail tout à l'heure, mais je vous donne, dès naintenant, l'indication, pour répondre à un com-nuniqué d'une agence étrangère, publié aujour-'hui, et auquel vous songez sans doute, que les rois Etats de l'Indochine ne sont pas neutralisés.

M. Georges Bidault. — C'est-à-dire que nous ouvons, à tout moment, venir à leur aide et que es termes de l'article 62 de la Constitution sont ntégralement respectés ?

*M. le président du Conseil.* — Sans aucun doute.

M. Georges Bidault. — Il m'est très agréable de entendre et cela est une donnée importante pour Assemblée nationale tout entière. (*Mouvements ivers.*)

Il me serait agréable, Monsieur le président du onseil, de m'être trompé et que vous ayez obtenu lus que vous n'avez dit.

Si cependant nous avons, dans de telles condi-ions, à nous poser — et j'espère que nous n'au-ons pas à nous la poser, d'après ce que vient de ne dire M. le président du Conseil — la question e savoir ce que vont devenir ces Etats qui ne ont pas neutralisés — pour le Viet-Minh c'était 'ailleurs certain, pour les autres, je veux désor-nais être assuré qu'il en est bien ainsi, — si epandant nous risquons, devant les termes que ous connaissez bien, une interprétation différente e celle d'un certain nombre de pays en ce qui oncerne le règlement qui est intervenu, alors, je ois vous mettre en garde contre un péril qui serait vidwork très grave, à savoir que demain on ienne protéger le Sud-Est asiatique moins les ter-itoires français, c'est-à-dire protéger Bangkok ans Saïgon ou protéger Singapour sans couvrir le ambodge ni le Laos.

Je pense que cela a dû être à tout moment pré-ent à votre esprit.

Je sais bien que ces implications dramatiques n'apparaissent pas clairement — la preuve en est : ayant lu tout ce qui a été imprimé, je ne savais pas ce que vous veniez de me dire et la France ne le savait pas — au moment de l'arrêt de combats ; où le meilleur de notre sang a trop longtemps coulé, je sais que ce n'est même pas nécessairement facile à faire comprendre dans un débat que je n'ai pas, pour mon compte, passionné.

Mais faut-il attendre, pour ouvrir nos yeux et les yeux du pays, que nous soyons privés non seulement des moyens de réparer ce qui a pu être fait parce qu'on ne pouvait peut-être pas faire autrement, mais encore du droit de le dénoncer ? Je ne l'ai pas cru. Je me suis souvenu d'une grande voix que vous avez écoutée, vous aussi, dans une solitude bientôt peuplée par le courage de tout un peuple et qui s'est élevée pour dire à la France que la sauvegarde de ses alliances était la clé de son destin, et aux alliés de la France que leur devoir envers elle était universel et imprescriptible ; et c'est pourquoi je suis venu vous dire sans animosité, du moins je l'espère et je crois que vous l'avez compris (*applaudissements au centre*), mais non sans ardeur et peut-être sans passion, ceci, pour conclure :

Il faut que les alliances dont vous avez proclamé la validité pour l'Europe soient également valides pour l'Asie, surtout au regard de la situation nouvelle qui vient d'être créée. Il faut qu'une ligne inflexible et commune protège d'un bout à l'autre l'Union française dans le monde libre et le monde libre avec l'Union française. Il faut le vouloir sans faiblesse, l'exiger sans ambiguïté, l'accomplir sans délai.

Demain, il serait trop tard partout et sans doute pour toujours, trop tard pour la patrie, pour la paix, pour la liberté. (*Vifs applaudissements au centre et sur de nombreux bancs à droite.*)

## L'explication de M. Jean Letourneau (1)

*M. Jean Letourneau monta à la tribune pour expliquer son vote. Il avait, de longs mois, dirigé la politique de la France en Indochine. Il expliqua qu'il avait cherché à mettre fin au conflit sanglant. Personne n'interrompit son exposé, qui allait donner à ce débat une résonance morale et religieuse d'une grande élévation :*

Nul ne s'étonnera, je pense, qu'ayant eu si longtemps l'honneur d'être responsable des hommes du corps expéditionnaire et ayant, de ce fait, conservé tant d'émouvants contacts avec ces magnifiques combattants et avec leurs familles, je dise ici, en commençant, mon bonheur que mes successeurs aient pu aboutir à ce résultat, qui me fut refusé, que le sang ne coule plus en Indochine, que nos prisonniers, dont nous savons trop comment ils sont physiquement et moralement traités, rentrent sans tarder dans leurs foyers. Tous les hommes de cœur, Monsieur le président du Conseil, vous en seront, ce soir, très reconnaissants.

Pourquoi, dès lors, me direz-vous peut-être, si je m'en réjouis, n'avoir pas moi-même obtenu ce résultat bien plus tôt ?

Je ne parle pas, bien entendu, que pour mon compte personnel. J'ai été responsable de la politique française en Indochine du 28 octobre 1949, quand m'appela rue Oudinot la confiance de mon ami, M. le président Georges Bidault, jusqu'au 28 juin 1953, date de la constitution du Cabinet du président Laniel, c'est-à-dire pendant quarante-quatre mois, au cours desquels, après le président Bidault, successivement, les présidents René Pleven, Henri Queuille, René Pleven de nouveau, Edgar Faure, Antoine Pinay et René Mayer me manifes-

(1) *Ibid.*, p. 3578 et 3579.

(1) *Ibid.*, p. 3586 et 3587.

tèrent une confiance et un appui dont ils savent que je conserve à chacun d'eux une grande gratitude.

Comment, pendant ces quarante-quatre mois, n'avoir pas provoqué, recherché ou saisi une chance de négocier, alors surtout que, du temps où j'avais sur mes épaules ces responsabilités, la carte militaire, après même Cao-Bang, qui connût, du moins, un beau redressement auquel demeurera lié le nom du maréchal de Lattre de Tassigny (*applaudissements au centre, à droite, à l'extrême droite et sur certains bancs à gauche*), fut constamment moins mauvaise qu'elle ne l'est devenue depuis lors et spécialement depuis Dien-Bien-Phu ?

Je suppose que c'est autour de cette idée que s'échafaudent tant et tant d'insinuations, dont je m'occupe peu, mais dont de vigilants amis me rapportent les échos.

Je suppose que c'est pour n'avoir ni fait la paix ni fait complètement la guerre que l'on murmure qu'il existe un dossier accablant et qu'il faudra bien qu'il soit ouvert.

Monsieur le président du Conseil — vous le savez, — rien n'est pire que l'insinuation, rien n'est plus utile que d'étaler, lorsque le service de l'Etat le permet et le requiert, les documents qui établissent la vérité. Vous savez que je ne refuserai jamais de revendiquer les responsabilités que j'ai eu l'honneur d'assumer.

Si vous croyez que les temps sont venus d'établir un Livre jaune qui comprenne toutes les pièces, comptez sur ma collaboration pour vous aider à l'établir.

Du reste, quand j'étais rue de Lille, j'ai donné des instructions aux services de Paris comme à ceux de Saïgon pour que les pièces essentielles fussent rassemblées, et j'espère que ce travail a été poursuivi.

Voyez-vous, ces dossiers dont on brandit la menace sont beaucoup moins destinés à éclairer l'histoire qu'à servir généralement des buts moins nobles mais plus rapprochés.

Et, avant que je ne quitte la rue de Lille, bien des gens se sont trouvés pour tenter d'atteindre un homme, un groupe politique et, surtout, une politique française en Indochine, et qui n'ont pas hésité aussi à parler de dossiers, à colporter des insinuations qui, parce qu'elles avaient trait à un abominable trafic, atteignaient l'honneur même de cet homme.

Qu'il en ait souffert dans la solitude qui est alors obligatoirement son sort, ce n'est pas vous, Monsieur le président du Conseil, qui vous en étonnerez. Mais le dossier a été ouvert, il a été exploité. Comme ce qu'on espérait y trouver ne s'y trouvait pas, ce dossier perd beaucoup de sa valeur et ce sont d'autres armes que l'on tente de fourbir.

Il est donc vrai — et le Livre jaune que je souhaite voir publier n'aura pas grand-peine à établir — que, pendant ces quarante-quatre mois, je n'ai pu établir la paix, encore que ce fut pour moi, comme pour tous ceux qui eurent à connaître de l'affaire d'Indochine, le plus ardent de nos soucis.

Pourquoi ? Parce que j'ai toujours dit et écrit que, le jour où les hommes responsables réclameraient publiquement la négociation avec l'adversaire, il était inévitable que nous serions amenés à accepter des conditions très dures.

Il était déjà fort compliqué de mener une politique qui requérait d'abord la confiance de nos partenaires indochinois, quand tant d'irresponsables nous pressaient de réclamer cette négociation. C'est dire, Monsieur le président du Conseil, qu'avec la connaissance que je puis avoir des affaires d'Indochine, je ne me sens pas le droit de critiquer les clauses que vous avez obtenues. Du moment que la France choisissait de traiter, il était à peu près inévitable, puisque l'adversaire nous savait si soucieux d'aboutir, que nous en passions par où vous avez dû passer.

C'est l'absence de garanties internationales suffisamment solides dans cet arrangement qui ne pouvait qu'être mauvais, qu'avec le président Bidault je déplore le plus. Mais je répète qu'à partir du moment où la France était publiquement demanderesse, les choses pouvaient difficilement être résolues autrement.

« Mais — me direz-vous — ce que j'ai obtenu le 20 juillet 1954, vous auriez pu l'obtenir en 1951, en 1952 ou 1953, et peut-être même sur des bases plus raisonnables. »

Je suis assuré du contraire et je voudrais essayer de le démontrer.

Adversaire de la réclamation publique d'une négociation, puisque cette seule demande m'apparaissait devoir nous mettre en position faible, je n'en étais que plus ardemment partisan de rechercher toute chance d'explorer secrètement les intentions de l'adversaire, afin qu'un long travail secret pût nous permettre de découvrir des conditions enfin possibles.

Lorsque sera publié un Livre jaune, deux choses seront établies. Premièrement, que jamais, pendant ces quarante-quatre mois, l'adversaire n'a laissé paraître le moindre signe qu'il serait heureux d'en parler. Deuxièmement, que toutes les tentatives d'approche qui furent faites à notre initiative, depuis celle qu'a rapportée le professeur Rivet dans sa lettre à Ho Chi Minh, publiée par le journal *Franc-Tireur*, jusqu'à celle que mena, sous les présidents Pinay et Mayer, non seulement avec mon accord, mais avec mon concours, le professeur Buu Hoï, toutes les tentatives — dis-je — n'eurent pas de suite du seul fait de l'adversaire.

Aussi bien, personne n'ignore que les contacts existaient entre les deux camps et que, entre familles vietnamiennes divisées, les échanges se faisaient. Il était donc possible de deviner les souhaits du Viet-Minh.

Ce que j'ai pu en apprendre n'a pas varié au cours de ces quarante-quatre mois. Quelle que soit sa situation militaire, assuré qu'il était de l'appui du camp soviétique, ce qu'il a voulu, dès le premier jour, c'est, je ne dis pas du tout, Monsieur le président du Conseil, ce que vous lui avez consenti hier, mais ce qu'il espère bien avoir obtenu pour après-demain.

Le Viet-Minh n'a jamais admis qu'on ne traitât pas avec lui comme avec le seul maître incontesté du Viet-Nam. Et vous savez bien — le témoignage du professeur Rivet n'est pas suspect — qu'il n'y a pas si longtemps, il ne tolérait pas même l'idée d'élections.

C'est pourquoi le tête-à-tête France-Viet-Minh était rigoureusement impossible malgré vos espoirs. Et vous l'avez reconnu en allant à Genève et en rendant hier hommage aux efforts de conciliation de M. Molotov. Ce n'est que pris dans le jeu des grandes puissances que le Viet-Minh pouvait accepter certaines concessions que la France, malgré tout, se devait d'obtenir.

Et pensez-vous, Monsieur le président du Conseil, qu'il y ait si longtemps que le contexte international soit devenu tel qu'il ait permis d'amener le Viet-Minh à s'insérer dans une Conférence de puissances où seraient ensemble les Etats-Unis d'Amérique et la République populaire de Chine ? Demandez à M. René Mayer et à M. Georges Bidault ce qu'il fallut d'efforts pour faire envisager à nos alliés les conséquences pour l'Indochine du cessez-le-feu coréen et les exigences qu'à partir de là la France pouvait légitimement manifester.

D'autre part, Monsieur le président du Conseil, croyez-vous que, dans une éventuelle négociation avec le Viet-Minh, négociation solitaire ou négociation internationale, vous auriez obtenu les chances, faibles à nos yeux, mais chances quand même, de maintenir un espoir de régime libre au

Viet-Nam si vous n'aviez pas eu à opposer au Viet-Minh un Etat vietnamien qui a été l'objet de bien des sarcasmes, mais dont je sais, pour l'avoir pris inexistant et l'avoir laissé admis dans le concert international, ce que cela nous a coûté d'efforts, de soins, de difficultés. Et si vous n'aviez pas eu, aidés par l'appui et l'amitié de la France, réunis autour de S. M. Bao Daï, des N'Guyen Phan Long, un général Xuan, des présidents Tran Van Huu, N'Guyen Van Tam, Buu Loc et Ngo Dinh Diem, un général N'Guyen Van Hinh et son armée nationale du Viet-Nam, croyez-vous que vous auriez pu bâtir en 1954, uniquement sur la seule présence française, un minimum si faible soit-il de chances pour la liberté ?

Or, tout cela ne s'est pas fait en un jour. On ne fait pas surgir du néant, en quelques mois, dans un pays désorganisé par la guerre civile, un Etat capable de compter un jour dans une négociation internationale et seul capable de vous mettre dans une situation où vous ne soyez pas obligé de reconnaître d'entrée de jeu le Viet-Minh comme seul maître du pays. (*Applaudissements au centre et sur divers bancs à droite.*)

Vous savez bien que ce fut là la préoccupation majeure des gouvernements dans lesquels j'eus l'honneur de servir : aider à se construire un Etat vietnamien fort, qui puisse assurer un jour, à la place de la protection française, les garanties nécessaires à la liberté dans ce pays du Viet-Nam.

C'est de cela qu'il s'agissait lorsque, contrairement aux propos que des censeurs intéressés nous prêtent, nous disions que la solution était à la fois politique et militaire, et qu'il ne s'agissait pas de songer à imposer une décision par la seule force des armes.

C'est de cela qu'il s'agissait lorsque nous aidions à bâtir une armée nationale.

Mais je reconnais que cela supposait deux choses : la continuité de la volonté française, la confiance de nos partenaires.

En réalité — et ce sera ma conclusion, — il y avait deux écoles en matière de politique indochinoise : celle, peu fréquentée, où j'étais et qui professait que la présence de la France en Extrême-Orient, que la parole donnée par la France à ses associés, que l'importance de l'Indochine pour la défense des libertés du monde justifiaient un effort qui devait, hélas ! durer jusqu'à ce que notre départ pût ne pas signifier obligatoirement la chute de l'Indochine dans le monde soviétique, le doute semé dans l'Union française sur la valeur des engagements de la France, l'inquiétude chez nos alliés du monde libre.

L'autre école, dont vous êtes, Monsieur le président du Conseil, le chef incontesté et brillant, enseigne que l'alpha et l'oméga de tout redressement français, les possibilités pour la France de retrouver sa liberté de jeu et sa puissance, c'est d'en terminer d'abord avec la guerre d'Indochine, non pas, certes, à n'importe quel prix, vous me connaissez assez pour savoir que je ne vous fais pas cette injure, mais un prix élevé vous a toujours paru préférable au risque que représentait à vos yeux et, soyons francs, aux yeux de beaucoup d'autres, la poursuite d'un effort douloureux mais qui était condamné à partir du moment où il était journellement proclamé absurde, sans objet et sans espoir. (*Applaudissements au centre et sur de nombreux bancs à droite.*)

Monsieur le président du Conseil, seul l'avenir départagera ces deux écoles. Il n'est pas nécessaire d'espérer pour entreprendre. Et je pense qu'en politique il faut toujours prendre les faits tels qu'ils sont et non pas tels que nous souhaiterions qu'ils fussent. Les accords de Genève créent une situation nouvelle en Indochine.

Avec toute l'affection que j'ai pour ces trois pays, le Cambodge, le Laos et le Viet-Nam, je souhaite aujourd'hui que ces accords, contrairement à mes craintes, permettent au Cambodge et au Laos, tout de même quelque peu neutralisés à l'extérieur et noyautés à l'intérieur, de faire respecter leurs libertés internes et leur indépendance.

Je prie Dieu qu'au Nord-Viet-Nam la parole communiste qui se trouve seule substituée à la garantie de la présence française assure à tous ceux qui sont nos amis non seulement la vie, mais les raisons de vivre, que nos frères eurasiens n'aient pas à souffrir du départ de la France, que les Français qui ont, là-bas, fait l'Indochine, se voient miraculeusement traités par une puissance communiste d'une manière différente de celle qui est de règle en tous pays, de l'autre côté du rideau de fer. Je prie Dieu que la noble et glorieuse Eglise du Viet-Nam, fille de l'Eglise de France, doive aujourd'hui à la parole communiste, et à elle seule, de ne pas rentrer à son tour dans l'Eglise du silence, et je ne songe pas sans frémissement à nos responsabilités à tous à cette heure.

Je souhaite qu'au jour des élections, contrôlées par cette Commission que vous avez acceptée et où, c'est le moins qu'on puisse dire, nos amis sont rares, le poids inévitable du Nord-Viet-Nam n'entraîne pas *nolens, volens* le moins nombreux Sud-Viet-Nam dans l'orbite communiste. Je souhaite donc qu'en 1954 la parole d'Ho Chi Minh se révèle valable, alors qu'en 1947 M. Marius Moutet avait pu démontrer par des faits cruels la foi qu'il était, à cette époque, convenable de lui donner.

En un mot, mais de tout cœur, Monsieur le président du Conseil, pour la France, pour l'Union française, pour le monde libre, pour tous nos chers et vaillants amis du Cambodge, du Laos et du Viet-Nam, pour la mémoire vénérée de tous nos héroïques garçons qui sentaient que leur combat n'était pas absurde, je prie Dieu que l'avenir, rapidement, nous départage, qu'il me donne tort et qu'il vous donne raison. (*Vifs applaudissements au centre et sur de nombreux bancs à droite. — Sur plusieurs au centre, les députés se lèvent.*)

### Le vote de l'ordre du jour.

*En conclusion des débats, un ordre du jour déposé par MM. Delbos et Valabrègue, et accepté par le gouvernement, a été voté par 462 voix contre 13 et 134 abstentions.*

*Voici l'analyse du scrutin sur l'ensemble :*

462 *députés ont voté pour :*

95 communistes et 4 progressistes ;

104 socialistes (sur 105, M. Le Troquer présidant la séance) ;

22 U. D. S. R. (sur 24) ;

73 radicaux (sur 76) ;

15 indépendants d'outre-mer ;

57 républicains sociaux (ex-R. P. F.) (sur 75) ;

30 indépendants (sur 53) ;

15 M. R. P. (sur 86) : MM. Ait Ali, Aubin, Billiemaz, Bouret, Bouxom, Couston, Elain, Hulin, Hutin-Desgrées, Ranaivo, Reille-Soult, Sanogo Sekou, Solinhac, Wasmer et Mme Lefèvre.

15 indépendants paysans (sur 27) : MM. Bessac, Boganda, Delachenal, Camille Laurens, Robert Laurens, Raymond Lefèvre, Bernard Manceau, Monin, De Montgolfier, Olmi, Plantevin, Ramarony, Paul Ribeyre, Sourbet et Tracol.

13 députés paysans (sur 22) : MM. Antier, Bentounes, Le Roy-Ladurie, Oopa Pouvanaa, Paquet, Pebellier, Raffarin, Vassor, de Villeneuve, Bardoux, Liautey, Loustaunau-Lacau et Mazel.

10 A. R. S. (sur 33) : MM. Bardon, Barrachin, Bendjelloul, Billotte, Boisdé, Cochart, Coulon, Kuehnn, Mondon et Thiriet.

9 non-inscrits (sur 10) : MM. Béchir Sow, ben Aly Chérif, Buron, André Denis, Marty, Nocher, Vallon, Monteil et Mme de Lipkowski.

*13 députés ont voté contre :*

4 républicains-sociaux : MM. de Bénouville, Carlini, Haumesser et Moatti.
3 indépendants : MM. Aumeran, Quilici et Vigier.
3 A. R. S. : MM. Grousseaud, Halleguen et Legendre.
2 indépendants paysans : MM. Isorni et de Saivre.
1 M. R. P. : M. A.-F. Mercier.

*134 députés se sont abstenus volontairement :*

70 M. R. P.
20 A. R. S. : MM. Bergasse, Coirre, Couinaud, Godin, Frédéric-Dupont, Febvay, Georges, Henault, July, Lefranc, Mallez, Mignot, Patria, Pelleray, Priou, Puy, Raingeard, Rousseau, Samson et de Sesmaisons.
17 républicains indépendants : MM. Barbier, de Baudry d'Asson, Chastellain, Delbez, Denais, Detœuf, Fourcade, Fredet, Maurice Grimaud, Guérard, Jarrosson, Joubert, Lacombe, Le Cozannet, Pierre Montel, Naroun et Saliard du Rivault.
10 indépendants paysans : MM. Bruyneel, Dixmier, Guitton, Levacher, Marcellin, Mutter, de La Noé, Guy Petit, Rolland et Rousselot.
9 paysans : MM. Deshors, Laborde, Pluchet, Pupat, Renaud, Toublanc, Valle, Estèbe et Montillot.
6 républicains-sociaux : MM. Ferri, Frugier, Gaillemain, Pinvidic, Prelot et Serafini.
1 radical-socialiste : M. de Léotard (apparenté).
1 U. D. S. R. : M. Legaret.

*6 députés n'ont pas pris part au vote :*

4 républicains-sociaux: MM. Commentry, Dronne, Schmittlein et Tirolien.
1 républicain indépendant : M. Laniel.
1 non-inscrit : M. Goubert.

*9 députés étaient absents par congé :*

4 républicains sociaux : MM. Corniglion-Molinier, Furaud, Pierre de Gaulle et Vendroux.
2 radicaux : MM. Béné et Tony Révillon, ainsi que MM. Pantaloni, A. Pinay (indép.) et Pleven (U. D. S. R.).

*Le passage de l'ordre du jour « approuvant les déclarations du gouvernement » avait fait, auparavant, l'objet d'un vote séparé, le plus significatif, puisqu'il a donné l'occasion aux opposants résolus de se compter. 86 députés ont ainsi voté contre :*

55 M. R. P. (sur 86) : MM. Bapst, Barrot, Bichet, Bidault, Burlot, Cartier, Catoire, Catrice, Cayeux, Charpentier, de Chevigné, Colin, Alfred Coste-Floret, Paul Coste-Floret, Coudray, Defos du Rau, Delmotte, Devemy, Mlle Dienesch, MM. Dupraz, Duquesne, Klock, Lacaze, Lecanuet, Lecourt, Letourneau, Louvel, Lucas, Martel, Meck, Méhaignerie, de Menthon, Mercier, Michaud, Moisan, Mouchet, Penoy, Pflimlin, Mmes Poinso-Chapuis et Peyroles, MM. Raymond-Laurent, Sauvageon, Schaff, Schmitt, Schneiter, Robert Schuman, Maurice Schumann, Siefridt, Simonnet, Taillade, Teitgen, Thibault, de Tinguy, Viatte et Villard.
12 indépendants paysans (sur 27) : MM. Bruyneel, Dixmier, Guitton, Isorni, Levacher, Marcellin, Mutter, de La Noe, Guy Petit, Rolland, Rousselot et de Saivre.
9 républicains indépendants (sur 53) : MM. Aumeran, de Baudry d'Asson, Chastellain, Denais, Guérard, Jarrosson, Montel, Quilici et Vigier.
4 républicains-sociaux (sur 75) : MM. de Bénouville, Carlini, Haumesser Moatti.
4 A. R. S. (sur 33) : MM. Frédéric-Dupont, Grousseaud, Halleguen et Legendre.
2 paysans (sur 22) : MM. Estèbe et Montillot.

## L'incidence des accords sur la situation religieuse

Elle ne laisse pas d'être inquiétante. *La Croix* (1) a fait justement remarquer que, dans la partie qui relèvera du Viet-Minh, on compte 10 vicariats apostoliques groupant 850 000 fidèles sur les 1 400 000 catholiques de l'ensemble du Viet-Nam. Les territoires abandonnés aux communistes sont les vicariats apostoliques de Bac-Ninh, Bui-Chu, Hanoï, Haïphong, Hung-Hoa, Lang-Son, Phat-Diem, Thaï-Binh, Tanh-Hoa et Vinh. Cinq de ces circonscriptions sont dirigées par des évêques vietnamiens. Ces dix régions comptent 822 000 catholiques, mais le vicariat apostolique de Hué, dont une partie est livrée au contrôle communiste, sans cependant la ville épiscopale, voit 30 000 de ses fidèles annexés au Viet-Minh : ce qui porte le nombre des catholiques soumis à l'autorité civile communiste à 850 000 (2).

*En même temps qu'il établissait ce bilan significatif, notre confrère publiait, sous le titre « L'anxiété nécessaire », un article du R. P. A. de Soras, S. J., dont voici le texte :*

Le « cessez-le-feu » d'Indochine n'a pas pu ne pas répondre à un de nos plus légitimes et de nos plus forts désirs d'hommes et de Français. De longue date, un examen loyal de la conjoncture aurait dû nous persuader que le jeu que nous avons mené là-bas huit ans était un jeu sans espoir : il y a longtemps qu'il était clair que nous nous étions fourvoyés dans une impasse militaire et politique. Il fallait bien qu'un jour, l'aveuglement cessât. Plût au ciel qu'il eût cessé plus tôt. Sans doute, alors, l'armistice aurait été conclu dans des conditions moins préoccupantes.

Car, à y regarder de près, ces conditions ont quelque chose de tragique. Je dirais volontiers que notre devoir reste à l'angoisse. Ce fut, à mon sens, le mérite de M. Letourneau de s'être fait, à la tribune de l'Assemblée, le porte-parole de cette anxiété nécessaire.

« Quel va être, dans l'avenir, le sort du peuple vietnamien ? » Cette question ne cesse, depuis le 21 juillet, de hanter mon cœur d'homme, de chrétien, de prêtre. Il faut l'avouer : les clauses de l'armistice laissent peu de chances à ce peuple ami et aimé d'échapper, tôt ou tard, à l'emprise totale du parti vietminh. Pour la partie tonkinoise, la chose est claire. Mais il suffit d'avoir un jour étudié sur place la réalité indochinoise pour n'être pas rassuré davantage en ce qui concerne la Cochinchine et le Sud-Annam.

### Les chances du Viet-Minh...

A supposer qu'aucun événement imprévu n'intervienne d'ici juillet 1956 pour brouiller les plans établis par les textes signés à Genève, le sort du pays tout entier dépendra en définitive des élections générales qui auront lieu au plus tard le 20 juillet 1956.

Or, il ne sert à rien de se le dissimuler, il y a grand-chance que, alors, ces élections, même si elles ont lieu sous le contrôle international prévu, donnent, non seulement au Tonkin, mais même dans

(1) N° du 28 juillet 1954.
(2) Sur la chrétienté d'Indochine et le sort des catholiques en zone vietminh. Voir *D. C.*, n° 1174 (30. 5. 1954), col. 651 et s.

partie du territoire située au sud du 17ᵉ paral-
e, une majorité écrasante. Qu'on imagine, en
et, les conditions dans lesquelles, selon toute
aisemblance, se dérouleront en cette zone les
ections !

L'immense masse populaire, incapable de toute
rspicacité politique véritable, est à la merci des
opagandes. Etant donné son manque de culture,
e ne peut pas ne pas l'être. Dans ces conditions,
st une gageure toute verbale de parler « d'élec-
ns libres » si, par « liberté », on entend non
ulement l'absence de contraintes physiques, mais
capacité, pour les esprits, de dominer, par de
réflexion vraie, des réflexes électoraux condi-
nnés par des slogans.

Qu'on le veuille ou non, que cela plaise ou
plaise, la vérité oblige à dire que la seule ques-
n qui se pose, en fait, est de savoir quels seront,
zone Sud, les slogans efficaces : ceux des Viet-
miens — non vietminhs — ou ceux du Viet-
inh ? Il y a tout à parier que cette propagande-
écrasera cette propagande-là. Songe-t-on au dis-
édit du régime baodaïste ? Jamais Bao Daï,
puis son retour, n'a rallié le moindre courant
portant d'opinion. Il est vrai que des événements
uvent survenir qui dissocieraient l'homme et la
use. Mais la cause, que vaudra-t-elle, même sans
omme ? Que représenteront, dans l'enjeu élec-
ral, des factions « nationalistes » qui ne s'en-
ndent pas ? Croit-on qu'elles arriveront à dominer
urs oppositions, alors que celles-ci sont faites non
ulement de rivalités de personnes ou de clans,
ais d'une absence de « mystique » commune ?
ourront-elles jamais faire entendre une voix plus
enante que la voix d'un parti marxiste qui, lui,
n seulement a une tactique politique, mais qui
t une mystique ? Ces questions se posent.

### *... Présent partout.*

Sans compter qu'on ne saurait avoir illusion sur
valeur de la ligne de démarcation du 17ᵉ paral-
le. Souhaitons que rien n'arrive qui l'empêche
être effectivement une frontière pour les regrou-
ements militaires. Empêchera-t-elle pour autant
s infiltrations idéologiques de passer au Sud ? Il
ut être bien naïf ou bien ignorant des faits pour
soutenir. Le Viet-Minh aura beau n'être pas pré-
nt partout en armes, il sera présent partout. Que
is-je, il est déjà présent partout. Toute la banlieue
e Saïgon et de Cholon — je prends ici l'exemple
plus gros — est remplie de ses agents. Va-t-on
roire que ces hommes seront muets ? Qui et quoi,
le demande, empêchera leur action « publici-
ire » de s'accomplir sous des dehors « nor-
aux », « pacifiques » ? Qui et quoi empêchera
urs mots d'ordre, voire leurs menaces, de passer
e bouche à oreille ? Nous avons eu la naïveté de
roire qu'on pouvait arrêter la marche des idées à
oups de fusils. N'ayons pas celle d'admettre —
urtout dans le cas présent — qu'on puisse leur
aire barrage avec un front d'armistice et les fixer
ur un parallèle géographique.

○ ○ ○

Certes, je souhaite que les événements *démentent
es supputations. Mais si ces calculs, par hasard,
ont justes, nos cœurs d'hommes et de chrétiens
eveuent-ils être des cœurs tranquilles ?*

En écrivant cela, je songe d'abord aux millions
l'hommes que, peu ou prou, nous avons politique-
nent compromis, qui nous ont fait confiance, qui
ont pris au sérieux nos promesses de victoire
et nos inflations d'optimisme. Je songe aux quelque
300 000 « Eurasiens » — enfants naturels de Fran-
çais et de Vietnamiennes — que, sans route, nous
n'évacuerons pas tous. Je songe aux deux millions
de catholiques qui vont entrer dans l'Eglise du
silence, c'est-à-dire, tranchons le mot, dans l'Eglise
du martyre.

### *Que valent les garanties ?*

Certes, je le veux bien, une clause de l'armistice
(dont le libellé précis ne m'est pas connu à l'heure
où j'écris) prévoit qu'il n'y aura pas de violences
ni de représailles de la part d'aucune des deux
parties contre la partie adverse. Cela vaudra peut-
être jusqu'en juillet 1956. Mais après ? Et, d'ail-
leurs, des garanties efficaces d'une telle impartia-
lité et d'une telle modération existent-elles ? A-t-on
la candeur de croire que les Commissions de con-
trôle verront tout ce qui se tramera et s'exécutera
dans les fourrés de la forêt tropicale, le long des
1 300 kilomètres de la chaîne annamite ? Sauront-
elles même tout ce qui se passera dans les quar-
tiers de paillotes, où n'importe quelle police du
monde, si bien équipée soit-elle, perdrait fil ?

### *Le sort des chrétiens.*

L'avenir est particulièrement sombre pour les
admirables chrétientés du Viet-Nam. Admettons
que le Viet-Minh fasse profession d'observer la
« neutralité religieuse ». Les faits sont déjà là,
innombrables, pour permettre de diagnostiquer ce
que de telles formules recouvrent pour lui. A Tan-
Hoa, à Vinh, situées dès le début des hostilités en
zone vietminh, le « respect des opinions reli-
gieuses » était officiellement assuré. Le Viet-Minh
n'y a pas attaqué de front la religion catholique
qui est restée « libre ». Mais par toutes sortes de
mesures (taxes imposées et impossibles à payer,
refus des visas de déplacement, procès systéma-
tiques et truqués, accusations calomnieuses orga-
nisées, etc.), les prêtres ont été mis *de facto* dans
l'impossibilité d'exercer leur ministère. Tous les
procédés de la Chine de Mao Tsé Toung ont déjà
survolé la frontière de la péninsule.

○ ○ ○

De tels propos ne veulent point être une con-
damnation de la décision prise par la France à
Genève. Comme l'a dit justement M. Mendès-
France, les faits cruels imposaient un traité aux
clauses cruelles. Continuer la guerre entreprise
menait au désastre total. Internationaliser le con-
flit faisait courir le risque d'une extension mon-
diale de la guerre. Nécessité a fait loi.

Mais peut-être est-il bon, au moment où nous
mesurons la profondeur du « drame de guerre »
d'où nous émergeons ensanglantés, de mesurer
l'ampleur du « drame de paix », où s'enfoncent nos
frères du Viet-Nam.

Et l'accalmie du combat ne sera pas pour nous
l'accalmie de la prière.

*A la suite de l'article du R. P. de Soras, la* Croix *a reproduit, sous le titre : « L'attitude des catholiques dans la zone Nord », cette dépêche de l'Agence* France-Presse, *datée de Hanoï, 25 juillet :*

La plupart des missionnaires français se trou-
vant à Hanoï prévoient un exode massif des popu-
lations catholiques du Nord-Viet-Nam. Ils déclarent
que des villages entiers, curé en tête, arrivent quo-

tidiennement à Hanoï venant des zones Ouest et Nord, que les troupes françaises doivent évacuer avant le 11 août.

Dans les milieux nationalistes vietnamiens, on indique qu'environ 160 000 personnes de la région de Bac-Ninh, dont 40 000 catholiques, sur une population totale de 200 000, auraient décidé de gagner le Sud-Viet-Nam.

Comme tous les Vietnamiens non communistes, les catholiques sont actuellement déchirés entre l'attachement à leur village et des craintes confuses pour l'avenir sous le régime vietminh. Le problème est particulièrement douloureux pour le clergé, dont certains éléments regrettent que les évêques de Phat-Diem et de Bui-Chu aient quitté leur diocèse à la suite des troupes françaises, au début de juillet.

Dans l'ensemble, la position de la hiérarchie catholique est actuellement de demander aux prêtres « ayant charge d'âmes » de demeurer à leur poste après le départ des troupes françaises. Cette attitude est symbolisée par S. Exc. Mgr Mazé, des Missions-Etrangères de Paris, vicaire apostolique de Hung-Hoa, résident à Sontay, qui aurait déclaré : « Ce n'est pas au moment où le troupeau est en danger que les pasteurs doivent l'abandonner. » Le vicaire apostolique de Hanoï, S. Exc. Mgr Khuê, est également décidé à rester à son poste.

Cependant, de nombreux prêtres vietnamiens, notamment ceux dont la plupart des fidèles ont décidé de partir, envisagent de les suivre. Quatre des huit missionnaires français de Hanoï comptent demeurer dans cette ville et sont disposés à accepter les difficultés qui peuvent se présenter.

*« L'exode massif » annoncé par cette dépêche appelle des secours. C'est dans cette intention que S. Em. le cardinal Feltin, archevêque de Paris, a fait publier le communiqué suivant dans* la Semaine religieuse de Paris *du* 14 août 1954 :

La situation des réfugiés du Tonkin va poser des problèmes devant lesquels nous aurons tous des devoirs à remplir.

Sur place, c'est notre aumônerie militaire qui s'emploie de son mieux, actuellement, à nous représenter dans cette mission.

En France, et pour les secours à envoyer, c'est le Secours catholique que nous chargeons, e[n] accord avec les autorités officielles, et en liaiso[n] avec toutes les œuvres et mouvements, d'harmo[-]niser le travail d'aide à ces nouveaux réfugiés.

*Quant aux missionnaires français en zone viet[-]minh, dont il est également parlé dans cett[e] dépêche,* la Croix *du* 13 *août a donné sur eux c[e] complément d'information :*

La radio du Vatican rapporte, d'après un[e] dépêche datée de Hanoï, qu'afin de poursuivre leu[r] œuvre et de demeurer avec les catholiques dans le[s] territoires occupés par les forces du Viet-Minh, le[s] prêtres des Missions-Etrangères de Paris resteron[t] à leur poste.

Seuls, les plus âgés d'entre eux et ceux qui s[e] sont déjà trouvés en difficulté avec les commu[-]nistes, gagneront le Sud-Viet-Nam.

## Catholiques sous le joug communist[e]

*Après l'annexion du Nord-Viet-Nam, la popula[-]tion qui se trouve être sous le joug communiste s'élève à près de* 800 *millions d'habitants, don[t]* 63 *millions de catholiques se répartissant comm[e] suit* (1) *:*

| PAYS | Population | Catholiques |
|---|---|---|
| Albanie | 1 175 000 | 100 000 |
| Bulgarie | 7 160 000 | 56 000 |
| Chine | 450 000 000 | 4 000 000 |
| Estonie | 1 134 000 | 2 000 |
| Yougoslavie | 17 000 000 | 5 500 000 |
| Lettonie | 2 000 000 | 500 000 |
| Lituanie | 3 000 000 | 2 200 000 |
| Corée du Nord | 9 100 000 | 20 000 |
| Nord-Viet-Nam | 13 000 000 | 1 200 000 |
| Allemagne de l'Est | 18 541 000 | 2 000 000 |
| Pologne | 25 000 000 | 21 500 000 |
| Roumanie | 16 000 000 | 3 000 000 |
| Russie | 200 000 000 | 8 000 000 |
| Tchécoslovaquie | 12 340 000 | 9 300 000 |
| Hongrie | 9 500 000 | 6 125 000 |
| TOTAL | 784 950 000 | 63 503 000 |

(1) D'après l'Agence *Kipa* du 11. 8. 1954.

# MESSAGE DE S. Exc. Mgr BERNARDINI, secrétaire de la S. C. de la Propagande pour la Journée missionnaire du 24 octobre 1954 (1)

*L'Agence* Fides *a publié à la date du* 31 *juillet* 1954 *le message suivant de S. Exc. Mgr Bernardini, secrétaire de la Sacrée Congrégation de la Propagande, dans lequel il ne cache pas les appréhensions du monde chrétien sur le sort des catholiques du Nord-Viet-Nam :*

Au moment de nous adresser aux fidèles du monde entier pour les inviter à célébrer dignement la Journée missionnaire qui aura lieu le troisième dimanche d'octobre (24 octobre), notre âme devrait se réjouir. Voici, en effet, qu'a été annoncée la cessation des hostilités en Indochine, hostilités qui, depuis huit ans, ont fait tant de victimes et de ruines et englouti de si nombreuses ressources éco[-]nomiques.

Et cependant, notre âme est envahie d'une pro[-]fonde tristesse : c'est que l'avenir s'annonce bien sombre pour le glorieux Tonkin, champ de lutte de tant de martyrs qui brillèrent dans l'histoire de l'Eglise d'une lumière de vertu et d'héroïsme, magnifique centre de vie chrétienne en continuel progrès.

Il est vrai que sur ce sol du Tonkin ne couler[a] plus, nous l'espérons, le sang, mais il est tout aussi vrai que les plus grands biens de la vi[e] humaine, les libertés religieuses et civiles, pa[-]raissent compromises. Et les paroles amères du prophète Jérémie nous viennent à l'esprit : « *E[t] curabant contritionem filiae populi mei, cum igna[-]*

(1) D'après le bulletin de l'Agence *Fides* du 31. 7. 1954. — Au moment de mettre sous presse nous apprenions la mort de Mgr Bernardini. Le secrétaire de la Sacrée Congrégation de la Propagande, neveu du cardinal Gasparri, lui-même prélat très cultivé, savant canoniste, après avoir enseigné le droit canon à l'Université catholique de Washington, avait fourni une remarquable carrière dans la diplomatie pontificale. C'est un prélat très méritant qui disparaît.

inia, dicentes : Pax, pax et non erat pax. » Jer. VI, 14.) (1)

Il n'y aura certainement pas de paix pour les adorateurs de Dieu, pour l'Eglise de Dieu, pour les œuvres de Dieu, et l'Indochine, ensemble avec la Corée, la Chine, la Mandchourie, commencera ou continuera son pénible calvaire.

L'Eglise, ultime force demeurée debout dans les ruines de toute forme de civilisation, engagée dans la lutte pour la conservation des valeurs humaines et divines, fera son devoir, même si elle est cruellement combattue de toutes manières, de la violence et du mensonge jusqu'à la corruption. On dressera des embûches spécialement aux jeunes gens et aux enfants ; mais cette Eglise demeurera toujours ferme dans la conviction que les valeurs éternelles de l'esprit ne peuvent périr, ayant toujours foi dans les promesses indéfectibles de son Fondateur, toujours convaincue que la tempête finira et que luira de nouveau le soleil de la vérité et de la justice.

Seule, sans préoccupations politiques, économiques, commerciales, uniquement occupée à la défense du bien, elle écoute la parole de son divin Fondateur : « *Confidite, Ego vici.* »

Il est bien juste et convenable que nous envoyions aux évêques, aux missionnaires, au clergé autochtone, à tous les fidèles de l'Eglise du silence, la fière expresison de notre admiration, et l'assurance de notre solidarité dans la prière, l'action, la compréhension, la générosité, l'espérance.

Evêques, missionnaires et clergé autochtone, appliqués à défendre et à propager la vérité contre le mensonge, la liberté contre l'esclavage, l'esprit contre la matière, doivent savoir qu'un demi-milliard de catholiques conscients de leurs souffrances, unis à eux dans la foi et dans l'amour, ne cessent pas un instant de penser à eux et de souffrir avec eux.

Toute l'Eglise aime et suit avec attention les missionnaires, hérauts de la foi et de la civilisation. Dans les forêts et dans les îles, dans les grandes villes ou dans les villages les plus isolés, dans les Séminaires, les écoles, les hôpitaux, les léproseries, dans les asiles que la charité chrétienne a fondés et soutenus, les missionnaires ne travaillent pas seuls. Tous les fidèles du Christ, bien plus, tous les hommes honnêtes du monde, sont avec eux et leur offrent le témoignage d'une solidarité humaine et chrétienne.

L'occasion en sera plus particulièrement la Journée missionnaire d'octobre prochain, quand le monde chrétien tout entier sera appelé à donner une vigoureuse preuve de sa foi et de sa charité.

Presse, radio, télévision, allocutions des conférenciers et des propagandistes, doivent créer et maintenir bien haut la ferveur missionnaire, expression religieuse inséparable du véritable et authentique caractère chrétien.

On n'est pas chrétien si on n'est pas apôtre, et sont apôtres, non seulement les missionnaires qui donnent tout à la cause du salut de leurs frères infidèles, mais encore les chrétiens qui prient et donnent leur obole pour permettre au missionnaire d'accomplir son œuvre.

Que soit pour nous un réconfort cette certitude : « Celui qui aide l'Apôtre, recevra la récompense de l'Apôtre. »

† PHILIPPE BERNARDINI, *archevêque tit. d'Antioche de Pisidie, secrétaire de la Sacrée Congrégation de la Propagande, président des œuvres pontificales missionnaires.*

(1) Ils traitent à la légère la plaie de la fille de mon peuple en disant : Paix ! Paix ! alors qu'il n'y a pas de paix.

---

— *Le sacrement d'unité et de vie,* par IVAN KOLOGRIVOF, S. J. — Volume 13 × 20 cm., 64 pages, 180 francs. Editions Ch. Beyaert, Bruges ; dépôt à Paris, VI<sup>e</sup>, chez Casterman, 66, rue Bonaparte.

Professeur à l'Institut pontifical oriental de Rome, le P. Kologrivof nous donne dans ce volume une traduction revue et augmentée de la brochure qu'il a publiée en allemand en 1940. C'est un exposé doctrinal de la valeur et du sens d'unité et de vie du sacrement de l'Eucharistie, sacrifice et nourriture de l'âme. L'auteur insiste surtout sur le Sacrifice du Christ et le nôtre, sur l'Eucharistie, pain de l'unité et force de l'âme pour le sacrifice. Il s'adresse surtout aux hommes et aux jeunes gens et voudrait leur faire apprécier et fréquenter avec une piété eucharistique plus doctrinale et plus virile ce sacrement tout d'héroïsme viril : le Seigneur se donne tout entier, la réponse c'est de tout lui donner, énergies et faiblesses, avec une parfaite loyauté, dans la vie de chaque jour.

— *La sainte Bible,* version complète (française) d'après les textes originaux, par les Moines de Maredsous. — Un vol. de XLII-1 380 pages (10,5 × 16,5 cm., épaisseur 20 mm.). Prix : simili-cuir, 2 500 francs ; plastique souple, 2 775 francs ; chagrin demi-souple, 4 500 francs ; chagrin madras, 4 800 francs. Aux Editions de Maredsous : abbaye de Maredsous, Belgique, ou Paris, VI<sup>e</sup>.

Les Bibles protestantes ont facilité leur diffusion grâce à leurs nombreuses éditions manuelles. Il faut féliciter les Editions de Maredsous de pouvoir enfin donner au public catholique une édition de la Bible complète en format de poche. Car c'est un tour de force d'avoir en un format si commode donné une version vraiment complète avec introduction et notes. On sait, en effet, que les éditions protestantes, en format réduit ou non, ne donnent pas *tous* les livres canoniques de la Bible. L'impression est claire et permet par l'utilisation des caractères *Plantin* — un nom célèbre au XVI<sup>e</sup> siècle dans l'édition de la Bible ! — une lecture aisée. Cette œuvre des moines de Maredsous, qui s'ajoute à leurs éditions précédentes de la Bible, dont la réputation s'est affirmée en ces dernières années, met à la portée de tous une traduction bien lisible dans une langue qui n'a pas voulu s'asservir à un mot à mot pénible, puisque la présente édition reproduit intégralement le texte de la Bible de Maredsous publié en 1950 et 1951. Le papier *bible* d'une finesse qui réduit à ce point l'épaisseur a permis cette réussite. Cet effort, qui s'insère dans celui de l'édition catholique en général pour mettre la Bible à la portée de tous les fidèles, lui fait faire du même coup un immense pas en avant.

— *La Parrocchia* (mélanges en l'honneur du cardinal Schuster). — Un fascicule de 150 pages. Revue « La Scuola Cattolica », n° 6, 1953, Milan.

Ce cahier offert au regretté cardinal Schuster pour son double jubilé montre qu'en Italie on se pose aussi le problème de la paroisse. Trois grands chapitres : études récentes sur la paroisse, l'enquête sociologique, l'évolution historique de la paroisse. Large bibliographie italienne, française et étrangère.

— *Pie XII,* par NAZARENO PADELLARO. — Un vol. 19 × 13,5 cm. de 128 pages. Prix : broché, 150 francs ; relié, 225 francs. Collection « Le livre chrétien ». Arthème Fayard, éditeur, 18, rue du Saint-Gothard, Paris, XIV<sup>e</sup>.

Ce livre a pour objet de nous montrer comment, depuis son avènement, S. S. Pie XII entend remplir son rôle d'intermédiaire entre Dieu et les hommes. Ainsi apprend-on à le mieux connaître en suivant les étapes de sa vie et en admirant son activité de pasteur des peuples.

# ATHÉISME DE NOTRE TEMPS

*Sous le titre ci-dessus,* Christianus *publie dans la revue italienne* Vita e pensiero *(juillet* 1954), *le leader suivant* (1) *:*

Nietzsche écrivait : « Où est Dieu ? Je vais vous le dire. Nous l'avons tué. Oui, nous tous, nous sommes ses assassins. Mais comment avons-nous pu faire cela ? Qu'avons-nous fait en détachant la terre de son soleil ? Et maintenant qu'arrivera-t-il ? Où irons-nous ? Ne sommes-nous pas en train d'errer dans le néant infini ? La nuit n'enveloppe-t-elle pas tout de son obscurité ? Dieu est mort. Et c'est nous qui l'avons tué ! » Ces expressions de l'infortuné philosophe allemand, qui a fini misérablement ses jours, atteint de maladie mentale, nous viennent à l'esprit, quand nous constatons que l'athéisme dans l'histoire humaine, et spécialement dans celle de la civilisation occidentale, est ainsi que l'écrivait Daniel-Rops, un fait relativement nouveau (2). Il y a de nombreux siècles, l'athéisme était inconcevable, affirme le même écrivain. Tout le monde croyait..., il y avait les hérétiques, précisément parce qu'on donnait au problème de la divinité une importance capitale, mais il n'y avait pas d'athées. Une transformation est survenue. Aujourd'hui, nous avons l'athéisme, absolu parce qu'il nie Dieu, positif parce qu'il est un véritable athéisme qui se présente comme un humanisme intégral ou plutôt radical. Dieu est conçu comme un obstacle au progrès et l'humanité cherche à supprimer cet obstacle. Parmi les antithéistes, les marxistes occupent une place prédominante et déterminante : ils se demandent si la religion n'est pas une trahison de classes. Et cela se comprend : l'athéisme n'est pas pour le marxisme une superstructure ; il est pour lui une chose essentielle. Voici un passage de Marx qu'on ne rappelle qu'en raison des derniers mots de la phrase suivante : « La misère religieuse est, d'une part, l'expression de la misère réelle et, d'autre part, la protestation contre la misère réelle ; la religion est le soupir de l'homme écrasé par la situation actuelle ; elle est l'esprit d'une époque qui n'a pas d'esprit ; elle est l'opium du peuple. » Et ailleurs, Marx écrivit : « L'abandon de la religion a sa raison dans l'humanité concrète de l'homme. Grâce à la négation de Dieu, l'homme est délivré du soleil illusoire qui l'enveloppe. » Si l'on considère ensuite le Marx de l'âge mûr, on trouve alors dans sa pensée l'affirmation que « plus l'homme est religieux, moins il est homme ; plus l'homme sera homme, moins il sera religieux ». Dieu n'est pas contesté pour cela en lui-même par Marx, mais il nie que Dieu soit le fondement de la vie humaine. Et en voici la conséquence. Marx écrit : « La critique du ciel se transforme en critique de la terre ; la critique de la religion en critique du droit ; la critique de la théologie en critique de la politique. » Dans la conception des marxistes, l'athéisme, ou plutôt l'antithéisme, n'est donc pas la conséquence d'un raisonnement philosophique, mais c'est la condition du fait d'être homme.

Ces formules de Marx sont aujourd'hui reverniес par les marxistes modernes qui nous les présentent d'une manière plus conforme à notre façon de penser. Un exemple typique est celui de Merleau-Ponty, devenu l'an dernier professeur au Collège de France et qui, dans sa leçon inaugurale (publiée maintenant sous le titre : « Eloge de la philosophie ») nous présente une pensée marxiste revue et corrigée, substantiellement identique à celle du maître. Merleau-Ponty n'admet même pas le mot athéisme, mais, fidèle à l'affirmation de Marx jeune, il estime que la religion, comme d'autres formes de culture, n'est qu'une certaine façon de rapports entre humains. Le sens de cette modalité est l'effort fantastique de l'homme pour atteindre les autres humains dans un autre monde. Pour comprendre, il faut se rappeler que Merleau-Ponty est un existentialiste.

Je ne me propose pas ici d'analyser la philosophie de Marx, ni celle de Merleau-Ponty, ni celle de Sartre, ni celle des autres marxistes, mais il me suffit de souligner que les marxistes qui font de la philosophie (et endossent aujourd'hui la livrée de l'existentialisme) visent à enlever l'homme à Dieu, à le restituer à lui-même, à supprimer les obstacles qu'il trouve sur son chemin (en premier lieu, la religion). L'homme nouveau, l'homme des temps nouveaux, l'homme des marxistes et l'homme qui est l'artisan de son propre destin, qui reste dans la vérité dans sa lutte contre la nature comme dans ses rapports avec les autres hommes, qui ne cherche pas à atteindre une divinité, parce qu'il ne veut plus d'autres garanties de sa vie que lui-même, peut-être ne croit-il même plus à l'idée de Dieu, parce qu'il ne croit plus aux idées. Le sens précis de l'athéisme marxiste, sous les différentes formes dans lesquelles il est présenté aujourd'hui (différemment aux savants, aux intellectuels, au peuple, aux illettrés, mais toujours avec une seule fin) est de faire abandonner aux hommes le ciel des idées pour la terre des hommes. Il est donc aussi, logiquement, un matérialisme. De là, toutes les conclusions faciles à tirer.

En face des hommes qui sont dans ces conditions de vie, quelle est notre tâche à nous catholiques qui, contre leur volonté elle-même, voulons les sauver ? Il n'y a qu'une voie : à l'absence de Dieu dans ces âmes, il faut réagir par la présence de Dieu ; c'est-à-dire que, à ces hommes tourmentés par l'angoisse (les hommes marxistes ont, eux aussi, leur angoisse), à tous les hommes, même aux marxistes, qui se demandent s'il vaut encore la peine de vivre, il faut montrer la présence de Dieu comme la seule espérance qui puisse nous donner la possibilité de vivre. Or, cette espérance, seul, le Dieu-Homme peut la donner ; il faut donc amener les marxistes, que la Providence met sur notre chemin, à connaître Jésus-Christ, Dieu-Homme, la seule espérance de la vie humaine ; il faut les amener devant Jésus-Christ ; quand ils voient ses yeux, ils baissent les leurs et écoutent son invitation à l'espérance et à l'amour. Celui qui exerce l'apostolat parmi les marxistes connaît par expérience la fécondité de ce moyen.

(1) Traduction de J. THOMAS D'HOSTE.

(2) « L'extension de l'athéisme est un des faits majeurs de la situation contemporaine », écrit *Lumière et Vie*, qui a consacré tout son numéro (13) de janvier 1954 aux *causes de l'athéisme* contemporain. Le sommaire en énumère les principales : « Athéisme et sciences », par le professeur Remy Collin, de la Faculté de médecine de Nancy ; « Athéisme et techniques », par Fr. Vincent Ayel, F. S. C. ; « Athéisme et psychanalyse », par le Dr Jeanne Latil ; « Athéisme et marxisme », par le R. P. H. Niel, S. J. ; « Athéisme et liberté », par Francis Jeanson ; « Des indignités des chrétiens », par X... (les responsabilités chrétiennes dans l'athéisme contemporain). (*N. D. L. R.*)

# Difficultés de croire du monde ouvrier

*Sur ce sujet très actuel, M. le chanoine Bon-et, aumônier national de l'Action catholique uvrière adulte, a fait, le 18 mars 1954, au alais de la Mutualité, une conférence dont nous ommes heureux de pouvoir reproduire le texte énographié :*

Le sujet qui nous occupe ce soir est, vous le avez, d'une importance capitale : il s'agit du roblème le plus grave pour l'homme : la foi, ans le secteur d'humanité le plus nombreux, e monde ouvrier.

Je n'ai pas l'ambition d'épuiser le sujet ; la uit entière d'exposés et d'échanges n'y suffi-ait pas. Je ne puis pas tout dire, même de ce ui serait important : j'essayerai cependant e nuancer.

Je suis témoin seulement. Depuis vingt-cinq ns, mes supérieurs m'ont placé auprès du onde du travail ; depuis vingt-cinq ans, je egarde vivre les travailleurs. J'ai essayé de eprésenter le bon Dieu à des enfants, des eunes gens, des jeunes filles, et maintenant, des adultes dans l'A. C. O.

Je ne suis pas le seul à me préoccuper du roblème ; depuis de longues années, théolo-iens, apôtres, hommes d'Eglise se penchent ur ce problème ; de récents événements ont is au premier rang de l'actualité l'évangéli-ation du monde ouvrier. Mais il nous sera, e pense, facile, en une heure, de faire quelques appels nécessaires, et surtout de prendre, en e qui concerne chacun d'entre nous, les déci-ions qui s'imposent ; car il ne suffirait de ien de se pencher ce soir, douillettement ins-allé dans un fauteuil, sur la situation du onde ouvrier, et de repartir ensuite, comme n sort d'une salle de dissection, après avoir ait courir un stylet d'un bras distrait sur un orps qui nous serait étranger.

Si vous êtes là ce soir, c'est que le sujet ne ous est pas indifférent. Mais il y a des choses ont on est seulement curieux, et d'autres dans esquelles on se sent engagé ; je pense que le roblème de ce soir est de ces derniers. Le roblème du monde ouvrier, c'est notre propre roblème. Quelques-unes de ses difficultés ont nos propres difficultés. Quant à d'autres ifficultés qui lui sont particulières, il est peut-tre en notre pouvoir d'en modifier la dureté. Puissions-nous repartir ce soir à la fois un eu plus près du monde ouvrier et décidés à couter le Seigneur dont la charité nous presse, ais qui n'arrive toujours pas à nous bousculer uffisamment.

## PREMIÈRE PARTIE

. — *Il existe un monde du travail.* II. — *Ce monde n'est pas chrétien.* III. — *Pourquoi ?*

### . — Il y a un monde du travail.

Le monde ouvrier, ce n'est pas seulement e monde des travailleurs ou des salariés, ni ncore des assujettis à la Sécurité sociale, ni nême les déracinés ou ceux qui souffrent. Le onde ouvrier est la masse de ceux qui sont incorporés à la vie industrielle du pays, asso-ciés à la production, régis par un contrat de location d'énergie musculaire, d'adresse phy-sique, de compétence professionnelle, rétribués arbitrairement, car pour l'entreprise, — un de mes amis patron me le disait dernièrement, — le salaire est l'élément le plus compressible du prix de revient.

On n'a qu'imparfaitement situé le monde ouvrier quand on le distingue du monde paysan ou du monde bourgeois.

Ce qui caractérise l'ouvrier, c'est l'instabi-lité dans son emploi, l'insécurité dans l'avenir. L'éventail est cependant considérable du ma-nœuvre, du sous-prolétaire, au technicien ou au fonctionnaire.

Un fait vécu, décrit par le P. Loew, dans son livre : *En mission prolétarienne,* nous dispen-sera d'insister davantage :

« Un chiffonnier se rendant dans sa cabane fait une chute de 13 mètres de haut et se tue ; sa cabane était bâtie, en effet, sur une de ces collines qui dominent la ville ; pour l'atteindre, il fallait passer par une sorte de chemin de ronde si étroit qu'on ne pouvait y circuler qu'avec précaution en mettant un pied devant l'autre ; le moindre faux-pas, la moindre inat-tention, bref, ce qui n'aurait eu aucune impor-tance dans un chemin ordinaire, ici, c'était la culbute et la mort.

» Tel est l'un des symboles de la vie ouvrière où tout est tellement juste, tellement en équi-libre instable, que le moindre écart, la moindre malchance, la moindre faute, c'est la tombée dont on ne se relèvera plus. On était ouvrier qualifié, on tombe docker, puis charbonnier ; à l'intérieur de ce dernier stade, toute une gamme de déchéances reste encore à par-courir. »

Vous en savez là-dessus probablement autant que moi... Dans le monde ouvrier, plusieurs ne sont peut-être pas les plus pauvres ni les plus opprimés ; cependant, ce monde est le plus pauvre et le plus opprimé.

Il nous faut accepter le fait établi : cette partie la plus grande du monde ouvrier, le prolétariat, a pris conscience d'appartenir à une classe d'hommes semblables à lui, dans tous les pays du monde, et il vit à l'échelon mondial.

De cette prise de conscience est né le Mou-vement ouvrier. L'ouvrier de la banlieue pari-sienne se sent tellement plus proche de l'ou-vrier de Chine ou du Canada que du médecin ou du notaire qui vit dans son propre im-meuble !

Il y a un monde du travail.

### II. — Ce monde n'est pas chrétien.

Je ne vous accablerai pas de chiffres, bien que nous soyons en ce moment enrichis de nombreuses statistiques ; sachez cependant que dans la région parisienne, sous réserve des nouvelles enquêtes qui s'effectuent en ce mo-ment, 1 pour 100 de la population ouvrière pra-tique à Pâques ; en province, le chiffre n'est

guère amélioré : dans le Nord — cependant de pratique généralement plus chrétienne, — 2 pour 100 des ouvriers manuels de Roubaix sont présents à la messe dominicale. En Normandie, 1,25 pour 100 du personnel du textile, dans une ville de 1 500 habitants, pratiquent. En Belgique, 8 pour 100 des hommes et 4 pour 100 des femmes, dans le Hainaut, vont à la messe. Plus le métier est manuel, plus l'ouvrier est coupé de l'Eglise.

Le milieu de travail est à tel point peu porteur du sentiment religieux, si peu favorable à l'éclosion de la foi, que l'entrée au travail coïncide rigoureusement, pour l'adolescent, avec l'abandon de la pratique religieuse, et l'événement se passe sans phrase, sans l'ombre d'une crise...

M. l'abbé Brien a noté, dans cette même salle, en janvier, les divers décrochages de la foi qui se situent entre 17 et 20 ans pour l'étudiant. Pour le jeune ouvrier, il semble que les parents l'avaient « prêté » au catéchisme, mais que le milieu le récupère après. Quelquefois, l'adolescent « rengage » vers 15 ans, mais le monde le reprendra !...

Un homme qui pratique, dans un atelier, était, jusqu'à ces dernières années, un phénomène. J'ai connu un jeune ouvrier pour qui c'était de l'héroïsme que de s'endimancher et de traverser la cité ouvrière — où les femmes faisaient la lessive et les hommes jouaient aux boules — pour se rendre à la messe le dimanche matin, tant le courant de son milieu était l'inverse.

Mais est-il besoin de rechercher plus longtemps les signes de déchristianisation ? Si l'adhésion à l'Eglise est vraiment le signe majeur de l'adhésion à Dieu, si la pratique religieuse exprime bien qu'un homme a compris Dieu, le recherche et veut se nourrir de son Corps, nous pouvons bien affirmer que la classe ouvrière n'adhère pas à Dieu, personnel, que sa doctrine et sa présence lui sont étrangers. C'est là le scandale, disait Pie XI.

### III. — Pourquoi ?

Certes, la difficulté de croire n'est pas particulière au monde ouvrier ; il est difficile à l'homme, chair et esprit, de s'abstraire suffisamment de cette chair pour adhérer à Dieu. Notre intelligence, pourtant créée pour le connaître, s'attarde à la connaissance du monde ; il semble que l'attention que l'homme met à découvrir, son enthousiasme à s'occuper de ce qu'il découvre, lui fasse négliger d'être attentif à la Révélation.

Dieu a jugé nécessaire d'envoyer son Verbe pour être plus près de nous, mais encore sa réalité eucharistique et son Eglise posent à l'esprit moderne les mêmes questions que la personne du Christ pour les apôtres.

Vraiment l'homme, cependant touché par la grâce, ne trouve pas dans sa nature suffisamment de force pour bondir vers son Dieu.

Mais le *monde moderne* pose encore de nouvelles difficultés ; les techniques par lesquelles l'homme croit toucher tout l'univers, l'accélération de la vie qui ne lui laisse plus le temps de penser, le dépaysement qui arrache le fonctionnaire, le militaire, l'étudiant à son milieu naturel et à sa famille, sont autant de difficultés de croire dans notre monde moderne, au point que l'écume de ce monde : la presse, le cinéma, les loisirs, reflètent bien l'ignorance du surnaturel.

Le monde ouvrier fut évidemment le premier touché par la technique, l'accélération, le dépaysement. Mais notre réflexion, ce soir, a pour objet une question précise : « Le monde ouvrier a-t-il *plus que d'autres* difficulté pour croire ? » D'où vient ce coefficient d'aggravation ?

Dieu nous a aimés le premier ; il est intervenu par son Fils. Il est toujours possible à un homme, en thèse, de répondre à son Dieu. Mais pour *croire* en Dieu, il faut entendre l'appel et il faut pouvoir choisir. Or, l'histoire ouvrière, la condition ouvrière, l'image que le monde ouvrier se fait de l'Eglise, paraissent se liguer pour que le monde du travail n'entende pas la voix de Dieu.

La grande concentration industrielle du XIX[e] siècle a arraché les travailleurs à leurs campagnes ; dans ce monde industriel nouveau qui se constituait, la bourgeoisie était voltairienne ; malgré les appels clairvoyants de quelques précurseurs, le clergé et les fidèles ne se sont pas rendu compte qu'un nouveau peuple naissait et ne pouvait s'intégrer aux structures traditionnelles de l'Eglise.

Au XVII[e] siècle, c'est au nom de la Science, nous dit Bernanos, que la bourgeoisie s'est éloignée de l'Eglise, et c'est au nom de la Science qu'elle a accumulé sa fortune.

Nous savons l'histoire des ouvriers qui travaillèrent aux premières sections de chemin de fer, l'ancien P. L. M. Dans les Basses-Alpes, Hautes-Alpes, les structures éclatèrent, les ouvriers n'eurent plus de village, plus de famille ; ils se trouvèrent tout d'un coup jetés sur la grand'route, posant des poutrelles ou creusant des tunnels, agglomérés les uns aux autres, ayant déjà des difficultés pour pratiquer et n'ayant plus personne pour les aider à résoudre les nouveaux problèmes qui se posaient : problèmes de justice, de fidélité conjugale, de charité, de fraude, de vol, écrasés qu'ils étaient par des salaires inférieurs à 3 francs par jour.

Jusqu'en 1891, aucune voix officielle ne s'est élevée parmi les chrétiens pour condamner les erreurs sociales dont les travailleurs étaient les victimes ; bien plus, ce monde ouvrier voyait trop souvent ceux qui profitaient de son travail être les usagers des formes extérieures de la religion.

Mais il faut surtout dénoncer à cette époque le libéralisme économique qui n'a pas voulu faire la différence entre la machine et l'homme ; la formidable puissance de l'argent s'est installée en maître. Sans doute, les chrétiens qui assistaient à la naissance de ces agglomérations n'étaient pas préparés à leur mission nouvelle ; sans doute, rien n'a été fait d'original pour intégrer ces hommes et ces femmes à des structures plus à leur portée. Un régime de fer écrasait les hommes. Il faut lire les enquêtes de Villermé. Il faut se rappeler avec quelles difficultés furent votées par le Parlement les lois sur le travail des enfants et sur le travail des femmes ! Quand l'homme est écrasé, c'est Dieu qui est atteint. Toute l'histoire ouvrière est

l'histoire du lent écrasement de l'homme par l'homme.

Mais il y a une autre difficulté pour l'homme ouvrier à entendre Dieu, et celle-là est inhérente à la condition ouvrière.

Deux aspects de cette condition ouvrière sont particulièrement cruels : la *fatigue* et l'*aliénation*. Travail du corps qui laisse peu de place à l'esprit, à l'adhésion de l'esprit ; écrasement moral jusqu'à l'aliénation ; à force de se sentir un rouage on perd toute aspiration plus haute, on en vient à être un diminué, un dépaysé dans son propre pays.

Si les structures de fer du libéralisme économique secrètent l'athéisme, les conditions de travail de l'ouvrier, qualifié ou non, s'opposent pratiquement à la foi, elles écrasent la pensée avec le corps. Tout sentiment religieux s'appuie nécessairement sur des qualités d'homme.

On est « fatigué »..., c'est le mot que l'on entend sans cesse. C'est celui que j'ai entendu le plus souvent dans la classe ouvrière. J'avais un confrère, Père Jésuite, qui faisait un stage d'ouvrier dans la banlieue parisienne ; le rencontrant un soir il me dit : « Je suis fatigué, je n'ai plus la force de prier. Je ne comprends pas comment des ouvriers sur lesquels pèse la fatigue de toute une vie ouvrière... celle de leur père et de leur grand-père... puissent prier. » Et il me répétait encore ces derniers temps la difficulté que la fatigue donne pour accéder à Dieu. Sans doute, un paysan fatigue, un intellectuel fatigue, mais quelle autre fatigue que celle du contact avec une matière réelle, avec une pensée en mouvement, avec une terre qui produit le blé, objet des bénédictions divines !

Une jeune ouvrière me disait : « Ah ! ce bruit des machines ! Il me semble que si la machine s'arrêtait, je cesserais au même moment de vivre ! » La fatigue est certainement une des grosses difficultés de croire, c'est-à-dire d'accéder à une pensée supérieure, dans le monde ouvrier.

Enfin, il faut ajouter, comme autre difficulté de croire, l'inadaptation de ceux qui devaient faire l'éducation de la foi. Les cérémonies du culte dont les splendeurs ne peuvent pas être accessibles — je ne dis pas que l'huissier à chaîne et en habit à l'entrée de l'église soit le principal obstacle, — mais les grandeurs liturgiques, le ton des psaumes qui s'appuient tellement sur la poésie de la vie, le symbole trop caché de l'esprit de communauté, tout cela n'accroche plus.

Faut-il dire que les ouvriers ont perdu la foi ? J'ai peur que beaucoup, même parmi ceux qui ont bénéficié du catéchisme, n'y aient jamais accédé.

On a dit et écrit longuement — et nous n'insisterons pas — la manière abstraite d'enseigner qui fut trop longtemps celle de l'Eglise. Comme il est difficile à un adulte de s'y retrouver dans ce que nous appelons une explication de Dieu :

— Trois Personnes et une nature pour la Trinité...

— Deux natures et une Personne pour Jésus-Christ...

... et nous pourrions continuer...

Si un grand effort est fait aujourd'hui pour le catéchisme, j'ai peur que tout effort d'instruction soit vain s'il n'est pas relié à la vie.

L'abbé Coudreau, dont c'est le métier de s'occuper d'enseignement religieux, nous le disait ici-même. Nous touchons là la grande difficulté, pour ne pas dire le scandale, pour la quasi-totalité de nos frères des masses ouvrières. Pour eux, rencontrer la religion sous quelque forme que ce soit, c'est presque toujours rencontrer un système d'idées, un ensemble de pratiques, mais ce n'est presque jamais rencontrer la parole vivante de Dieu, le Christ lui-même.

On peut cependant espérer que peu à peu, dans la célébration du mystère du Christ, dans toutes les manifestations du christianisme, tous ceux qui nous entourent, là où ils se trouvent, pourront reconnaître le vrai visage du chrétien. C'est en perdant un peu ce vrai visage que l'Eglise a perdu la vraie pédagogie du sens de Dieu.

De sorte que l'ouvrier des temps modernes est placé dans une quasi-impossibilité d'entendre le Message. Alors, comment voulez-vous qu'il choisisse ? Cependant, ses forces vives sont disponibles, son espérance est vivace, son sentiment de la justice s'insurge ; il cherche un Sauveur, quelqu'un à estimer et à aimer et Celui qu'il devrait estimer et aimer lui est caché.

Au moment où le monde ouvrier est sevré de spirituel, le *marxisme* apparaît, et c'est, semble-t-il, dans le monde moderne, l'aggravation majeure des difficultés de croire.

Si le marxisme n'était qu'un phénomène social, l'homme aurait pu y adhérer sans dommage pour sa foi, mais le marxisme est aussi un phénomène spirituel, c'est d'ailleurs ce qui explique son succès sur les masses débilitées, affaiblies par cent années de misère et de sevrage spirituel. L'invitation à agir s'est adressée à des gens qui piétinaient d'impatience, dont les forces vives de loyauté étaient disponibles : « Prolétaires de tous les pays, unissez-vous ! » Ceux qui n'avaient trouvé ni éducateur ni exemple accessible entendirent ce cri comme l'espérance d'une vie meilleure.

Le marxisme ne pouvait prendre racine qu'en pays chrétien. Son appel à la solidarité, à la fraternité universelle, à la liberté de l'homme, trouve chez nous un terrain préparé, alors qu'en pays indien ou musulman, le lénino-stalinisme ne peut s'appuyer que sur l'anticolonialisme et l'indépendance nationale. Alors, pendant que les chrétiens — dont la vocation est d'être minorité puisqu'ils sont le sel de la terre — boudaient dans leur ensemble à une politique de progrès, le marxisme entamait une action politique séduisante de libération ouvrière.

Alors les pauvres, les affamés de la vie, ont écouté ces nouveaux apôtres qui défendaient l'homme, sans vouloir savoir qui est l'homme. Entre ceux qui leur prêchaient ce qu'est l'homme, mais qui pratiquement laissent écraser l'homme, et ceux qui veulent sauver l'homme sans s'occuper de ce qu'il est, les militants ouvriers ont choisi. Entre ceux qui préparent un au-delà et ceux qui organisent le présent, le

divorce est venu et peu à peu la théorie marxiste passe dans les faits.

Le marxisme s'est établi là où l'Eglise était absente, alors que l'Evangile était encore présent. L'échec du marxisme serait que l'Eglise se réveillât, que les apôtres cessassent de dormir.

Si le matérialisme a besoin de l'athéisme pour réduire l'homme qu'il exalte, il a besoin aujourd'hui de la lutte contre l'Eglise qui apporte une autre explication de l'homme et du monde.

Il n'y a plus aujourd'hui de classe ouvrière qui attende son Sauveur, il y a un monde ouvrier qui l'a trouvé. C'est peut-être la plus tragique difficulté de croire aujourd'hui pour le monde ouvrier.

Il nous faut dire aussi à quel point la civilisation moderne, les conditions de vie, le marxisme, ont particulièrement atteint la femme ouvrière. On peut dire qu'elle est la première victime de la condition ouvrière.

Avec elle, l'histoire de la Genèse paraît se renouveler ; la femme a été atteinte par le capitalisme libéral ; par elle, le malheur entre dans la classe ouvrière. Faite pour être gardienne des valeurs humaines et coopératrice de l'œuvre de Dieu, elle est trop souvent devenue inapte à cette fonction.

Ces femmes, ces filles d'usine que nous regardons sortir de l'atelier (75 000 femmes dans la métallurgie de l'agglomération parisienne) pourraient nous dire : « Voyez nos vies : les horaires, les cadences altèrent notre santé souvent au moment le plus critique de notre vie physiologique ; on a parlé du chant des machines et des métiers... venez-y voir ! Est-ce bien notre faute si nous sommes inertes, brutales, sensuelles, malpropres, immorales, gourmandes... la matière sort ennoblie de l'atelier, nous, nous en sortons dégradées, nous n'avons plus le goût d'organiser le foyer, nous cherchons le tout-fait, l'atelier nous a durci le cœur... »

En cette année où les chrétiens fêtent la Vierge, n'y aurait-il pas quelque chose d'indécent et comme une hypocrisie à ne pas nous arrêter, au moins pour réfléchir, à ce scandale de notre temps qui, en accumulant les difficultés, rend à ce point la femme inapte à la mission de maternité physique et morale qu'elle a reçue de Dieu. Quand je vois comment nous préparons cette Année mariale, je me dis que tous, les uns et les autres, nous pouvons faire mieux.

Les chrétiens peuvent, s'ils le veulent, faire des réflexions profondes. Si durant cette année quelque chose a été changé dans la condition de la femme, ne croyez-vous pas que ce soit le plus bel hommage que l'on puisse rendre à Marie ?

## DEUXIÈME PARTIE

Vous me permettrez bien d'élargir le sujet qui m'est demandé ce soir. Il ne servirait à rien d'observer les difficultés de croire si je n'essayais de voir en même temps les *possibilités de croire.*

Je trahirais la classe ouvrière si, après avoir dit que le monde ouvrier, rejeté, écrasé, dévié, constituait un monde imperméable à la foi, et si je ne soulignais les *raisons d'espérer.* Elles sont nombreuses.

Je les trouve d'abord dans l'histoire ouvrière faite de la misère de beaucoup, de l'espérance de quelques-uns et du travail d'innombrables militants.

Jusqu'en 1914, les syndicats ouvriers n'avaient pas et ne voulaient pas de permanents. On a durement senti la condition ouvrière au cours des grèves qui durèrent des mois et des mois dans le Midi ; des ouvriers furent frappés alors qu'ils n'avaient commis que la faute d'essayer d'organiser un peu pour aider les hommes à s'en sortir, et de dire un jour : « Nous en avons assez, nous n'en pouvons plus, nous arrêtons de travailler... »

Il n'est pas possible que ces valeurs-là, le bon Dieu ne les prenne pas comme une espérance de lendemains qui chanteront dans la foi...

### VALEURS ÉVANGÉLIQUES

A peu près tous les ouvriers ont été marqués du signe de la croix au jour de leur Baptême. Comme ils le portent, ce signe de la croix !

Au moment où nous prenons conscience de plus en plus du sens de la Rédemption et de la place de la souffrance dans le monde, nous devons admirer, saluer, et imiter ce monument de souffrances qu'est la classe ouvrière. Sans doute, il y a de la souffrance partout et les veilles d'une mère de famille, les souffrances d'un malade, sont parfois les mêmes dans toutes les classes. Cependant, que de souffrances cachées, que de militants aujourd'hui mis à la porte de leur usine, mis à la porte de leur logement, qui demeurent sans relations ! Nous devons être reconnaissants à la classe ouvrière de porter peut-être le côté le plus lourd de la croix du Christ dans le monde moderne.

Les enfants des taudis, les militants des sanas, ne sont pas seulement le vivant reproche d'une terre divisée par l'argent, ils sont aussi une part des souffrances rédemptrices, ils vivent dans l'état du Crucifié, ce sont des membres du Christ sous le pressoir.

La tradition religieuse nous dit que Simon de Cyrène, cet homme réquisitionné à midi, la veille du sabbat, et placé malgré lui sous l'instrument du supplice, ne connaissant pas celui qui la portait, ne sachant rien du drame qui se jouait, fut sauvé par la croix du Christ.

Il y a nombre d'ouvriers qui sont ainsi projetés sous la croix, et nous croyons fermement que ceux qui portent aujourd'hui la plus lourde part de cette croix triompheront finalement des difficultés et que le monde ouvrier accédera à Dieu.

### VALEURS RELIGIEUSES

Une autre raison d'espérance est, semble-t-il, dans les valeurs religieuses que porte le monde ouvrier : jeunes ménages sans logement et sans argent continuant de croire à la vie. Concentrations de personnes dans les quartiers qui finissent par faire naître des occasions de communauté. Parmi les plus pauvres, l'entraide

ganise mieux que dans les immeubles ueux.

eut-être le monde ouvrier nous indique-t-il hemin des vraies valeurs de l'homme qui se mesurent pas à la puissance mais à la tribution du bien commun. Parce qu'il n'est possédé par son avoir, le peuple est dis- ible pour ce qui doit être fait. Le monde rier n'est pas un monde clos. Si la véritable ndeur réside dans l'ouverture à la charité, monde ouvrier est déjà grand.

'arce que la foi est lucidité qui juge, les riers jugent le monde de péché. La foi est ération, et ce qui la fortifie c'est de délivrer umain étouffé par le mal.

l y a eu autrefois des chrétiens livrés aux es ; d'autres bêtes aujourd'hui assaillent les étiens. Jacques Rivière a parlé des « bêtes l'intelligence », il faut parler aujourd'hui bêtes de l'économie, de la structure, de la duction.

'est l'esprit de leur Baptême qui met au ur des ouvriers la conviction que c'est le nde qui a tort, que c'est le monde qui est heur et qui est déjà condamné.

lors, il nous faut bien dire que l'inaccepta- n du désordre est une réaction saine. Ce , derrière nos volets, nous appelons la ré- te du peuple, n'est souvent que le cri dou- reux d'une humanité qui en appelle à la tice du Dieu-Amour.

Non, le monde ouvrier n'est pas une terre angère ; le travail de l'esprit de Dieu pré- e les voies aux hommes de Dieu.

Quand un militant ouvrier s'en va à sa réu- n syndicale, quand une ouvrière d'usine tre chez elle et veille tard dans la nuit ır mettre de l'ordre dans son foyer, tous ıx-là aménagent le monde et, par eux, le nde devient une terre plus riche.

es manœuvres qui participent à la produc- n sans savoir ce que deviendra leur travail, ditent, obscurément, la vie cachée...

e monde ouvrier est vraiment une terre te préparée pour que la semence de la grâce Dieu le baigne, comme le soleil et la pluie lent fertiliser la terre.

e monde ouvrier n'est pas seulement le noin de nos infidélités, victime du péché du nde, il est le prototype du monde nouveau i attend dans la souffrance et dans la nuit on lui apprenne son Sauveur. Le peuple des its, grand par sa pauvreté qui appelle le érateur, est comme le peuple élu, tout prêt ecevoir le Seigneur.

## TROISIÈME PARTIE

Nous avons dit à quel point l'histoire ouvrière ntemporaine est marquée par le marxisme. is, s'il s'efforce d'animer le mouvement vrier, le communisme athée n'est pas par- nu à s'identifier au monde du travail.

Ceux qui feront un jour l'histoire du monde vrier décriront le XIXe siècle comme celui scandale de la rupture de l'Eglise et de la sse ouvrière, mais ils auront mille raisons crire que le XXe siècle a été celui de l'*évan- isation du monde ouvrier.*

En cent cinquante ans, le monde ouvrier a produit ses élites, a eu ses martyrs, a forgé son espérance. Il ne pouvait pas attendre d'un autre son accession à la communauté, parce que l'autre, qui l'employait, avait les yeux fermés, aveuglés par l'argent.

A une exception près, toutes les améliorations à la condition de l'ouvrier sont venues des ouvriers eux-mêmes. Aujourd'hui, une ère nouvelle s'ouvre dans l'histoire ouvrière, un type d'expérience religieuse vécue est posé au monde du travail. Le monde ouvrier a ses élites spirituelles. Depuis la J. O. C., il n'est plus impossible d'être à la fois ouvrier et chrétien. Un type d'homme nouveau est né : le militant ouvrier chrétien.

La J. O. C. elle-même n'a pas été une génération spontanée. Des chrétiens, trop souvent en tirailleurs, l'ont précédée.

S'il me fallait trouver l'aurore des temps nouveaux pour la classe ouvrière, je la situerais chez trois Papes : Léon XIII, Pie X et Pie XI.

Léon XIII, le premier, distinguant si vigoureusement le secteur de l'Eglise et celui de la cité, jetait les bases du catholicisme social.

Pie X, par qui est venue la communion précoce. Aujourd'hui, les hommes d'âge mûr qui sont témoins du Christ dans la classe ouvrière sont souvent ceux qui ont été imprégnés d'Eucharistie dès leur jeune âge.

Pie XI enfin, qui, jetant les bases de l'Action catholique, a permis au monde ouvrier d'organiser son évangélisation. Aujourd'hui, le peuple porte en lui son levain et déjà, en quelques points, la pâte gonfle.

Mais il arrive que les fruits ne tiennent pas les promesses des fleurs. Les obstacles de la foi que nous avons décrits sont si nombreux, si pernicieux, tellement entretenus que le monde ouvrier ne verra disparaître en partie ces difficultés particulières de croire qu'à un certain nombre de conditions dont je voudrais énumérer ici les plus importantes :

— une religion authentique,
— un milieu chrétien qui veut « bouger »,
— un enseignement fort et accessible.

### UNE RELIGION AUTHENTIQUE

La manière ouvrière d'être chrétien ne relève pas du laisser-aller, d'une religion au rabais ou du pittoresque. Bien au contraire, ce qui est le nœud même du problème religieux pour le monde ouvrier, c'est la *transformation de la vie profane.*

Le travail est apparu comme participation à l'œuvre de Dieu. La foi n'est pas débrayée de la vie où l'on n'applique pas le double secteur. Au contraire, il existe une adhésion irréelle, évaporée, qui n'engage pas.

On a dit des enfants qu'ils étaient vrais et logiques. Le peuple ouvrier n'est pas un peuple enfant, mais il a la pureté de cœur de la voie spirituelle d'enfance.

On est chrétien partout, dans toute la vie. Nous le savons déjà ; ce fut même la devise de l'A. C. J. F. depuis l'origine : « Tout le christianisme dans toute la vie. »

Les chrétiens du monde ouvrier ont pris cela au mot et s'efforcent de l'appliquer. La

vie avec d'autres frères non chrétiens est pour eux le type même de la liberté des enfants de Dieu.

La nature du chrétien c'est de vivre en tentation. La vie doit créer la nécessité de poser des actes de foi. Quatre cent millions de catholiques vivant avec deux milliards de non-chrétiens, c'est l'asphyxie sans phrase si la foi n'en est pas raffermie. Parce qu'ils vivent de foi dans un monde de péché, ils sont en tentation de dévier. Qui n'est pas en tentation de dévier ? Jésus-Christ lui-même fut tenté au désert et dut, pour obéir au moment du sacrifice suprême, avoir le secours supplémentaire de l'ange de son Père.

Les chrétiens du monde ouvrier savent que pour tenir il faut qu'ils se retrouvent entre eux pour demander à l'Eglise, sur les faits de leur propre vie, les points d'application de la doctrine.

Sans réflexion de foi sur la vie, sans communauté accueillante, priante et fraternelle, ils savent bien que l'être humain ne peut pas garantir sa foi. C'est le type même de la découverte spirituelle faite par l'Action catholique et pratiquée par des milliers de groupes.

Transformation de la vie profane vécue en milieu non chrétien par des hommes qui se retrouvent dans l'Eglise pour y recevoir l'enseignement et les sacrements, tel est le type de christianisme dont le monde ouvrier a besoin.

Le monde ouvrier ne parviendra au Seigneur que par des moyens authentiques. Le temps presse dans notre monde moderne ; l'évolution de la conscience humaine a besoin d'un « supplément d'âme ». Le monde ouvrier cherche le Seigneur tout vrai. Epargnons-lui la circoncision.

Pour se nourrir de l'Eucharistie, le monde ouvrier doit vivre en Eglise, il doit faire crédit à ses frères dans la foi. Je crois pouvoir dire que les travailleurs sont prêts à faire ce crédit.

**UN MILIEU CHRÉTIEN QUI VEUT « BOUGER »**

La deuxième condition, essentielle aussi, et qui fera tomber plusieurs obstacles à la foi, est l'attitude de l'ensemble des chrétiens.

La présence des ouvriers dans l'Eglise pose un fait nouveau. Ils sont dedans, ils regardent et ils pensent : « Vous êtes avec nous à la communion et vous ne jouez pas le jeu ; nous entendons proclamer la justice, le danger de l'argent, la nécessité d'un monde fraternel, vous écoutez et le lendemain vous paraissez n'avoir pas entendu... »

Les autres classes sociales, sous peine d'être un scandale et un péril pour la foi de tous, doivent se mettre, elles aussi, à suivre une voie authentique dans la pratique de la religion. Nos arrière-neveux, nos arrière-petits-enfants se demanderont par quelle aberration nous avons pu vivre dans un état social tel, où l'argent est pleinement roi, sans protester au nom de toute la communauté chrétienne.

Je pourrais développer, mais il n'est pas possible aujourd'hui d'être chrétien sans faire réflexion à plusieurs sur leur foi chrétienne. Un chrétien, connu comme tel, qui ne pose pas dans son milieu des actes qui étonnent, qui n'est pas appliqué à rompre avec le mal con-cret, celui-là est un poids lourd pour l'Eglis[e].

Mais plusieurs, parmi les chrétiens d'aujour-d'hui, ont une tâche particulière vis-à-vis d[u] monde ouvrier. Je pense à ceux dont la cultur[e], la possibilité de moyens d'expression, le no[m] enfin et le crédit qu'on leur apporte, ne pense[nt] pas assez qu'ils devraient mettre leurs talen[ts] à la disposition du monde ouvrier, pour écrir[e] pour lui, enseigner pour lui, penser avec lui[,] avec lui, disons-nous, ce qui veut dire qu'[on] accepte une communauté de destin. Par eu[x] le monde ouvrier pourrait connaître les ch[e]-mins du Seigneur.

Je relisais ces jours-ci une page de Pégu[y] et par-delà les mots, ma pensée allait vers ce[ux] qui sont les bons chrétiens, les grands chr[é]-tiens de l'Eglise, les témoins de la religion da[ns] le journalisme, l'enseignement ou les arts :

« Il y a quelque chose de pire que d'avoir u[ne] mauvaise pensée, c'est d'avoir une pens[ée] toute faite.

Il y a quelque chose de pire que d'avoir un[e] mauvaise âme, c'est d'avoir une âme tou[te] faite.

Il y a quelque chose de pire que d'avoir u[ne] âme perverse, c'est d'avoir une âme hab[i]-tuée. »

**UN ENSEIGNEMENT FORT ET ACCESSIBLE**

Le sacerdoce est le premier témoin du Chri[st] Rédempteur, enseignant et souffrant, éducate[ur] des âmes dans une communauté.

Les récents événements qui agitent si viv[e]-ment l'Eglise de France sont une poussée [de] température, signe de croissance, d'une inse[r]-tion prodigieuse et laborieuse des chrétie[ns] dans le monde moderne.

Par les prêtres-ouvriers, par les aumônie[rs] d'Action catholique, par toute l'action missio[n]-naire, douloureusement, mais sûrement, [le] monde prend la mesure du sacerdoce. [La] grande leçon de ces dix ans d'histoire re[li]-gieuse, c'est qu'aujourd'hui on veut le prêt[re] avec soi parce qu'il est signe de Dieu ; on [le] veut autrement que soi parce qu'il est l'hom[me] de Dieu. Et cela est déjà un grand message.

Un autre message des prêtres-ouvriers sem[ble] apparaître — car jusqu'ici nous n'avons q[ue] les Encycliques, les paroles des Papes sur l'[or]-ganisation du monde « contraire aux lois [de] Dieu », « insulte » à l'ordre établi par Dieu [—] quelques prêtres qui voulaient être simpleme[nt] présents se sont engagés dans cette lutte cont[re] les structures de fer. Par eux s'est exprimé u[n] appui concret de l'Eglise au combat ouvri[er] pour sa libération, la lutte contre le péché, [et] sur cela non plus il ne faudra pas revenir.

Au moyen âge, les prêtres seuls bâtissaie[nt] la cité ; ils transcrivaient les textes d'Aristo[te] et d'Homère, ce qui leur laissait parfois p[eu] de temps pour leur tâche sacerdotale ; trop p[eu] de laïques avaient pris conscience qu'il fa[llait] s'engager. L'Eglise assurait un rôle de su[p]-pléance dans les tâches profanes.

C'est aux laïques à bâtir la cité, mais u[ne] centaine de prêtres ont posé des jalons, comm[e] pour dire aux laïques : ce que nous avons fa[it,] faites-le. Car, si l'Eglise les a momentaném[ent] retirés, ce n'est pas pour réprouver l'acti[on]

uvrière, mais pour que le sacerdoce, repre-ant comme un deuxième souffle, donne au onde ouvrier, de mieux en mieux, ce qu'il est seul à pouvoir lui donner : le sens de Dieu, enseignement de Dieu.

Ce n'est pas par hasard qu'au moment le lus douloureux un autre prêtre jetait le cri 'alarme aux Parisiens chaudement vêtus, au om de ceux qui avaient froid. Sans doute, 'est aux pouvoirs publics et aux organismes rivés à prendre en main le problème du loge-nent, mais quand il y a scandale à dormir, Dieu secoue notre indolence.

La situation du monde du travail est aussi rave, aussi insultante à l'homme que la mort 'une pauvre femme dans la rue en une nuit e grand froid.

Le prêtre est le héraut de Dieu. Sa mission l'enseignement n'est pas seulement dans la haire ; elle ne se ramène pas à un cri d'alarme la radio ou à l'engagement de plusieurs dans n syndicat de combat, nous savons bien que 'est là un style exceptionnel. Mais quand Dieu uscite des prophètes pour une tâche excep-ionnelle, c'est que nos péchés le réclament t qu'il veut que nous agissions.

L'action du prêtre, celle de l'Eglise, est tou-ours la parole de Dieu. Il y a plusieurs ma-nières de parler. Puissions-nous avoir compris ! Avoir compris que si l'Eglise n'a pas à lier sa ause à des institutions contingentes, ni à prendre parti, la tradition du christianisme est de lutter contre tout ce qui écrase l'homme, et cette lutte même est une manière d'aimer.

Peut-être disons-nous aujourd'hui plus nette-ment et pas seulement en parole que notre foi approuve et encourage l'effort de libération ouvrière. Il y a une façon de condamner la lutte des classes qui revient en fait à canoniser le *statu quo*, lequel repose pourtant en grande partie sur la force et donc sur la victoire d'une fraction du pays sur une autre, minoritaire, beaucoup plus que sur la justice.

Il serait opportun de ne pas négliger cet aspect et de préciser que la révolte devant l'in-justice reste une réaction saine, valable sur le plan chrétien, même si elle peut, hélas ! con-duire au pire. Haine, non ; lutte, oui ; et lutte en définitive contre les formes pétrifiées de l'égoïsme. Il ne faut pas que le réflexe anti-révolutionnaire de l'Eglise fasse croire aux tra-vailleurs que Dieu est de l'autre côté de la barricade.

D'ailleurs, le peuple ne pensera jamais que Dieu s'est éloigné de lui, mais que ce sont les gens d'Eglise qui se sont éloignés de Dieu.

Nous devons savoir gré aux prêtres-ouvriers d'avoir fait un acte concret, d'avoir encouragé les militants à s'engager. Les travailleurs lisent peu les documents, mais ils sont avides de gestes.

C'est maintenant aux ouvriers chrétiens à continuer, à côté de leurs frères non chrétiens, la lutte pour la libération humaine de millions d'hommes. Il faut lutter en n'oubliant pas d'aimer. C'est au sacerdoce et à la communauté chrétienne à apprendre à aimer, et à dire que l'Evangile ne peut attendre que la justice soit réalisée, que la grâce n'est pas au bout de la nature, que le progrès social n'est pas la foi en Dieu.

En conclusion, le monde ouvrier a besoin de voir l'Eglise ; les militants ouvriers peuvent témoigner de l'Evangile dans le monde du tra-vail, mais ils ne peuvent pas témoigner de l'Eglise sans vous.

Il semble que les difficultés s'atténueront si le sacerdoce et la communauté chrétienne sont unanimes dans leur témoignage de foi et de charité.

# Psychologie et mentalité des incrédules

*Don C. Colombo, professeur à la Faculté de théologie de Milan, a donné, sous le titre ci-dessus, dans* Orientamenti Pastorali *(déc. 1953), l'article suivant où il montre que l'incrédulité prend des formes variées dans le monde moderne. Le milieu, la profession, l'état social, tout concourt à nuancer le refus de la croyance en Dieu. Naturellement, l'auteur vise surtout les couches sociales de l'Italie. Mais pour certains milieux, les mentalités sont assez proches d'un pays à l'autre* (1) *:*

L'incrédulité n'est pas un fait propre ou spécial à nos jours. Le Message évangélique a toujours trouvé des adhérents et des négateurs : des adhé-rents enthousiastes et héroïques jusqu'au martyre, ou des adhérents par routine et tièdes ; des néga-teurs obstinés et résolus, ou simplement des hommes indifférents à son appel. L'Evangile est rempli de cette diversité d'attitudes, et l'on peut dire qu'il n'y a pas de période dans l'histoire de l'Eglise au cours de laquelle, d'une façon ou d'une autre, avec plus ou moins d'intensité, la division des hommes au sujet de Jésus-Christ ne se soit pas manifestée.

Ainsi, pour citer des exemples, les humanistes paganisants, la bourgeoisie illuministe, les positi-vistes du siècle passé, n'étaient certainement pas des croyants. Et, pour sortir du cercle restreint des classes dirigeantes, il paraît difficile de pouvoir dire combien de foi chrétienne ou simplement de foi dans le Dieu de la Révélation continuait de subsister parmi les immenses foules d'adhérents populaires au mouvement cathare du XIIIe siècle.

L'incrédulité n'est donc pas un phénomène propre à notre temps : c'est un phénomène qui se repré-sentera constamment dans l'histoire de l'humanité, parce que la foi sera toujours donnée par Dieu, mais elle exigera aussi toujours une libre corres-pondance de la part des hommes, lesquels ne sont pas toujours disposés à la lui accorder. Il y a des aspects caractéristiques de l'incrédulité aux diverses époques, et par conséquent aussi en notre temps, qui vaut la peine qu'on s'y arrête pour les examiner. Il n'est pas possible, évidemment, de considérer à fond chaque aspect : ce que nous nous proposons c'est de jeter un regard d'en-semble, en retenant quelques phénomènes carac-téristiques, qui pourront faire l'objet de recherches ultérieures plus analytiques.

(1) Traduction et sous-titres de *la D. C.*

Un premier phénomène caractéristique est l'existence de deux types d'incrédulité que, pour bien nous comprendre et en employant des expressions approximatives, nous appellerons *incrédulité de masse et incrédulité d'élite*.

Il n'existe pas, à notre connaissance, de recherches approfondies sur les orientations religieuses des masses populaires et de la bourgeoisie petite et moyenne. Il existe des statistiques religieuses locales concernant la pratique religieuse, ou des sondages sur les opinions religieuses, mais d'une portée assez limitée (une ville, un milieu ouvrier).

Cependant, des unes et des autres, renforcées par des observations directes, il est possible de déduire quelques remarques que j'estime bien proches de la vérité.

### L'incrédulité de masse.

En premier lieu, dans les masses populaires, il est facile de constater une notable divergence entre la foi religieuse et la foi en l'Eglise. Les cas d'incrédulité totale, de négation explicite de Dieu ou de la vie future, dans le peuple et parmi la petite et la moyenne bourgeoisie ne sont pas fréquents : une statistique récente, concernant un milieu de travail, donnait seulement 4 pour 100.

Bien différent et beaucoup plus grave se présente, au contraire, le phénomène, quand on parle de l'Eglise et de sa mission divine, ou de chaque dogme chrétien fondamental. Concernant la foi en la divinité de Jésus, on peut dire que chez nous elle existe, incontestablement, en grande partie, dans une large majorité du peuple ; mais il n'est pas très facile de préciser, car on ne sait pas ce que beaucoup de gens entendent par « divinité de Jésus ». On trouve des gens qui s'approchent de l'Eucharistie, sans croire vraiment, non pas seulement en la Présence réelle, mais encore en la divinité même du Christ.

La foi de larges couches de notre population apparaît comme une foi qui survit surtout par suite de l'éducation ou des influences subies durant la période de l'enfance, et elle est conservée et maintenue vivante par certaines pratiques religieuses minimes ou par le voisinage ou l'exemple de chrétiens authentiques. Il va de soi que pareille foi est l'objet d'une continuelle érosion, plus ou moins grave, suivant les milieux, mais presque générale ; il advient ainsi qu'une disposition de foi universelle se restreint peu à peu au point de devenir seulement de la foi en l'Eglise, mais pas en tout son enseignement, de la foi dans le Christ, mais non en l'Eglise, de la foi en Dieu, mais non dans le Christ, jusqu'au manque absolu de foi. Les premiers abandons surviennent assez facilement, spécialement parmi la population masculine de certaines zones et de certaines catégories (ouvriers, employés) ; cette dernière catégorie, c'est-à-dire celle des employés, est de beaucoup la plus vaste.

Mon intention, ici, n'est pas d'agiter le problème de la responsabilité de cette restriction progressive de la foi, que l'on constate malheureusement en de nombreuses catégories ; je n'entends pas, non plus, examiner la valeur surnaturelle de la foi qui, apparemment du moins, subsiste encore ; mais je veux demander : quelle est la situation psychologique de ces gens-là en face du christianisme ? Pour quels motifs n'y adhèrent-ils pas totalement ?

Je crois pouvoir répondre sans crainte : ils demeurent encore attachés en quelque façon au christianisme ; ce restant de foi qu'ils conservent ne sera pas de la foi vivante et justifiante, ni même peut-être la vertu surnaturelle de la foi, mais c'est encore une foi dans le christianisme comme Révélation divine. La preuve de cette assertion est double : d'une part, il y a le fait que le Dieu en qui ils croient est le Dieu de la Révélation chrétienne ; ils rejetteraient une conception de Dieu qui ne répondrait pas aux caractères qu'ils ont appris à connaître grâce à l'Evangile. D'autre part, pour démontrer la permanence d'une certaine adhésion intérieure au christianisme, il y a le fait de la fréquence relative de retours à l'acceptation ou à la pratique intégrale, lorsque les années ou les circonstances de la vie font sentir plus vivement le besoin de Dieu.

On doit donc dire, à mon avis, que, dans la masse populaire et parmi la petite et la moyenne bourgeoisie, l'incrédulité totale est beaucoup moins répandue que cela pourrait sembler superficiellement. Mais malheureusement, à côté de cette remarque rassurante, il faut admettre qu'une telle foi ou un tel lien survivant avec le christianisme est une pauvre et misérable chose : il s'y mêle, au point de l'étouffer presque, des convictions nettement antichrétiennes, en général variables à l'infini. Trop souvent, il s'agit là d'une foi à l'état léthargique, ou agonisante, ou dans le coma.

Les causes de cette situation sont multiples, mais on peut les ramener à quelques catégories fondamentales : manque de formation religieuse, manque de contact personnel avec Dieu, difficultés pratiques, absorption totale par la vie et par le milieu lui-même, influence de l'exemple ; il y a, en outre, les raisons particulières, provenant de problèmes de personnes ou de situations locales ; raisons qui peuvent être combattues plus facilement, parce que leur influence est moins profonde, tandis que les premières raisons, dérivant d'une situation générale, ne peuvent être supprimées qu'en changeant profondément la situation générale elle-même.

### L'incrédulité totale dans le milieu populaire.

Mais même dans le milieu populaire ou bourgeois, l'incrédulité en vient parfois à être une incrédulité totale : négation consciente et explicite de Dieu et de la vie future.

Quand ce phénomène se présente, il apparaît d'ordinaire comme un « fait culturel » : comme le résultat d'influences « culturelles » subies. Il n'est pas nécessaire que l'ouvrier communiste ou l'employé, petit bourgeois, qui ne croient plus à Dieu, aient fait de longues et profondes études : d'habitude, ils n'ont même pas étudié ; ils ont simplement lu quelque livre ou journal, ou ils ont entendu des conférenciers, et, à la suite de cela, ils se sont formé des convictions personnelles, en vertu desquelles ils estiment devoir exclure l'idée de Dieu, comme signe de mentalité « infantile ». Ils ne doutent aucunement que des personnes fort intelligentes croient positivement en Dieu, mais dans leur connaissance très bornée du problème religieux et de son histoire, le dernier opuscule ou le dernier article d'un quelconque professeur de philosophie ou de science a plus de valeur que n'en ont tous les raisonnements de Platon, d'Aristote, d'Augustin ou de Thomas. Ce sont des rationalistes « primaires », diraient les Français ; c'est-à-dire des rationalistes devenus tels, uniquement pour avoir accepté avec une confiance aveugle, sans capacité de discernement critique, une vulgarisation scien-

fique ou philosophique, très superficielle et très élémentaire.

Ce type d'incrédulité n'était pas fort répandu chez nous jusqu'à ces dernières années, tandis qu'il paraît l'être assez en France, par suite surtout de l'influence de l' « école laïque ». Mais on note aussi chez nous sa présence et une certaine tendance à s'étendre, spécialement parmi les jeunes ouvriers. La cause principale en est la diffusion d'une culture technique « areligieuse ». Le jeune ouvrier qui, pour se spécialiser, fréquente des cours d'instruction professionnelle ou lit des livres de culture technique, est facilement attiré par le désir de développer sa culture et il entreprend la lecture de livres de vulgarisation scientifique les plus courants en Italie qui, ou bien sont totalement étrangers à toute inspiration ou idée chrétienne, ou bien présentent les solutions scientifiques comme parfaitement suffisantes pour tout expliquer et parfois même comme opposées à l'enseignement religieux mal compris. Il arrive alors que facilement se forme dans l'esprit de ces jeunes gens la conviction que les enseignements de la religion concernant l'origine de l'univers et de l'homme, l'existence de Dieu et ses rapports avec le monde, la Providence, la vie future, etc., paraissent des enseignements « enfantins », définitivement surpassés par la science moderne. Si, ensuite, il leur arrive de lire dans quelque livre ou article de journal quelque pseudo démonstration de l'existence du problème de Dieu, ou — ce qui n'est pas fréquent — s'il leur tombe sous les yeux quelque exposé de la doctrine chrétienne par trop insuffisant et mal rédigé, spécialement en ce qui concerne le problème des origines, alors leur conviction définitive est bel et bien formée : la science a éliminé la foi.

Ce rationalisme naïf, qui existait jusqu'à la dernière guerre, plutôt sporadiquement chez des individus isolés — je me souviens, par exemple, avoir remarqué dans le train, à cette époque, un homme qui lisait l'ouvrage de Darwin sur l'*Origine de l'homme,* — pourrait devenir un phénomène d'une plus vaste portée par suite d'une certaine action systématique du parti communiste.

Je ne sais pas quelles instructions sont données aux militants du parti, particulièrement dans les écoles de formation communiste, mais il y a certains signes qui doivent nous préoccuper : la publication, à des prix de divulgation populaire, d'ouvrages classiques de la mentalité « illuministe » ou positiviste ; la disparition totale de la foi religieuse chez beaucoup de jeunes gens qui fréquentent le milieu communiste ; certains gestes de cordial mépris pour les manifestations populaires de la foi religieuse, que l'on constate parfois chez ces jeunes gens ; surtout le mutisme de nombreux jeunes communistes en face des rappels à la religion de la famille ou du milieu dans lequel ils vivent. Tous ces signes ne me laissent aucun doute et me font craindre une action qui tende à vider les âmes des jeunes communistes de toute foi religieuse.

Il peut se faire que ce ne soit pas une action destinée à combattre directement la religion chez les jeunes adhérents au parti, mais il est bien probable qu'il leur est enlevé ainsi leur possibilité de continuer à croire, en détruisant la confiance dans l'accord entre la raison et la foi.

## L'incrédulité totale dans le milieu petit-bourgeois.

Un peu différente se présente la raison de l'incrédulité totale dans le milieu petit bourgeois. Là aussi, c'est un phénomène « culturel », mais il a des origines et des caractéristiques plus variées. Parfois c'est la connaissance de la littérature de vulgarisation scientifique ; d'autres fois, peut-être plus souvent, ce sont des nouvelles ou des romans areligieux ou antireligieux, plus souvent encore des problèmes de caractère pratique qui suscitent d'abord des discussions, puis des doutes et, à la fin, engendrent une attitude mentale de rationalisme individualiste. La caractéristique de ce milieu — je veux dire le milieu employé — est précisément l'individualisme : le danger bourgeois consiste à être facilement porté à juger le monde d'après son médiocre angle visuel et à se croire capable de résoudre tout seul n'importe quel problème.

Même sur le terrain religieux, donc, son incrédulité n'a pas son origine dans la surestimation de la science, mais plutôt dans la surestimation de son intelligence personnelle et dans un certain scepticisme à l'égard de toute pensée différente de la sienne propre, spécialement en face de toute affirmation ou de tout système doctrinal qui ne tendent pas au même but que ses habitudes de vie. Dans la plupart des cas, l'incrédulité des petits bourgeois est le système de pensée qui représente ou justifie le mieux leur vie.

C'est donc une forme d'incrédulité, sous certains aspects moins dangereuse et sous certains autres plus dangereuse que celle précédemment décrite du milieu bourgeois. Moins dangereuse, parce que, étant essentiellement individualiste, elle n'est pas militante ; et puis, elle est plus disposée aux compromis, aussi bien dans la vie familiale que dans la conviction personnelle elle-même. Mais, au fond, elle est peut-être plus dangereuse, soit pour l'individu, soit pour la société, car découlant d'une situation pratique, elle est plus difficilement guérissable. C'est le signe d'un caractère moral malade, et il tend à engendrer dans son milieu une maladie endémique très dangereuse pour la foi et la vie chrétienne : le scepticisme.

## L'incrédulité en milieu cultivé.

Pour donner une signification exacte aux remarques précédentes, il faut se rappeler constamment la remarque fondamentale qui en constitue le cadre : l'incrédulité totale du milieu populaire et petit bourgeois est un phénomène numériquement limité. Bien plus, le manque lui-même de foi chrétienne, du moins chez nous en Italie, n'apparaît pas dans certains milieux comme un phénomène aux vastes proportions — sauf peut-être dans quelques zones — pour des causes historiques facilement reconnaissables.

Malheureusement, on ne peut peut-être pas en dire autant des classes cultivées. Même ici, il n'existe pas d'enquêtes approfondies très étendues, mais des éléments recueillis à l'occasion d'une « enquête sur la foi dans le milieu contemporain cultivé en Italie » organisée par le mouvement des diplômés de l'Université d'A. C., il y a quelques années, il est possible de tirer certaines idées générales qui, je crois, reflètent assez bien la situation.

En premier lieu, le milieu cultivé est peut-être celui qui présente le plus visiblement les rapports entre étude, activité professionnelle et problème religieux : notablement visible est l'influence que la « mentalité professionnelle » exerce en ce qui concerne le problème religieux.

En second lieu, le milieu cultivé peut souvent se

diviser par périodes de culture : c'est ainsi qu'il y a une attitude caractéristique des hommes qui, au cours de la période universitaire, ont subi l'influence positiviste, et une attitude de ceux qui ont subi une influence idéaliste, etc.

En troisième lieu, le problème de la foi parmi les classes cultivées subit davantage l'influence de la culture générale que celle de la culture professionnelle spécifique. Voici quelques données pratiques pour illustrer et justifier ces affirmations. On remarque une différence notable d'attitude générale à l'égard des problèmes religieux entre les diplômés à formation technique et ceux à formation humaniste ; chez les premiers, il y a divergence entre les ingénieurs et les médecins ; chez les seconds, entre les diplômés en droit et les diplômés en lettres.

Naturellement, les exceptions ne manquent pas ; il y a des catégories plus difficilement classifiables, mais la présence de « mentalités » fondamentales caractéristiques des différentes catégories est facilement discernable.

Pour en faire quelque signe d'orientation, même très sommaire, on peut dire que la formation technique ou scientifico-technique laisse, en général, plus disponible l'intelligence pour n'importe quelle orientation sur le terrain religieux : elle est plus neutre que la formation médicale ou humaniste. Elle présente même certains aspects favorables, comme l'exigence de la cohérence logique, la confiance dans la valeur de la religion, une plus grande indépendance à l'égard des idoles éphémères de la culture littéraire ou philosophique du jour.

Le maintien ou la disparition de la foi dans ces catégories semble dépendre surtout de deux facteurs — toujours en faisant abstraction des facteurs pratiques : — l'éducation religieuse familiale ; l'assistance culturelle religieuse de la période au cours de laquelle se forme la culture générale du jeune homme, à l'école secondaire supérieure ou à l'Université. En général, les techniciens adoptent, sur le terrain religieux, l'attitude du milieu culturel — familial, scolaire, de culture générale — dans lequel ils ont grandi durant leur jeunesse et spécialement durant la période universitaire. C'est pourquoi, ingénieurs et médecins de la fin du XIX[e] siècle et du commencement du XX[e] étaient en grand nombre positivistes — davantage les seconds que les premiers, — non pour des raisons du type d'études, mais en vertu de la « philosophie générale » du milieu scientifique du temps.

Il est également indéniable que même le type d'études exerce une influence sur le développement de la foi religieuse, spécialement sur les jeunes gens les plus réfléchis, comme aussi l'habitude expérimentale des naturalistes et des médecins peut devenir une source de difficulté, en regard du caractère non expérimental des réalités surnaturelles.

Différente, par contre, apparaît la position des catégories de formation humaniste, chez lesquelles on constate plus nettement les influences de courants doctrinaux spécifiques et une prise de position plus personnelle en face des problèmes religieux. Les juristes, par exemple, sont plus sensibles à l'influence de conceptions politiques qui représentent, en raison des idéals qu'ils poursuivent, une sorte de philosophie de l'homme : liberté ou autorité, libéralisme économique, justice sociale, rapports entre l'Eglise et l'Etat, etc. Ces conceptions politiques, étant donné la mentalité logique des juristes, donnent souvent lieu à la formation d'une philosophie générale, plus ou moins compatible avec la doctrine chrétienne et, finalement, avec la foi elle-même en Dieu.

Les philosophes, comme c'est naturel, adoptent, en général, sur le terrain religieux, la position cohérente avec leur tendance générale de pensée ; malheureusement, je ne crois pas que, parmi eux, les croyants forment le plus grand nombre.

Les gens de lettres sont certainement les plus individualistes et présentent la plus grande variété d'attitudes. Les incrédules totaux ne forment pas, parmi eux, la majorité — pour la raison aussi que les femmes y sont les plus nombreuses, — mais on y constate une multitude d'attitudes diverses de scepticisme ou de relativisme religieux : la tendance à considérer comme bonnes toutes les religions, comme expression d'un besoin fondamental égal, et à interpréter les dogmes comme des symboles. En un mot, c'est le milieu dans lequel le psychologisme religieux et la mentalité moderniste sont plus vivement présents.

C'est également le milieu le plus exposé au culte des « *idola locus* », c'est-à-dire des hommes prônés par la culture du jour : Croce, Gide, Proust, Sartre, etc. C'est le milieu qui, du moins en Italie, se ressent davantage du manque de culture supérieure humaniste d'orientation chrétienne.

Toutes les remarques que nous avons faites, assurément sommaires et purement indicatives d'autant de sujets susceptibles d'étude approfondie, peuvent être synthétisées dans une observation finale. La foi est sans doute un fait personnel, le résultat d'une libre correspondance personnelle au don de Dieu, mais c'est aussi un fait en quelque sorte social, résultat de conditions spirituelles, sociologiques, culturelles du milieu et du temps dans lequel l'homme croît.

Voilà pourquoi l'Eglise a besoin, pour pouvoir communiquer, maintenir, développer la foi, de créer autour des chrétiens un « milieu adapté », culturel, sociologique, spirituel.

Le Saint-Esprit est constamment à l'œuvre pour « rénover la face de la terre », pour créer dans l'humanité l'Eglise Mère, famille spirituelle au sein de laquelle les enfants de Dieu puissent croître pour Dieu.

Mais il laisse aussi à l'initiative des hommes, hiérarchie, clergé et laïques, la tâche d'en rechercher les voies, différentes suivant les différentes époques.

---

— ***Présence mariale immaculée***, **par FRANÇOIS CHARMOT, S. J. — Volume 12 × 19 cm., 238 pages, 300 francs. Editions Spes, Paris.**

Ce livre s'adresse plus spécialement aux militants de l'Action catholique. Son but et son thème, c'est de présenter l'Immaculée d'abord comme la reine de l'Action catholique, parce qu'elle combat la première et avec tous, dirigeant la tactique et assurant la victoire, contre le démon ; ensuite comme l'éducatrice de l'Action catholique, parce qu'elle forme les militants à la vie intérieure nécessaire au véritable apostolat. Dans l'œuvre de Marie, Vierge et Mère, on voit se dessiner les traits caractéristiques de l'Action catholique : avec Jésus, elle est toujours agissante dans la vie de l'Eglise et dans la vie de Jésus dans les âmes. L'auteur termine son exposé doctrinal par quelques considérations opportunes sur les Unions mariales au sens large, groupes de chrétiens fervents et militants qui se mettent sous la protection, par une consécration spéciale, de Marie, en vue de leur apostolat, comme de leur propre sanctification.

# CONTROVERSE AU SUJET DES OBSÈQUES DE COLETTE

## ettre ouverte de M. Graham Greene à S. Em. le cardinal Feltin

*La femme écrivain Colette, dont la presse a una-imement reconnu l'immense talent littéraire, est écédée le 3 août dernier. Divorcée et remariée eux fois, ayant d'ailleurs vécu en dehors de toute réoccupation religieuse* (1) *et ayant refusé à ses erniers moments, affirme-t-on, de recevoir un rêtre, l'archevêché de Paris, indépendamment de oute considération relative à son œuvre littéraire, 'a pu que lui appliquer la loi de l'Eglise en natière de sépulture et lui refuser les prières ubliques, malgré les instances de ses amis. Devant ette attitude, le grand écrivain catholique anglais Graham Greene a cru devoir (vraisemblablement as de sa propre initiative) publier dans* le Figaro ittéraire *(14 août) cette lettre ouverte à S. Em. le ardinal Feltin, dans laquelle il lui reproche sa écision :*

EMINENCE,

Ceux qui aimaient Colette et ses œuvres se sont inis aujourd'hui pour l'honorer dans une cérémonie qui a dû paraître aux catholiques étrangement tronquée. Nous sommes habitués à prier pour nos morts. Dans notre foi, les morts ne sont amais abandonnés. C'est le droit de toute personne baptisée catholique d'être accompagnée par un prêtre jusqu'à sa tombe. Ce droit, nous ne pouvons pas le perdre — ainsi qu'on perd la citoyenneté d'une patrie temporaire — par crime ou par délit, pour ceci qu'aucun être humain n'est capable d'en juger un autre, ni de décider où commencent ses fautes et s'achèvent ses mérites.

Mais aujourd'hui, par votre décision, aucun prêtre n'a offert de prière publique aux obsèques de Colette. Vos raisons sont connues de nous tous. Mais auraient-elles été invoquées si Colette avait été moins illustre ? Oubliez le grand écrivain et souvenez-vous d'une vieille dame de 80 ans qui, au temps où Votre Eminence n'avait pas encore reçu l'ordination, fit un mariage malheureux non par sa faute (à moins que l'innocence ne soit une faute) et dans la suite rompit la loi de l'Eglise par un second et un troisième mariage civil. Deux mariages civils sont-ils tellement impardonnables ? La vie de certains de nos saints nous offre de pires exemples. Certes, ils se sont repentis. Mais se repentir signifie qu'on repense sa vie, et nul ne peut dire ce qui se passe dans les esprits entraînés à la lucidité lorsqu'ils sont confrontés au fait imminent de la mort. Vous avez condamné sur d'insuffisantes évidences, car vous n'étiez pas avec elle ni aucun de vos desservants.

Votre Eminence a donné, à son insu, l'impression que l'Eglise poursuivait la faute au-delà du lit de mort. Dans quel dessein Votre Eminence a-t-elle fait cet exemple ? Est-ce pour avertir vos ouailles du danger de traiter la loi de Mariage légèrement ? Il aurait certainement mieux valu les avertir du danger de condamner les autres trop facilement et les préserver du manque de charité. Les autorités religieuses rappellent fréquemment aux écrivains leur responsabilité envers les âmes simples et les risques de scandale. Mais il existe aussi un autre risque qui est de scandaliser les esprits avertis. Votre Eminence n'a-t-elle pas considéré qu'un scandale de cette nature pouvait être causé par sa décision ? Aux non-catholiques, il pourra sembler que l'Eglise elle-même manque de charité ; il semblera que l'Eglise elle-même puisse refuser ses prières au moment du plus grand besoin. Combien Gide, mort, fut autrement traité par l'Eglise protestante ! (Votre Eminence pardonnera la chaleur de ces expressions en se rappelant qu'un écrivain dont nous aimons les livres nous devient un être cher. Ce n'est pas ici un cas abstrait tiré d'un recueil de théologie morale à l'usage des Séminaires.)

Bien sûr, à la réflexion, les catholiques pourront estimer que la voix d'un archevêque n'est pas nécessairement la voix de l'Eglise, mais beaucoup de catholiques, non seulement en France, mais en Angleterre et en Amérique, où les œuvres de Colette étaient lues et aimées, ressentiront comme une blessure le fait que Votre Eminence, après une si stricte interprétation de la règle, semble dénier l'espoir de cette intervention finale de la grâce, dont sûrement Votre Eminence et nous tous dépendons à notre heure dernière.

Avec mon humble respect pour la pourpre sacrée.

Paris, le 7 août 1954. GRAHAM GREENE.

(1) *Ce passage d'une de ses chroniques parue dans* le Petit Parisien *du 26 juin 1942 laisserait cependant entendre que Colette, à défaut de religion, avait au moins une certaine religiosité :*

Le chemin le plus foulé du Palais-Royal mène à Notre-Dame-des-Victoires. C'est une église où, comme à la fontaine du village, toutes les soifs vont boire. Personne n'a scrupule de donner à la Vierge couronnée un court loisir, une oraison accélérée. Une mince jeune femme est assidue, prie, le visage dans ses mains : c'est Gaby Morlay, qui vient de loin accomplir une neuvaine à son église préférée. Le temps de marcher deux cents pas, de couper au plus court par « la clinique des cravates » et un bout de la rue Vivienne, et je plante comme tout le monde une petite flamme sur une épine du buisson ardent. L'église est chaude de suppliques, de cierges et de gratitude. Entre les offices, le silence y est grand, mais chaque pierre est gravée et parle. Que de cire et de larmes ! [...]

*Ce texte est à rapprocher de cette déclaration qu'elle fit à François Mauriac : « N'allez pas me prendre pour ce que je ne suis pas... Je vais parfois dans les églises et je fais brûler des cierges. » (Cité par* le Figaro littéraire *du* 28 *août* 1954.)

## Réponse de S. Em. le cardinal Feltin

*S. Em. le cardinal Feltin n'ayant connu, comme il l'a précisé lui-même, la lettre de M. Graham Greene que par* le Figaro littéraire, *n'a pu lui répondre que par la même voie et a fait publier par cet hebdomadaire dans son numéro suivant (21 août) cette réponse* (1) *:*

(1) Son Eminence avait demandé en ces termes au directeur du *Figaro littéraire* de publier sa réponse à Graham Greene :

*Le cardinal archevêque de Paris présente ses hommages à Monsieur le directeur du* Figaro *et lui demande de publier, dans le prochain numéro hebdomadaire, la réponse qu'il adresse à M. Graham Greene. Il n'a connu que par* le Figaro littéraire *la lettre qui lui était adressée ; il ne peut y répondre que par la même voie.*

*Avec ses remerciements.*

† MAURICE, *cardinal* FELTIN, *archevêque de Paris.*

Le même numéro de ce journal contenait une page et demie de lettres de lecteurs, triées parmi toutes celles reçues, répondant à M. Graham Greene. La très grande majorité d'entre elles étaient protestataires, « attestant en cela la vitalité profonde de la doctrine et de la discipline catholiques », comme le reconnaissait *le Figaro littéraire.*

Monsieur Graham Greene,

Monsieur,

Dans le dernier numéro du *Figaro littéraire*, vous m'avez adressé une lettre ouverte « A propos des obsèques de Colette ». Je n'ai pas l'intention d'ouvrir une polémique, mais j'ai le devoir de vous répondre au moins par quelques brèves remarques.

Vous oubliez que l'Eglise catholique, apostolique et romaine est une société qui, comme telle, a ses lois, et vous semblez ignorer en particulier celle qui concerne les obsèques religieuses. Avant d'en discuter, il eût été bon de la connaître :

1° Un baptisé peut avoir droit à des funérailles religieuses, à condition que par son attitude il n'ait pas renoncé à cette société dont il était devenu membre par son Baptême. Quand il l'a quittée volontairement et librement, l'Eglise ne veut pas lui imposer ses rites ; la loyauté s'y oppose ;

2° Que d'autres, dans des circonstances analogues, aient été parfois enterrés religieusement, c'est vrai ! Mais ou bien ils avaient donné avant leur mort des signes de repentir, ou bien l'Eglise elle-même avait pu être trompée sur leur situation réelle. Ce n'était pas le cas ;

3° Si quelques-uns ont été scandalisés par cette décision, ce ne sont pas les « esprits avertis ». Ceux-ci l'auraient été par des obsèques religieuses. J'en veux pour preuve les multiples témoignages que j'ai reçus à la suite de votre article ;

4° Le refus des prières publiques n'interdit aucunement les prières privées pour un défunt. La charité que vous invoquez vous invite même à les lui accorder, afin qu'une grâce de pardon lui soit donnée par le Dieu miséricordieux qui seul, vous le reconnaissez, peut « décider où commence la faute, où s'achèvent les mérites ».

A ces quelques remarques, je me fais également un devoir de joindre pour vous-même, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

† Maurice, cardinal Feltin,
*archevêque de Paris.*

## La controverse dans la presse

*Dans* la Croix *du 14 août, sous la signature de L(ucien) G(uissard) :*

Un hebdomadaire littéraire parisien a mobilisé Graham Greene pour interpeller S. Em. le cardinal archevêque de Paris sur les obsèques de Colette dont on sait qu'elles ne comportaient aucune cérémonie religieuse.

Les décisions de la hiérarchie, amplement justifiées par la discipline de l'Eglise, n'ont pas besoin de nos approbations. On nous permettra cependant, sans que rien ni personne nous y invite, sinon notre sens catholique, de souligner l'incongruité et aussi le ridicule du procédé.

De quoi se mêle-t-on ? Même sous un nom célèbre Gros-Jean reste Gros-Jean et il vient de manquer une belle occasion de se taire, en attaquant l'autorité ecclésiastique sur un terrain o précisément elle est inattaquable. Car c'est son terrain à elle et il ne suffit pas d'être Graham Greene pour lui en remontrer.

Le romancier écrit au cardinal : « Vos raisons sont connues de nous tous. Mais auraient-elles é invoquées si Colette avait été moins illustre ? » Mais oui, Monsieur Greene, elles auraient été invoquées, ces raisons que vous connaissez et que vous même appelez des « raisons ».

Si on n'en avait pas tenu compte pour Colette écrivain illustre, si on avait cédé aux pressions faites parce que Colette était illustre, je sais pa mal d'humbles chrétiens qui se seraient demand pourquoi il y avait deux poids et deux mesures. La règle, que Graham Greene admet à la fin de s lettre ne connaît pas le rang social ni les discrimi nations de la renommée. Il n'y a, devant elle, qu des hommes égaux. L'Eglise en est seule l'inte prète.

Graham Greene devrait savoir, comme n'import quel enfant du catéchisme, qu'il ne suffit pas d'êtr baptisé pour avoir le « droit » d'être accompagn par un prêtre jusqu'à sa tombe.

Graham Greene devrait savoir qu'en refusant le obsèques religieuses l'Eglise ne condamne pas un âme, qu'elle ne juge pas le secret des consciences laissant à Dieu le soin de l'ultime jugement, qu'ell ne manque pas à la charité et qu'elle ne déni pas l'intervention de la Grâce.

Graham Greene devrait savoir que l'Eglise l'obligation d'attacher quelque importance à un divorce et à deux mariages civils. Il demande « Deux mariages civils sont-ils tellement impardonnables ? » Toute faute est pardonnable : enco faut-il que le coupable en demande pardon.

Graham Greene voudrait-il nous révéler quand e de quelle manière Colette a manifesté ne fût-c qu'une velléité de pardon ? L'Eglise ne cambriol pas les consciences ; elle ne préjuge pas, san motifs sérieux, des dispositions intérieures.

On l'accuse volontiers, dans certains milieux, d'annexer au dernier moment des fidèles qui lu ont appartenu très imparfaitement. On l'accuse de proclamer catholiques, pour les besoins de so apologétique, des célébrités dont la foi fut contestée ou la conversion douteuse. Graham Green aurait-il accepté qu'une cérémonie religieuse vîn donner prétexte à ces accusations malveillantes ?

Il nous parle d'un scandale des « esprits avertis » qui pourrait être causé par la décision de la hiérarchie. Vraiment, nous aimerions connaître un de ces esprits et savoir de quoi il est « averti ». Est-il averti de la doctrine catholique ? Alors, il ne risqu pas de se scandaliser.

Mais je crains que les esprits avertis, en la rencontre, ne soient ceux-là qui se proclament catholiques deux ou trois fois dans leur vie, qui se disent tolérants, libéraux et compréhensifs, qu placent les obsèques religieuses avec orgues, chanteurs et luminaire dans le programme obligé de mondanités d'un certain monde. Et l'auteur de *La puissance et la gloire* peut-il sans agacemen se prêter à pareille supercherie des « esprits avertis » ? (1)

---

(1) M. Graham Greene, à qui cet article a été commu niqué, a fait à son sujet cette réflexion : « Merci beau coup également pour l'article de *la Croix*, qui est plu modéré qu'on aurait pu s'y attendre. » (*Le Figaro littéraire*, 21. 8. 1954.)

Témoignage Chrétien (20 *août*) *a, de son côté, publié cette réponse signé T. C. :*

MONSIEUR,

Ce trouble que vous redoutez pour les esprits avertis, il nous fait moins peur que le scandale des pauvres. Les premiers peuvent-ils d'ailleurs être scandalisés ? Chacun sait « qu'ils ont lu tous les livres » ; que la terre soit ronde et l'homme médiocre, ne leur fait plus question.

Ce sont les pauvres qui sont la matière même du scandale, ceux qui assistent au cinquième mariage (mais au premier mariage religieux) d'une vedette, ceux qui observent de loin les enterrements somptuaires des grands de la terre, ceux pour qui l'Eglise, ses pompes et ses œuvres, est au même titre que les services publics et les corps constitués, le soutien solide du désordre accepté.

Que lui reprochez-vous ? D'avoir porté un jugement ? Vous savez qu'il n'appartient à personne de sonder les reins et les cœurs.

Ce que fût au plus profond d'elle-même cette femme douce, dont les écrans nous renvoient ces jours-ci l'image paisible, qui le saura jamais ? L'Eglise n'a rien dit sur ce que fut Colette : si elle l'avait fait, c'est là qu'il aurait fallu protester.

L'Eglise n'a pas autorisé Colette à avoir un enterrement religieux, elle a strictement appliqué la règle. Vous lui reprochez du même coup d'être quelque peu hautaine, notre regret à nous, c'est qu'elle ne le soit pas assez vis-à-vis des puissances de tous ordres. Colette, ici s'efface, il ne reste plus que l'Eglise, ce perpétuel objet d'étonnement pour ceux qui l'aiment comme pour ceux qui la détestent. Il est temps que pour tous, les actes de l'Eglise reprennent leur signification : un sacrement est un sacrement, pas un défilé militaire ni une fête de famille. On ne joue pas avec Dieu, on ne triche pas avec lui, voilà ce que le monde a oublié ; la décision que vous réprouvez, elle nous confirme, au contraire, dans la certitude que l'Eglise, au-delà de ses compromissions temporaires, du visage humain qu'elle nous présente et qui nous fait parfois mal, reste fidèle au message qu'elle a pour fonction de porter au travers de l'histoire.

En écrivant ces mots, c'est peut-être pour vous, comme si nous nous éloignions de Colette. Qu'en savez-vous après tout ? Cette voix heureuse que l'on retrouvait le soir comme on descend dans un jardin après la pluie, vous n'êtes pas le seul qui l'ayez aimée. Aucune prière, dites-vous, ne l'a accompagnée, ce dernier jour. En êtes-vous sûr ? Des milliers d'hommes l'aimaient..., et, croyants ou non, les uns et les autres, avec leur langage propre l'ont accompagnée par la pensée ou la prière. Ces mots murmurés que ni vous ni moi n'avons entendus, ils ne seront pas perdus pour Celui qui jugera de toute éternité. Colette préférait les murmures aux éclats de voix : elle entendra ce langage qui n'est pas, comme vous semblez le croire, un silence.

---

*Citons encore cet extrait du « bloc-notes » de M. François Mauriac dans* l'Express (21 *août*) *:*

Je n'approuve pas la lettre que mon ami Graham Greene adresse à l'archevêque de Paris au sujet des obsèques civiles de Colette. Le scandale, cher Graham Greene, ce n'est pas que des personnes qui se sont elles-mêmes mises hors de la loi de l'Eglise, qui ne se sont pas réconciliées avant la mort, qui ont même (c'est, me dit-on, le cas de Colette) refusé de recevoir un prêtre, se voient privées de ce qu'aucune autorité spirituelle n'a le pouvoir de leur accorder.

Le scandale c'est, au contraire, que les dépouilles de gens dont toute la vie a bafoué l'Evangile et l'Eglise, soient traitées, parce que les héritiers y ont mis le prix, comme s'ils avaient fait partie du troupeau (1). Que parlez-vous de charité ? Colette n'en bénéficie pas moins des prières de tous ses amis chrétiens, de tous les prêtres qui se sont souvenus d'elle au *memento* de la messe.

Du point de vue de la foi, un enterrement civil ne préjuge pas plus de la damnation que la cérémonie religieuse du salut. Comment la miséricorde s'en sera-t-elle tirée pour sauver Colette ? Je me souviens de ce vers d'un poète de ma jeunesse :

*O mon Dieu, vous avez des ruses adorables...*

---

*Terminons par ces passages d'un article de* JEAN GOUJERVAL, *dans l'hebdomadaire protestant* Réforme *du* 14 *août :*

La République a toujours aimé avoir « ses écrivains » et leur donner une consécration officielle. Colette en fut un et non des moindres ; on l'a bien vu à ses obsèques. Le ministre de l'Education nationale y alla d'un discours ; le meilleur du lot. L'armée rendit les honneurs et le bon peuple défila.

[...] Mais l'Eglise romaine s'abstint ; à l'étonnement scandalisé des anticléricaux, car pour ces braves gens, qui font gras le vendredi, un enterrement n'est complet que si le curé y participe.

L'Eglise a bien fait de s'abstenir. Trop souvent on l'a vue tenter de récupérer des morts illustres pour une apologétique contestable : Joffre, Briand ;

---

(1) *L'article de M. Mauriac lui a valu cette réponse de M. l'abbé Varaigne dans* le Figaro littéraire *du 28 août :*

Mais M. Mauriac se met-il à la place d'un curé qui refuserait des obsèques religieuses pour ce motif ? Les parents du défunt lui prouveraient par A plus B que, malgré ses défauts, cet homme avait beaucoup de vertus « que n'ont pas ceux qui sont toujours fourrés à l'église » (refrain connu).

Le refus de sépulture religieuse ne peut être basé sur une appréciation subjective. Il doit se référer à un texte de droit. Ce texte est formulé dans les canons 1239 et 1240 du Code de droit canonique. Il serait trop long de les transcrire ici. M. Mauriac peut s'y reporter aussi bien que moi. Peut-être trouvera-t-il une justification de sa thèse dans le sixième cas : « *Alli peccatores publici et manifesti* ». Il est possible que cette règle soit interprétée d'une façon trop large. Si l'on penchait pour l'excès contraire, combien de familles éplorées reprocheraient-elles à l'Eglise d'être inhumaine ! D'ailleurs les prescriptions du droit canonique ne peuvent être observées strictement que dans les petites paroisses. Quand un curé a la charge de 50 000 âmes, comment peut-il connaître la vie privée, et même la vie publique de chacun, donc savoir s'il mérite des obsèques religieuses ?

Peut-être M. Mauriac est-il surtout scandalisé par la solennité accordée aux obsèques de certains chrétiens dont la vie n'était pas précisément édifiante. Là encore, dans la plupart des paroisses, le curé n'y peut rien. Du moment qu'il ne peut pas refuser les obsèques, il ne peut pas refuser la solennité (ce qui le fait parfois enrager !). Si les héritiers du défunt veulent payer le déplacement de cinquante « croque-morts », le curé est obligé de les laisser faire. Ce n'est d'ailleurs pas cela qui permettra au disparu d'aller plus vite au ciel !

Certains curés ont supprimé les classes d'enterrement. Ils ont bien fait. Actuellement, cette réforme n'est pas réalisable dans la plupart des paroisses.

Si la critique de M. Mauriac s'arrêtait là, elle serait parfois fondée. Mais pourquoi dire : « Parce que les héritiers y ont mis le prix » ? L'argent dont peut disposer la famille permet de donner aux obsèques une plus grande solennité. C'est vrai, mais c'est tellement secondaire ! Un prêtre prie avec autant de cœur à l'enterrement d'un indigent qu'à celui d'un milliardaire.

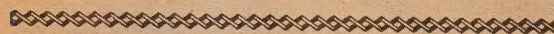
Clemenceau s'est bien défendu. Elle a refusé Colette en vertu de sa discipline. Cette rigueur juridique n'est pas le signe d'une disparité bien plus grave entre le génie de Colette et, pour parler comme Chateaubriand, celui du christianisme.

[...] Cette nature ignorait la grâce et, du même coup, le péché. Un monde qui était totalement étranger à ce probe ouvrier des lettres dont la féminité s'est penchée, toute sa vie, sur un des aspects de la condition humaine que la passion et le sentiment expriment et qui ne se distingue de l'animalité que du fait du langage. La langue de Colette est admirable.

Dans ces conditions, c'eût été une belle hypocrisie que le déploiement des liturgies accompagnant une franche païenne qui les a toujours ignorées.

Hâtons d'ajouter que cette absence n'engage point, à notre sens, le destin éternel de celle qui a si bien chanté la terre, les sens et leurs sortilèges.

[...] Lucifer s'empare de l'ingénue libertine, mais Dieu ne ferait-il pas miséricorde à Claudine ?



— *Notre-Dame de tous les jours*, par PAULA HOESL. — Volume 12 × 19 cm., 144 pages, 250 francs. Editions Spes, Paris, 1953.

*Notre-Dame de tous les jours* : celle qui est vraiment au centre de la vie quotidienne, sur le chemin de nos joies, comme de nos peines et de notre espérance ; celle qui est la Mère toujours présente pour assister, consoler, relever, encourager, protéger, c'est la Vierge Marie. Le chapelet nous la rend présente et nous unit à elle comme par une chaîne d'amour. Le chapelet est la prière de chaque jour, de toutes les heures, de toutes les circonstances ; il est adapté à nos possibilités comme à nos besoins ; il met les mystères et les vertus du Christ et de Marie en plein dans notre existence quotidienne et nous en fait recueillir les bienfaits, les fruits par la pratique des vertus. Si on a pu dire qu'une prière qui veut monter au ciel sans passer par Marie est comme un oiseau qui voudrait voler sans ailes, combien l'ascension est facile avec l'aide de la prière mariale qu'est le chapelet. Les fortes et expressives élévations et exhortations, que nous offre l'auteur à l'occasion de chacun des quinze mystères du rosaire, aideront beaucoup à réciter en méditant notre chapelet.

— *P. Marie-Antoine, le Routier du Seigneur*, par MARGUERITE DUFAUR. Préface du cardinal Saliège, archevêque de Toulouse. — Volume 12 × 19 cm., 256 pages, 390 francs. Editions Spes, Paris.

Les 25 chapitres de ce livre sont autant de petits tableaux vivants, colorés et fort instructifs, retraçant dans ses grandes lignes la vie du P. Marie-Antoine, religieux Capucin (mort le 8 février 1907), bien connu dans le Midi sous le nom du « Saint de Toulouse ». L'abbé Léon Clergue, vicaire à Saint-Gaudens, devenu en juin 1855 le P. Marie-Antoine, Capucin, fondateur à Toulouse du couvent de la Côte-Pavée ; prédicateur de centaines et de centaines de missions paroissiales dans la Haute-Garonne, le Tarn, le Lot, la Corrèze, le Cantal, etc. ; organisateur et directeur de nombreux pèlerinages à Lourdes depuis 1862 ; pèlerin à Rome et à Assise ; constructeur de la chapelle Notre-Dame-de-Consolation sur le Pech de Lavaur, a bien mérité son nom de « Routier du Seigneur ». Prêtre, religieux, remarquable par la puissance de sa foi et par l'ardeur de sa charité, il ramena une foule innombrable d'âmes à la vie chrétienne ; il fut la Providence des pauvres et des malheureux ; sa mémoire, comme son tombeau dans la crypte de l'église des Pères Capucins à Toulouse sont restés en vénération. La procédure pour instruire en Cour de Rome le procès de béatification du « Saint de Toulouse » est en cours.

# ÉVÉNEMENTS ET INFORMATIONS

## JUIN 1954

MERCREDI 30. — Le grand prix de Rome d'Architecture est attribué à M. Michel Marot, 28 ans, originaire de Troyes, élève de M. Leconte.

— Entretien au Quai d'Orsay sur la C. E. D. entre MM. Spaak, ministre des Affaires étrangères de Belgique, et Mendès-France.

— Attribution du prix Henry de Bournazel (50 000 francs) à M. Jacques Weygand pour son livre : *Goumiers de l'Atlas*.

A L'ÉTRANGER. — En plein centre de *Casablanca*, le Dr Eyraud, directeur de *la Vigie marocaine*, est mortellement blessé d'un coup de feu tiré dans le dos.

— En *Indochine*, le haut commandemant français prépare l'évacuation de la région de Nam-Dinh et de tout le sud du delta. Les évêchés de Phat-Diem et de Bui-Chu sont évacués. 50 000 soldats et civils occupant 600 postes ont abandonné le pays.

— On confirme la mort, dans les geôles communistes de *Shangaï*, d'un prêtre chinois, le P. Vé Tsou Liang, dont le bruit avait couru il y a quelque temps. Curé de la cathédrale de Shangaï, il avait été arrêté au début de juillet 1953.

— La radio de *Moscou* diffuse une déclaration du gouvernement soviétique dans laquelle il révèle qu'une centrale électrique mue par l'énergie atomique a commencé à fonctionner en U. R. S. S., le 27 juin.

## JUILLET 1954

JEUDI 1er. — M. René Coty préside, à Paris, le déjeuner des journalistes d'outre-mer.

— A Asnières, ouverture, jusqu'au 4 juillet, du Congrès annuel du parti socialiste.

— 4 000 hommes du contingent vont être acheminés vers le Maroc.

— Le cardinal Grente, désigné comme légat du Pape aux fêtes de la consécration de la basilique de Lisieux, se récuse pour raisons de santé. Le Saint-Père, par télégramme, lui promet l'aide de ses prières pour le prompt rétablissement de sa santé.

— M. Barry Diawadou, de tendance ex-R. P. F., est élu député de la Guinée, en remplacement de M. Diallo Yacine, S. F. I. O., décédé.

A L'ÉTRANGER. — Nouveaux troubles à *Casablanca*. Un mort, quatre blessés graves.

— Une fusillade de plusieurs heures oppose, à *Jérusalem*, légionnaires arabes et soldats israéliens. Deux morts, plusieurs blessés.

VENDREDI 2. — A Paris, VIIIe Congrès international de botanique, auquel participent 2 500 spécialistes de la biologie végétale, appartenant à 75 nations. Ce Congrès durera, à Paris, jusqu'au 14 juillet. Du 22 au 26 juillet, aura lieu, à Nice, un post-Congrès qui sera particulièrement consacré à la botanique méditerranéenne.

— A Metz, fin du procès des tortionnaires du Struthof. Six sont condamnés à mort : Hartjenstein, Seuss, Fuchs, Hermanntraut, Oehler et Nitsch. Deux sont acquittés : Schandelmaier et Knechtle. Les autres sont condamnés à la réclusion ou au bagne.

— M. Robert Rigot, 25 ans, originaire de Buxy (Saône-et-Loire), obtient le Grand Prix de Rome de Sculpture.

— Le peintre Berçat reçoit le prix de la Critique.

A L'ÉTRANGER. — Violent tremblement de terre aux *Philippines*. Sorsogon, ville de 25 000 habitants, à environ 400 kilomètres au sud-est de Manille, est presque entièrement détruite.

— Fin de la guerre civile au *Guatemala*. Un accord est conclu à San-Salvador, entre le colonel Monzon, chef de la « junte intérieure », et le colonel Armas, chef des rebelles guatémaltèques venus du Honduras.

SAMEDI 3. — Catastrophe ferroviaire entre Tournon et Valence. Par suite d'une erreur d'aiguillage, l'autorail Lyon-Nîmes s'écrase contre la locomotive d'un train de marchandises. 35 morts, 32 blessés, dont 30 sont dans un état sérieux.

— Journée d'étude et d'information organisée à Paris, Maison des Centraux, par le Comité pour l'amélioration des relations humaines dans l'économie.

— Le 4e Grand Prix d'art dramatique, d'un montant d'un million, est décerné à Mlle Jeanne Walz, de Lyon, auteur du *Portrait de Don Philippe*. Le 2e prix (500 000 francs) est attribué à Alexandre Treffort, pour *Laurence*.

A L'ÉTRANGER. — Violente attaque vietminh sur Phalg, qui servait de base de protection du repli de nos troupes dans le delta du *Tonkin*. Après six heures de combats, la ville est évacuée.

— Le bulletin de l'Agence *Fides* signale, d'après une communication de la S. C. de la Propagande, que Sa Sainteté, en date du 14 juin 1954, a daigné décider :

1° L'élévation de la préfecture apostolique de Hollandia (*Indonésie, Nouvelle-Guinée*) au rang de vicariat apostolique, qui reste confié à l'Ordre des Frères Mineurs.

2° L'érection de la nouvelle préfecture apostolique de Ketapang, formée d'une partie du territoire du vicariat apostolique de Pontianak (*Bornéo*, Indonésie), et qui est confiée aux Passionistes.

La S. C. de la Propagande, par ses propres décrets, a pris les décisions suivantes :

14 juin 1954. — 1° Modification des limites séparant les diocèses de Kandy et de Trincomalie (*Ceylan*).

2° Modification des limites entre le diocèse de Nyeri et celui de Meru (*Kenya*, Afrique orientale britannique).

3° Modification des limites entre le vicariat apostolique de Porto Ayacucho et le diocèse de Ciudad Bolivar (*Venezuela*).

18 juin 1954. — Nomination du R. P. Antoine Cremers, des Frères Mineurs, et préfet apostolique de *Hollandia*, comme administrateur du nouveau vicariat du même nom.

DIMANCHE 4. — Clôture du VIIe Congrès marial au stade municipal de Lyon. 30 000 personnes assistent à une messe de rite lyonnais, célébrée par le cardinal Gerlier.

— Annonce de la nomination du cardinal Feltin comme légat pontifical aux fêtes de la consécration de la basilique de Lisieux, le 11 juillet. Il remplacera S. Em. le cardinal Grente, qui, malade, a dû décliner cet honneur.

— A Asnières, clôture du XLVIe Congrès socialiste. M. Guy Mollet est réélu secrétaire général.

— Annonce de la fusion des usines d'automobiles Ford française et Simca.

A L'ÉTRANGER. — A *Tunis*, clôture du Congrès national de l'Union générale des travailleurs tunisiens, ouvert le 3 juillet.

— Arrivée à *Saïgon* du général Ely, retour de Paris.

— Au nord de *Hanoï*, dans le village de Trung-Gia, ouverture de la Conférence militaire pour un « cessez-le-feu » en Indochine. Cinq officiers français, cinq vietminhs et trois vietnamiens y prennent part.

— Les colonels Armas et Monzon font leur entrée au *Guatemala*.

LUNDI 5. — Ouverture, au lycée Claude-Bernard de Paris, sous la présidence de M. Berthoin, ministre de l'Education nationale, des Journées internationales des Centres psycho-pédagogiques des pays de langue française. Pendant cinq jours, les 200 congressistes étudient les différents types de rééducation pour les élèves inadaptés dans la famille ou l'école.

— Emu par les nombreux décès qui peuvent être imputables à ce médicament, le ministère de la Santé publique suspend la délivrance du stalinon.

A L'ÉTRANGER. — Ouverture au palais Wilson, à *Genève*, de la XVIIe Conférence internationale de l'instruction publique, conjointement organisée par l'U. N. E. S. C. O. et le Bureau international d'éducation.

— A *Washington*, trois fonctionnaires soviétiques sont expulsés des Etats-Unis pour « espionnage et activité illégale ». De son côté, par représailles, la Russie expulse deux attachés militaires adjoints américains de Moscou.

— M. N'Go Dinh Diem a formé le nouveau gouvernement du *Viet-Nam*.

— Nouveaux troubles en *Tunisie*. Le vice-président de la municipalité de Radès, petite ville située à 20 kilomètres au sud-est de Tunis, est assassiné par un terroriste. Violent accrochage au djebel Orbata, à l'est de Gafsa, entre des fellagha et des goumiers : un sous-lieutenant français et deux goumiers marocains sont tués ; six soldats sont légèrement blessés, sept fellagha ont trouvé la mort. Près de Sousse, un colon français, M. Gilardi, est assassiné. Le bey de Tunis accepte la démission du Cabinet M'Zali.

MARDI 6. — L'Assemblée nationale ratifie, par 510 voix contre 100, la convention signée le 1er juillet 1953, pour l'établissement à Genève d'un Centre européen de la Recherche nucléaire.

— Ouverture à Paris, jusqu'au 9 juillet, du Congrès du Syndicat national autonome des instituteurs, qui groupe 150 000 maîtres de l'enseignement du premier degré. A l'ordre du jour : « Défense de la laïcité et reclassement de la fonction publique ».

— Réunis en Conseil de Cabinet, les ministres délibèrent sur les mesures envisagées et tenues secrètes jusqu'ici pour le renforcement du corps expéditionnaire.

A L'ÉTRANGER. — Retour des Etats-Unis et du Canada, MM. Churchill et Eden rentrent à *Londres*.

— Arrivée à *Hong-Kong* du R. P. F.-G. Lacretelle, Jésuite français. En Chine depuis vingt-sept ans, il avait été emprisonné à Changhaï, en mai 1953. Il a été finalement expulsé.

— On apprend de Rome que le R. P. Dermott, O. P., provincial de Washington, est attendu pour assurer la direction de l'Ordre des Frères Prêcheurs jusqu'à l'élection du nouveau Maître général, en vertu des Constitutions de l'Ordre qui prévoient que le provincial du lieu où se tint le Chapitre pour l'élection du Maître général doit assurer les fonctions de Vicaire général. Or, le Chapitre de 1949 se tint, en effet, à Washington.

— Radio-Pékin annonce que M. Chou En Lai, président du Conseil et ministre des Affaires étrangères de *Chine*, a rencontré Ho Chi Minh à la frontière sino-vietmanienne. L'entrevue a duré trois jours.

MERCREDI 7. — M. Paul Reynaud est élu président de la Commission des Finances, en remplacement de M. Pierre Mendès-France, et M. Max Lejeune, président de la Commission de la Défense nationale, en remplacement du général Kœnig.

— Dans une communication à l'Assemblée nationale, M. Mendès-France, qui doit très prochainement prendre part à la Conférence de Genève, déclare que, si les pourparlers échouaient, le gouvernement demanderait l'envoi du contingent en Indochine.

— Les techniciens de la Radio pratiquent des arrêts de travail pour appuyer leurs revendications professionnelles.

— Aux concours du Conservatoire, un premier prix de comédie est décernée à Mlle Annie Girardot.

A L'ÉTRANGER. — En *Hongrie*, M. Ernest Geroe, ministre de l'Intérieur, est remplacé par M. Lazlo Piros et appelé à d'autres fonctions.

— Le maire de *Hanoï* crée dans la capitale du Tonkin des groupes vietnamiens d'autodéfense.

— M. Georges Dupoyzat, secrétaire général de la présidence du Conseil de *Tunisie*, assure l'intérim de M. M'Zali, président du Conseil démissionnaire.

— L'Agence *Reuter* annonce que Mgr le prince Ghika, qui exerça longtemps son apostolat en banlieue parisienne et qui, retourné dans son pays comme aumônier d'un hôpital tenu par des religieuses françaises de Saint-Vincent de Paul, à Bucarest, avait été arrêté en 1953, serait mort dans sa prison, le 16 mai dernier.

— En *Tunisie*, dans la région de Sbeitla, capture de sept fellagha.

— Au *Guatemala*, l'état de siège est levé et le droit de vote est retiré aux illettrés.

JEUDI 8. — Départ d'Amsterdam du 41e Tour de France cycliste. 110 coureurs y prennent part.

— Ouverture, à Bordeaux, jusqu'au 11 juillet, du LXVe Congrès annuel de la Ligue française de l'enseignement.

— Mort, à l'âge de 73 ans, de M. Georges Lafond, journaliste spécialisé dans les problèmes de l'Amérique latine, ancien rédacteur en chef du *Journal du commerce*, professeur à l'Institut catholique de Paris et au Centre ibéro-américain.

A L'ÉTRANGER. — Incendies de récoltes en *Tunisie*.

— Retour de M. Molotov à *Genève*.

— Le gouvernement de la *Sarre*, présidé par M. Johannes Hoffmann, leader du parti chrétien populaire sarrois, donne sa démission à la suite de divergences de vues entre le parti chrétien populaire et le parti socialiste.

— Dans une conférence de presse, M. Foster Dulles annonce que les *Etats-Unis* opposeront leur *veto* à l'admission de Pékin à l'O. N. U.

— Au *Guatemala*, le colonel Armas est élu président de la junte gouvernementale.

VENDREDI 9. — Le « prix des Neuf » (100 000 francs) est partagé entre MM. Philippe Erlanger, pour son livre d'histoire : *Monsieur, frère du roi*, et Michel Déon, pour son roman : *Le dieu pâle*.

A L'ÉTRANGER. — M. Chou En Lai quitte *Pékin* pour se rendre à Genève.

SAMEDI 10. — Le Parlement suspend ses travaux jusqu'au 20 juillet.

— Départ de M. Mendès-France pour Genève.

— Le gouvernement nomme préfet de police M. André Dubois, préfet de la Moselle, en remplacement de M. Jean Baylot, appelé à d'autres fonctions, et directeur général de la Sûreté nationale, M. Jean Mairey, préfet de la Seine-Inférieure. Né le 8 mars 1903, à Bône, licencié en droit, M. Dubois a d'abord appartenu à plusieurs Cabinets ministériels. Secrétaire général de la préfecture de l'Orne en 1934, il est affecté peu après à l'administration centrale du ministère de l'Intérieur comme rédacteur principal. Directeur des Affaires générales en 1940, il quitte son poste quelques semaines plus tard. Il est, à la Libération, nommé directeur de l'administration et des affaires générales de la Sûreté nationale, puis préfet de Seine-et-Marne (juillet 1947) et préfet de la Moselle (juin 1950), avec la charge des fonctions d'inspecteur général en mission extraordinaire pour les six départements de la VIe région militaire. M. Dubois est officier de la Légion d'honneur. — M. Jean Mairey est né le 17 août 1907, à Dijon. Agrégé de l'Université, il a été professeur au lycée d'Epinal, à Dijon, puis à Lyon. Pendant l'occupation, il milita dans la Résistance. Le 23 août 1944, il devint commissaire de la République, à Dijon. Il est depuis le 1er avril 1947, préfet de la Seine-Inférieure.

A L'ÉTRANGER. — M. Mendès-France, arrivé à *Genève* à 20 heures, s'entretient avec M. Molotov.

— En *Sarre*, M. Johannes Hoffmann, président du Conseil démissionnaire, accepte de former le nouveau gouvernement.

— Sanglants attentats en *Tunisie*. A Ferryville, important centre au sud de Bizerte, des terroristes mitraillent les occupants d'un autocar et les consommateurs d'un café. Cinq Français et trois Tunisiens tués. Douze blessés, dont dix Français.

— Au Sénat des *Etats-Unis*, la Commission des Affaires étrangères demande la suspension de l'aide à la France et à l'Italie tant que ces deux pays n'auront pas ratifié le traité de la C. E. D.

— Le bulletin de l'Agence *Fides* signale, d'après une communication de la S. C. de la Propagande, que Sa Sainteté a daigné, en date du 14 juin 1954 :

1° élever la préfecture apostolique de Houabigouya (*Haute-Volta*) au rang de vicariat apostolique, sous le nom de Koudougou, qui reste confié aux Pères Blancs ;

2° ériger une nouvelle préfecture apostolique sous le nom de Bangassou, en la détachant du vicariat apostolique de Bangui (*Afrique Equatoriale française*) et la confiant à la Congrégation du Saint-Esprit.

DIMANCHE 11. — Clôture, à Paris, des trois Journées nationales d'études des Frères enseignants. Elles étaient centrées sur ce thème : « Marie dans notre mission ».

— A Lisieux, la basilique Sainte-Thérèse est consacrée solennellement par S. Em. le cardinal Feltin, entouré de 4 cardinaux, 50 archevêques et évêques. 100 000 fidèles assistent à la cérémonie.

— A Bordeaux, à l'issue de son LXVe Congrès, la Ligue française de l'enseignement renouvelle son bureau, MM. Albert Bayet et Sénèze sont réélus, le premier président, le second secrétaire général.

5 sept. 1954. — N° 1181. — Nouvelle série : N° 268

## SOMMAIRE



Imprimerie « Maison de la Bonne Presse », 5, rue Bayard, Paris-8e. *Le directeur* : A. MICHELIN.